

60
millions
de consommateurs

Logement, énergie
Faites fondre vos factures
Voiture, assurances,
abonnements...
Chassez les dépenses inutiles

RETROUVEZ DU POUVOIR D'ACHAT

*Les solutions
gagnantes*



GENDRAT

- 1 000 € en regroupant vos prêts
- 500 € en consommant autrement
- 600 € en renégociant vos contrats

Toujours reliés à 60

Alerte produits !

Pour être informé des produits rappelés par les fabricants pour des **raisons sanitaires** (contaminés par la bactérie *Escherichia coli*, listérose...) ; **pour défaut de sécurité** (appareils pouvant prendre feu), **défaut d'étiquetage** (allergènes non indiqués dans la composition du produit)...

60millions-mag.com

S'INFORMER / TÉMOIGNER / ALERTER

Des actus

Des informations inédites en accès gratuit pour connaître en temps réel ce qui fait l'actualité de la consommation.

Un complément indispensable à votre magazine et à ses hors-séries.

LE + DES ABONNÉS

La possibilité d'accéder gratuitement à la formule numérique des magazines et à l'ensemble des tests de «60».

Un forum

Pour échanger autour de vos problèmes de consommation ; découvrir si d'autres usagers connaissent les mêmes difficultés que vous. On compte aujourd'hui **38000 fils de discussion** sur la banque, l'énergie, l'assurance, l'auto, l'alimentation, les achats en ligne, les fournisseurs d'accès à Internet, les livraisons, les grandes surfaces...



Magazine édité par l'**Institut national de la consommation** (Établissement public à caractère industriel et commercial)
76, av. Pierre-Brossolette, CS 10037
92241 Malakoff Cedex
Tél. : 01 45 66 20 20
Inc-conso.fr

Directeur de la publication
Philippe Laval

Rédactrice en chef
Sylvie Metzeland

Rédactrice en chef déléguée (hors-série)
Adeline Trégouët

Rédacteurs en chef adjoints
Sophie Coisne (hors-série)
Hervé Cabibbo (mensuel)
Elodie Toustou (site Internet)

Directrice artistique
Véronique Touraille-Sfeir

Secrétaire générale de la rédaction
Martine Fédor

Rédaction
Amine Meslem (chef de rubrique),
F. Bijaoui-Namias, C. Blaize, F. Brochain,
S. Corbeel, L. Hendrikx, L. Marescaux,
L. Maugain, S. Molinier, P. Nguyen,
M. Nidiau, L. Ollivier, F. Paoletti-Benazie,
E. Toustou

Secrétariat de rédaction
Bertrand Loiseaux, Jocelyne Vandellos
(premiers secrétaires de rédaction)
Mireille Fenwick, avec Cécile Demaily

Maquette
Valérie Lefebvre (première rédactrice graphique), Guillaume Steudler

Responsable photo
Céline Dercoux

Illustration couverture
Paul Gendrot

Site Internet www.60millions-mag.com
Matthieu Crocq (éditeur Web)
Brigitte Glass (relations avec les internautes)
redactionweb@inc60.fr

Diffusion
William Tétrel (responsable)
Gilles Tailliander (adjoint)
Valérie Proust (assistante)

Relations presse
Anne-Juliette Reissier-Algrain
Tél. : 01 45 66 20 35

Contact dépositaires, diffuseurs, réassorteurs
Promévente, tél. : 01 42 36 80 84

Service abonnements
60 Millions de consommateurs
45, avenue du Général-Leclerc
60643 Chantilly Cedex
Tél. : 01 55 56 70 40

Tarif des abonnements annuels
11 numéros mensuels + Spécial impôts : 49 € ; étranger : 62,50 € ;
11 numéros mensuels + Spécial impôts + 7 hors-séries : 83 € ; étranger : 108 €

Dépôt légal : octobre 2022

Commission paritaire
N° 0922 K 89330

Photogravure : Key Graphic

Impression : Agir Graphic

Distribution : MLP

ISSN : 1270-5225

Imprimé sur papier : Galerie Lite Bulk 54 g
Origine du papier : Kirkniemi, Finlande
Taux de fibres recyclées : 0 % recyclées
Certification : PEFC. Europhosphat : 0,00 kg/t
© Il est interdit de reproduire intégralement ou partiellement les articles contenus dans la présente revue sans l'autorisation de l'INC. Les informations publiées ne peuvent faire l'objet d'aucune exploitation commerciale ou publicitaire.



éditorial



GIL LEFAUCONIER

ADIEU INUTILE ET SUPERFLU !

Et s'il y avait d'autres moyens de protéger son pouvoir d'achat que de rogner sur les courses, d'acheter de seconde main ou de baisser la température de son domicile ? Tous ces gestes, vous les connaissez déjà, comme 64 % des Français qui ont modifié leurs habitudes face à la hausse des prix, selon une étude Younited-Opinionway. Alors, dans ce nouveau hors-série, nous avons pris le parti d'aller sur des terrains d'économies moins connus... qui peuvent vous rapporter gros. C'est le cas de Dominique, 55 ans, qui, en regroupant deux crédits immobiliers, a diminué ses mensualités de 631 € par mois. Ou de Sylvie, qui, dès les cinq ans de son véhicule mal coté à l'Argus, est passée d'une assurance tous risques à un contrat tiers confort, récupérant 317 € par an. Ce choix est-il osé ? Non, car en cas d'accident, une assurance tous risques n'offrirait pas à Sylvie un meilleur remboursement qu'un contrat tiers. Bien sûr, c'est contre-intuitif ! On nous a tellement mis dans la tête que plus un service est cher, plus nous serons satisfaits...

Ainsi, nous souscrivons des contrats et des abonnements souvent plus larges que nos besoins réels. Puis nous n'y touchons plus. Et nous voilà abonnés depuis des années à un service de téléphonie mobile dont nous n'utilisons qu'une partie des capacités. Cette expérience vous parle ? Mais l'idée de mettre vos contrats en concurrence vous fatigue d'avance ? Heureusement, une foule de comparateurs, d'optimisateurs et de gestionnaires de budget existent pour vous faciliter la vie. Nous les avons décryptés de manière que le ménage dans vos finances soit le plus efficace possible. Bonne lecture.

SOPHIE COISNE
RÉDACTRICE EN CHEF ADJOINTE DES HORS-SÉRIES

À propos de 60 Millions de consommateurs

60 Millions de consommateurs et son site www.60millions-mag.com sont édités par l'Institut national de la consommation (INC), établissement public à caractère industriel et commercial, dont l'une des principales missions est de « regrouper, produire, analyser et diffuser des informations, études, enquêtes et essais » (article L 822-2 du code de la consommation).

L'INC et 60 Millions de consommateurs informent les consommateurs, mais ne les défendent pas individuellement. Cette mission est celle des associations agréées, dont la liste figure en page 98.

Le centre d'essais comparatifs achète tous les produits de façon anonyme, comme tous les consommateurs. Les essais de produits répondent à des cahiers des charges complets, définis par les ingénieurs de l'INC, qui s'appuient sur la norme des essais comparatifs NF X 50-005. Ces essais ont pour but de comparer objectivement ces produits et, le cas échéant, de révéler les risques pour la santé ou la sécurité, mais pas de vérifier la conformité des produits aux normes en vigueur. Les essais comparatifs de services et les études juridiques et économiques sont menés avec la même rigueur et la même objectivité.

Il est interdit de reproduire les articles, même partiellement, sans l'autorisation de l'INC. Les informations publiées dans le magazine, en particulier les résultats des essais comparatifs et des études, ne peuvent faire l'objet d'aucune exploitation commerciale ou publicitaire.

60 Millions de consommateurs, le magazine réalisé pour vous et avec vous.

somma

OPTIMISER SON BUDGET



Édito 3

Inflation
À l'heure de la débrouille 6

OPTIMISER SON BUDGET 10

Finances personnelles

- | | |
|--|----|
| Bien gérer son budget..... | 12 |
| • Quiz : Quel gestionnaire êtes-vous ? | 15 |
| • Contrats : chiffrez vos gains..... | 16 |

Gestion au quotidien

- | | |
|-------------------------------|----|
| Visualisez vos dépenses | 20 |
|-------------------------------|----|



ÉNERGIE : FAITES BAISSER LA FACTURE !

Bien entretenir sa chaudière, diminuer la température du chauffe-eau, s'équiper d'un thermostat connecté... Ces solutions peuvent bien alléger le poids exponentiel des dépenses d'énergie. N'hésitez pas non plus à comparer les contrats des fournisseurs et aller voir ailleurs si les offres sont plus intéressantes. p. 50-55



Pour accéder directement
à votre article **CLIQUEZ** sur
son **titre** ci-dessous

page précédente < > page suivante



Pour revenir au sommaire **CLIQUEZ** sur

ÉCONOMISER SANS SE PRIVER



TRAQUER LES DÉPENSES FANTÔMES



Comparateurs et optimisateurs

Font-ils gagner de l'argent ? 24

Achats

Dépenser, ça rapporte ! 28

ÉCONOMISER SANS SE PRIVER..... 32

Logement

Renégociez sans attendre 34

Auto

Réduire la note pied au plancher 41

- Superéthanol, faut-il se convertir ? 42
- Acheter moins cher son véhicule 44
- Le partage, un plan gagnant-gagnant.. 46

Énergie

Faites baisser la facture 50

- Le prix des pellets flambe..... 55

Supermarchés

La course aux bons plans 56

Téléphonie et Internet

Le sur-mesure, ça paie..... 62

- Forfaits mobiles : pourquoi payer plus cher ? 66

- Regarder la télé sans box TV 68

TRAQUER LES DÉPENSES FANTÔMES 70

Assurances

Chassez le superflu 72

Agios, débit différé, services bancaires...

Payer moins, c'est possible 78

Fraudes bancaires

Remboursement mode d'emploi 82

- Ça peut vous arriver : 5 arnaques décortiquées

Abonnements

8 étapes pour les optimiser 90

En vacances

Évitez les frais inattendus 94

- Attention aux fausses annonces de locations de vacances 97

Inflation

À L'HEURE DE LA DÉBROUILLE

Inflation, guerre d'usure en Ukraine et possibles restrictions d'énergie, les Français abordent l'hiver avec inquiétude. Si les prévisions n'incitent pas à l'optimisme, chacun fait preuve d'ingéniosité pour tenter de contrer la hausse des prix.

« Ça monte, ça monte, se lamente Sandra devant son ticket de caisse à la sortie du Carrefour TNL à Nice. Après l'huile de tournesol et la viande, c'est le beurre et les pizzas du rayon frais qui ont flambé. » Cette secrétaire médicale de 45 ans résume les difficultés auxquelles font face bon nombre de Français.

LE PRIX DES PÂTES A AUGMENTÉ DE 18,3 % SUR UN AN

Selon le panéliste de référence sur les ventes en grandes surfaces NielsenIQ, l'inflation a atteint 7 % dans les rayons en août sur un an. Les produits qui ont le plus augmenté ? Les pâtes

(+ 18,3 %), l'huile (+ 15,7 %), la viande (+ 24 %), le beurre et la crème fraîche (+ 13 %). Et les consommateurs sont bien obligés de s'adapter. Selon l'institut d'études Elabe, en juillet 2022, 44 % d'entre eux ont été contraints de se restreindre pour boucler leurs fins de mois, contre seulement 33 % un an plus tôt. Et ce n'est pas le vote de la loi sur le pouvoir d'achat et son train de mesures pour soutenir les ménages qui va changer la donne. Revalorisation des pensions de retraite, plafonnement de la hausse des loyers et hausse des APL, reconduction de la prime Macron, revalorisation de 4 % des retraites et des minima sociaux, dégel du point d'indice des

Repères

LA CRISE ACTUELLE EST DIFFÉRENTE DES PRÉCÉDENTES

■ La France a déjà connu une inflation galopante durant les chocs pétroliers des années 1970-1980.



Mais il existait alors un mécanisme d'indexation des revenus et des salaires sur l'inflation.

■ « Les entreprises mettaient la main au porte-monnaie, assure Éric Heyer, directeur du département analyse et prévision à l'Observatoire français des conjonctures économiques. C'est ce qu'on appelait la boucle ou la spirale prix-salaires. Nous

en sommes sortis via des politiques monétaires très dures. »

■ Désormais, les banques centrales ont pour mission de juguler l'inflation. Comme le fait remarquer Éric Heyer, « elles ont aussi augmenté les taux d'intérêt pour ralentir la création monétaire. L'État ne peut plus distribuer de l'argent à tout le monde, mais doit faire du sur-mesure ».

fonctionnaires... Ces coups de pouce ne suffiront pas. La pression inflationniste est telle qu'ils ont peu d'impact sur le porte-monnaie et le moral des Français. Cette situation en conduit de plus en plus à scruter les étiquettes avant de passer à la caisse et à user de toutes les stratégies pour dépenser moins. À l'instar de Thierry, originaire de l'Oise : « Je fais le tour de mon marché, regarde les prix et achète le moins cher. En grande surface, j'ai ma liste et je commence par les armoires réfrigérées "fin de date", puis je compare les prix au litre ou au kilo. Dans une démarche à la fois écolo et de santé, j'ai également réduit ma consommation de protéines animales : viande le midi et fromage le soir. J'achète moins et je retourne faire mes courses plus souvent, d'où zéro gâchis. »

UNE INFLATION SUPÉRIEURE DANS LES ZONES RURALES

D'autres sont passés à la vitesse supérieure, comme Marie-Violaine, habitant à Souppes-sur-Loing (77). « J'ai investi dans une serre de 15 m² afin de produire mes propres fruits et légumes, et ne plus subir les fluctuations de prix. Étant végétalienne, ces aliments sont le cœur de mon alimentation, donc maîtriser ces coûts est essentiel. » Sa serre connectée lui a tout de même coûté 18000 €, avec suivi et assistance d'agronomes. « Une fois l'investissement amorti, l'économie au quotidien sera considérable et devrait même me générer un surplus à partager pour aider à réduire les dépenses de mes parents », prévoit-elle.

Mieux consommer sans se limiter, une nécessité à l'heure où l'Insee prévoit une inflation à 6,8 % à la fin de l'année. « Nous ne sommes pas égaux face à ces hausses des prix, assure Julien Pouget, chef du département de la conjoncture à l'Insee. Selon leurs dépenses d'énergie et d'alimentation, certaines catégories de ménages sont plus exposées à l'inflation que d'autres. La variable la plus discriminante, c'est la zone de résidence. L'inflation est d'un point supérieur pour les ménages qui habitent dans les zones rurales, en raison de dépenses de carburant et d'énergie du logement plus importantes. » En agglomération parisienne, l'inflation est inférieure d'un point. « De même, continue l'expert, le poids des dépenses d'énergie du logement tend à augmenter avec



l'âge, notamment au-delà de 75 ans. Quant aux ménages ouvriers ou employés, ils dépensent davantage en proportion de leur revenu pour le logement (hors énergie). » Selon lui, la période actuelle se distingue des six dernières années (2015-2021) : l'inflation se situait en moyenne à 1,3 % sur un an et les disparités entre les catégories de ménages ne dépassaient pas 0,1 point.

LA CHASSE AUX PROMOS A VITE COMMENCÉ

Ce qui a changé ? Depuis la crise des subprimes de 2007, les Français sont plus réactifs aux évolutions des données économiques. « Les consommateurs et consommatrices répercutent



tout de suite la hausse des prix en diminuant certains postes de dépenses, affirme Franck Lehuédé, directeur d'étude et de recherche au Crédoc. Dans l'alimentaire, on observe un passage de la marque nationale à la marque distributeur ou de cette dernière au premier prix. Et de plus en plus de consommateurs font la chasse aux promos, notamment chez les hard discounters, qui se frottent les mains. »

LES PLUS PRÉCAIRES DAVANTAGE SOUS PRESSION

Plus le ménage est modeste et plus il est touché par ces évolutions. « Les dépenses contraintes (abonnements, loyer, énergie) chez les 20 % les plus pauvres de la population représentent entre 60 et 80 % de leurs dépenses. Donc c'est dans ces catégories que la part de l'énergie étant la plus forte, les augmentations seront le plus difficilement ressenties. Il y a un clivage entre deux catégories de populations : celles qui ont des revenus réguliers et suffisamment importants pour pouvoir assumer ces hausses de prix, les cadres, les professions intermédiaires. Mais les plus pauvres et les 20 % de ménages qui font partie de la classe moyenne modeste risquent de se retrouver pris à la gorge par les dépenses contraintes. Ils vont devoir faire des arbitrages et n'ont pas d'épargne dans laquelle puiser. » C'est le cas de Johanna, 32 ans, mère de trois jeunes enfants, dont le salaire ne dépasse

pas 1 500 € par mois. « Pour l'alimentation, je fais attention aux étiquettes en comparant les prix au poids et je ne me laisse pas tenter par toutes les pseudo-promotions. J'achète mes légumes dans les fermes locales et je ne fais pas de stocks pour de longues périodes. Pour les vêtements, je recycle à fond et j'arpente les friperies. Enfin, pour l'électricité, j'éteins les lumières dans les pièces non occupées et je débranche les prises après chaque utilisation. »

LE VÉLO À LA RESCOUSSE POUR LES PETITS TRAJETS

Si l'inflation pèse plus lourd sur les ménages depuis la guerre en Ukraine, ses origines sont multiples. « Pendant le premier confinement, on a mis la planète sur pause, donc tous les stocks ont fondu, rappelle Emmanuelle Auriol, économiste et professeure à la Toulouse School of Economics (TSE). Malgré une reprise très forte en sortie de crise, certains produits ont manqué comme les microcomposants électroniques ou le bois. D'autant que la Chine et sa politique de "zéro covid" freine une véritable reprise industrielle. Face à une offre faible et une demande forte, la pénurie s'est traduite automatiquement par une augmentation des prix. Elle aurait dû se résoudre en une année, mais la guerre en Ukraine a mis la pression sur les hydrocarbures et les produits agricoles. » Face à cette hausse généralisée des prix, qui va payer ?

« Chacun va devoir supporter ce coût : l'État, les entreprises, mais aussi les ménages », indique Éric Heyer, directeur du département analyse et prévision de l'Observatoire français des conjonctures économiques. Toutes les idées sont bonnes pour consommer moins. Thierry, en région lyonnaise, explique : « J'utilise de plus en plus mon vélo, acheté d'occasion, pour les petits trajets. Je fais moi-même la vidange de ma voiture et l'entretien est réalisé par un petit garagiste de quartier qui facture au temps réellement passé et accepte de réparer avec des pièces d'occasion. » Idem pour Alain, 55 ans. « Habitant à la campagne, je ne prends plus mon véhicule pour les petits trajets et je réduis ma vitesse sur les voies de circulation. Ayant un diesel, j'utilise au maximum le frein moteur. » La débrouille, un levier puissant en ces temps économiquement rudes. ■

FANNY BIJAOUI-NAMIAS

« LA SENSIBILITÉ À CES HAUSSES DE PRIX DÉPEND DU NIVEAU DE VIE »

Les consommateurs ont souvent le sentiment que l'inflation dans la vraie vie est plus salée que celle annoncée dans les médias. Alexandre Mirlicourtois, directeur de la conjoncture et de la prévision chez Xerfi, nous explique pourquoi.



Pourquoi ressentons-nous parfois une inflation plus dure que ce qui est annoncé ?

Alexandre Mirlicourtois :

Le premier facteur qui joue sur l'inflation ressentie, c'est la nature du produit dont le prix augmente et sa fréquence d'achat. Les ménages ont une sensibilité relativement forte pour les produits consommés au quotidien. Lors d'un passage à la pompe, par exemple, les prix sont affichés explicitement, il est donc facile de constater les augmentations. Même chose pour les denrées alimentaires, dont les consommateurs perçoivent tout de suite les hausses. Les ménages ont donc le sentiment que tout augmente beaucoup, alors que cela ne concerne pas tous les produits.

Certaines personnes y sont-elles plus sensibles que d'autres ?

A. M. Tout à fait, car la sensibilité à ces hausses de prix va dépendre du niveau de vie. C'est pour cela que l'on parle d'inégalité devant l'inflation. Quand les revenus sont déjà faibles, l'alimentation et l'énergie pèsent très lourd dans le budget. L'inflation est alors ressentie fortement et ce n'est pas une illusion. À l'inverse, plus on s'élève dans l'échelle sociale, moins la part de l'alimentation et de l'énergie est importante dans le budget : le ressenti et l'impact de l'inflation sont donc moins forts. Enfin, l'impression d'une inflation galopante se produit quand les prix progressent plus vite que les revenus. Ce qui est le cas actuellement : les augmentations de salaires ne suivent pas, sauf le smic qui a été revalorisé [à partir du 1^{er} août, il a été augmenté de 2,01 %, NDLR].

Quel autre facteur peut jouer sur ce ressenti ?

A. M. En économie, on considère que si un bien voit sa qualité s'améliorer et qu'elle s'accompagne d'une hausse de prix, ce n'est pas de l'inflation. Ainsi, si l'on compare un téléphone portable ancienne génération et un smartphone dernier cri, malgré une hausse manifeste des prix, on considère qu'au vu de l'amélioration qualitative du produit, il n'y a pas inflation, alors même que le consommateur voit sa carte bleue chauffer ! Ce mécanisme concerne un quart des biens environ.

Quid du logement ?

A. M. Il pèse à peine 7 % de l'indice général des prix de l'Insee. Pourtant, quand les consommateurs scrutent leur budget, la part du logement est plus importante. Pourquoi ? Parce que, pour l'Insee, l'acquisition d'un logement n'est pas de la consommation, mais de l'investissement. Elle ne rentre donc pas dans le calcul de l'inflation. Or, en vérité, si on se concentre sur la part du logement du côté des locataires (soit 40 % des Français), on constate que le taux d'effort est d'environ 20 % de leur budget, aides déduites. Autant dire que le poids de ce poste dans le budget de ces foyers est mal pris en compte.

**PROPOS RECUEILLIS
PAR F. B.-N.**



OPTIMISER SON BUDGET



Pas besoin d'être chef comptable pour maîtriser son budget : beaucoup d'outils permettent désormais de visualiser vos dépenses, de mettre en concurrence les opérateurs ou d'être alerté au moindre découvert. De précieuses béquilles qui donneront une bouffée d'oxygène à votre porte-monnaie.





Finances personnelles

BIEN GÉRER SON BUDGET

Comment faire aussi bien, voire mieux avec moins ? La plupart d'entre nous devons tenter de répondre à cette question en cette période d'inflation galopante. Jouez sur des frais que nous croyions fixes, revoir notre consommation... Nos conseils et des pistes de réflexion.

Quatre Français sur 10 estiment aujourd'hui manquer d'argent pour vivre de manière satisfaisante, a dévoilé le deuxième Observatoire du sens de l'argent Crédit Coopératif & Viavoice. Pour mener une existence convenable, ils évaluent ce besoin à 490 € par mois en moyenne, selon une étude Cofidis-CSA Research.

VOUS POURRIEZ RENÉGOCIER UNE PARTIE DE VOS CONTRATS

Alors, quelles stratégies mettre en place face à la hausse des prix ? Les familles interrogées par NielsenIQ avant l'été disaient déjà avoir adapté leur mode de consommation. Près de la moitié ont diminué leur budget carburant, 47 % taillé dans leurs achats de vêtements, et 46 % limité les sorties et les loisirs. Près de 4 familles sur 10 s'efforcent également de faire baisser leur consommation de gaz et d'électricité. Chasser les promos et réduire ses dépenses en changeant ses habitudes constituent des techniques éprouvées. Mais faire jouer la concurrence tous azimuts peut aussi vous offrir une source importante d'économies (voir les exemples avant et après renégociation détaillés p. 16-19).

Pouvez-vous influer sur vos dépenses fixes ? Si vous faites partie des 70 % de Français qui répondent par la



négative (étude Lesfurets.com-CSA Research), nous vous recommandons de réviser votre position. Ne sous-estimez pas, notamment, le poids de tous vos abonnements et contrats d'assurance dans votre budget. « *Leur mise à plat, à la recherche des doublons aussi superflus que ruineux et des contrats inadaptés, peut vous permettre en un temps record de récupérer 50, 80, 100 € et plus tous les mois* », confirme Marc Bourgoin, cofondateur et directeur du service clients de Vosmeilleureseconomies.com.

JOUER SUR L'ALLONGEMENT DES PRÊTS PEUT ÊTRE PAYANT

Idem pour l'assurance emprunteur. « *Si vous avez récemment souscrit un prêt immobilier, que vous êtes jeune (moins de 40 ans) et non-fumeur, vous pourriez récupérer 10 000 € par emprunteur et plus sur 20 ans, dont près de 500 € dès la première année, seulement en changeant d'assureur* », commente Astrid Cousin, porte-parole de Magnolia.fr, un courtier spécialisé dans la renégociation d'assurance des crédits immobiliers.

Le regroupement de prêts, ou rachat de crédits, est une stratégie payante, même si elle reste onéreuse. « *Cette technique qui consiste à regrouper plusieurs prêts de durées différentes, vous permet, avec un seul et unique emprunt, étalé sur une période de remboursement plus longue, d'alléger vos mensualités* », détaille Louis Sarica, fondateur de Libre Solution Finance, spécialiste du regroupement de crédits. « *En revanche, attention, si vous multipliez les impayés, il est sans doute déjà trop tard pour renégocier vos prêts en direct avec votre banquier et/ou solliciter un regroupement de crédits* », met en garde Caroline Oughli, économiste, conseillère en économie sociale et familiale, au Point conseil budget (PCB) du Var, pour l'association Familles rurales. Cependant, indique-t-elle, vous pourrez alors éventuellement demander un délai de grâce au juge. Si vous lui prouvez que votre situation est « redressable », il pourra vous accorder jusqu'à deux ans de suspension de remboursements.

APPRENDRE À MAÎTRISER SON BUDGET, UN MUST

Autre possibilité : déposer un dossier de surendettement auprès de la Banque de France. « *Cette solution présente parfois le seul moyen*

« AVEC LA MÉTHODE DES ENVELOPPES, ON SE LAISSE MOINS TENTER PAR UN ACHAT COMPULSIF »



3 questions à Angélique Aufrere, créatrice de la chaîne YouTube L'univers d'Ange Line, via laquelle elle diffuse des conseils sur la gestion du budget familial

Propos recueillis par Marie Nidieu

En quoi le fait de répartir de l'argent liquide dans des enveloppes dédiées à chaque poste de dépenses vous a-t-il permis de mieux gérer votre budget ?

Angélique Aufrere. Parce que ça rend les dépenses plus concrètes qu'avec la carte bancaire. On se laisse moins tenter par un achat compulsif. J'anticipe aussi les dépenses à venir comme la rentrée, les vacances... Par exemple, j'économise depuis janvier dernier pour les cadeaux de Noël qui vont arriver bientôt. Ça va faire deux ans que j'utilise cette méthode et j'ai vu qu'on arrivait bien mieux à gérer notre budget familial.

Est-ce utilisable pour tous les postes de dépenses ?

A. A. Non, cela concerne les dépenses du quotidien comme les courses ou les loisirs. Toutes les charges fixes comme les assurances, les abonnements ou le loyer sont prélevées sur le compte. Je surveille aussi ces dépenses-là. Chaque début d'année, je regarde s'il n'y a pas de nouvelles offres pour les abonnements ou si je n'ai pas d'assurance en double par exemple. Pour les achats sur Internet, je prévois un budget sur mon compte bancaire exprès, je ne le retire pas en liquide.

Quelles sont les clés pour que la méthode fonctionne ?

A. A. Il faut se définir un jour de la semaine pour retirer des sous et s'y tenir. Moi, je fais ça chaque vendredi. Je me suis rendu compte que retirer de l'argent une fois par mois n'était pas une bonne idée parce que, souvent, je dépensais plus en début de mois. Ensuite, il faut être organisé et rigoureux. On ne se prive pas, ce n'est pas l'objectif. Il s'agit plutôt de pouvoir se faire plaisir sans dépasser le budget, tout en diminuant sa charge mentale.

d'avoir une chance de sortir la tête de l'eau », remarque Caroline Bugny, conseillère en économie sociale et familiale, au service PCB de l'Union départementale des associations familiales de Loir-et-Cher.

Pourquoi s'intéresser à votre budget ? Parce que vous serrer la ceinture n'est pas la seule stratégie à votre disposition. « *Plus que jamais, il faut apprendre à mieux gérer votre budget et à anticiper* », analyse Cédric Dufour, fondateur de la société Plénit'Finances, spécialisée dans le coaching budgétaire. Et ces recommandations valent pour tous, des plus aisés aux plus modestes. Une affirmation corroborée aussi bien par les intervenants des PCB, chargés d'accompagner des personnes en difficulté financière (voir encadré ci-dessous) que par les « coachs budgétaires » contactés pour rédiger cet article. « *Nous conseillons très souvent des personnes aux revenus confortables qui gèrent mal leur argent*, constate Thomas Creton, fondateur de la société Mon budget zen. *En venant nous voir, ils cherchent à reprendre leurs finances en main afin de se doter des moyens d'accomplir leurs projets de vie.* »

RÉCAPITULER VOS FRAIS FIXES, LISTER LES VARIABLES...

Bonne nouvelle, devenir un gestionnaire avisé est à la portée de tous. Et si l'on ne naît pas gestionnaire planificateur (voir page 15), il est possible de le devenir. Voici comment procéder. Une fois vos charges fixes connues (loyer, crédits, impôt,

assurances, abonnements...), voyez comment les optimiser et faites le ménage dans vos contrats, comme indiqué ci-dessus. Ensuite, abordez la partie variable de vos dépenses : alimentation, loisirs, carburant... : évaluez vos besoins, établissez un budget prévisionnel en début de mois et vérifiez vos dépenses au fur et à mesure.

DES APPLIS POUR SUIVRE AU PLUS PRÈS VOS DÉPENSES

Quels outils utiliser pour réussir l'exercice ? « *Plusieurs méthodes de suivi existent*, dévoile Thomas Creton. *La plus simple est connue sous le nom de "méthode des enveloppes". Elle consiste à mettre l'argent nécessaire en début de mois dans une enveloppe dédiée "alimentation", "carburant", "sorties" ... Et à ne pas dépenser plus que ce que vous avez provisionné pour chaque poste de dépenses. Autre technique, la "méthode xl" ou "carnet de notes", qui implique de noter chaque dépense en face de son prévisionnel, soit sur tableau, soit sur papier. Un peu fastidieux à l'heure des applications mobiles – Bankin', Budgea, Gérer Mes Comptes, Linxo, applis bancaires... – troisième et dernière méthode d'aide au suivi. Une fois cette seconde étape franchie, vous pouvez mettre en place une stratégie d'épargne. Non pas quand vous percevez une entrée d'argent exceptionnelle mais bien tous les mois, avant même d'effectuer toute autre dépense, comme si vous vous payiez une facture à vous-même !* » ■

LAURENCE OLLIVIER

Repères



DES PROS POUR VOUS AIDER AVEC VOTRE BUDGET

L'État a mis en place des Points conseil budget (PCB) et des « coachs budgétaires », des intervenants privés.

■ Les premiers, ouverts à tous (jeunes, salariés, indépendants, retraités...) interviennent gratuitement sur tout le territoire, via les 500 antennes gérées pour la plupart par des associations

de consommateurs et familiales (voir solidarites-sante.gouv.fr).

■ Leur vocation : « Vous accompagner en cas de difficulté financière mais pas uniquement », rappelle Caroline Oughli (PCB). Vous pouvez aussi les consulter pour un conseil ponctuel ou un suivi pendant des mois. Leurs intervenants vous aideront à construire votre budget et à garder vos comptes à l'équilibre.

Ils recenseront pour vous toutes les aides auxquelles vous pouvez prétendre et vous épauleront dans vos démarches pour les obtenir. »

■ Les « coachs budgétaires », aux honoraires libres, s'adressent surtout à des particuliers et des entrepreneurs qui souhaitent (re)prendre le contrôle de leurs finances et optimiser la gestion de leur budget.

Quel gestionnaire êtes-vous ?

1 Vous suivez vos comptes

- A régulièrement, en pilote serein
- B en permanence
- C jamais

2 Pour vos dépenses récurrentes (eau, énergie, impôts...) vous préférez

- A vous mensualiser
- B régler à réception de facture

- C vous êtes souvent en retard

3 Si vous devez acheter une machine à laver, vous

- A anticipez la dépense
- B attendez d'avoir l'argent
- C prenez un crédit

4 Vous mettez de l'argent de côté

- A régulièrement le même montant

- B ponctuellement, à chaque entrée d'argent exceptionnelle
- C rarement

5 Pour vous, un crédit doit avant tout servir à

- A investir (achat immobilier, travaux de rénovation...)
- B acheter des biens de consommation (véhicule, électroménager...)
- C vous faire plaisir (voyage, loisirs...)

VOS RÉSULTATS

Sélectionnez une seule réponse par question. Additionnez le nombre de A, B et C obtenus, et déterminez votre profil de gestionnaire.



Une majorité de A ■ GESTIONNAIRE PLANIFICATEUR

Pour vous, gérer, c'est prévoir ! Vous considérez que la gestion de votre budget constitue un outil de maîtrise de votre argent. Et cela vous apporte sérénité et sécurité financière. Vous pilotez vos comptes, êtes adepte de la mensualisation pour vos dépenses et privilégierez le recours au crédit pour financer vos investissements. Concernant votre épargne, vous avez calculé combien vous pouvez mettre de côté tous les mois et avez programmé des versements mensuels pour atteindre votre objectif.

Notre conseil Continuez dans cette direction et musclez vos bonnes pratiques en lisant nos préconisations.



Une majorité de B ■ GESTIONNAIRE COMPTABLE

Vous suivez et tenez vos comptes très régulièrement, au centime près. C'est bien mais vous avez parfois tendance à être trop obsédé par les chiffres. Résultat, vous pouvez basculer dans le profil « super économie » au point de tout focaliser sur le futur sans parvenir à profiter de votre argent au présent. Vous pouvez aussi rester concentré sur les seuls totaux qui figurent au bas de vos relevés et vous satisfaire d'un compte bancaire à l'équilibre et d'une épargne alimentée au coup par coup.

Notre conseil Vous pourriez faire beaucoup mieux en adoptant les bons réflexes et les outils de gestion budgétaire, à découvrir dans les pages suivantes.



Une majorité de C ■ NON-GESTIONNAIRE

Vous refusez de vous confronter au réel. Plutôt cigale, souvent atteint d'une phobie administrative, vous vivez constamment dans le présent sans vous soucier de l'avenir. Dépensier, voire acheteur compulsif, vous n'hésitez pas à vivre à découvert et/ou à crédit pour financer vos envies. Vous consultez vos comptes tous les trente-six du mois, épargnez quand vous y pensez et réglez vos factures à la dernière minute, quand ce n'est pas en retard.

Notre conseil Si vous voulez reprendre la maîtrise de votre budget et gagner en tranquillité, suivez les recommandations de notre hors-série.

Quiz réalisé avec la collaboration de Cédric Dufour, fondateur de la société Plénit'Finances (plenit-finances.fr), spécialisée dans le coaching budgétaire.

Contrats : chiffrez vos gains

Certains domaines se prêtent particulièrement bien à une remise à plat : les assurances, qu'il faudrait de toute façon mettre à jour régulièrement pour ne pas être surassuré, les abonnements téléphoniques, souvent inadaptés, les crédits, qui peuvent être regroupés.

En ces temps de disette, quelques centaines d'euros économisés par-ci, un paiement en moins par-là vont peut-être vous permettre de mettre de l'argent de côté pour un projet ou sortir vos comptes du rouge. Quelques exemples, avec des chiffres concrets à l'appui.



Assurance habitation

Le prix moyen d'une assurance habitation en France est de 216 € pour un appartement et de 372 € pour une maison, d'après le dernier baromètre des prix réalisé par le comparateur Lesfurets.com. Des variations importantes peuvent exister suivant que vous êtes locataire ou propriétaire, d'un appartement ou d'une maison, votre lieu de résidence, le nombre de pièces de votre logement, le montant de capital couvert et le niveau des garanties. Le meilleur moyen de réduire l'addition ? Faire jouer la concurrence, certes, mais surtout adapter votre contrat à vos besoins. Si le vôtre est ancien, il n'est sans doute plus adapté à votre situation. Avez-vous toujours besoin de l'assurance scolaire si vos enfants sont adultes ? Les montants couverts sont-ils les bons ?

EXEMPLE 240 € d'économies pour France et Henry pour assurer leur maison à La Rochelle.

Avant (dépenses/ an)	Après (dépenses/ an)	Économies annuelles	% d'économies
690,02 €	450,12 €	239,90 €	35 %

(Source : Vosmeilleureseconomies.com)

Verdict Sur plus de cent demandes de clients, Vosmeilleureseconomies.com signale un gain moyen de 32 % avant et après, pour un montant moyen

annuel de 150 €. Mais si, pour certains, la réduction obtenue se limite à 8 %, au plus haut, elle peut culminer à 52 % pour la coquette somme de 619 € d'économies annuelles.



Assurance automobile

Obligatoire, cette assurance revient en moyenne à 478,38 € à l'année au « tiers » contre 781,37 € en « tous risques », en 2021, d'après le comparateur Lesfurets.com. Une info à garder en tête, car assurer tous risques votre véhicule perd de son intérêt au bout de 5 ou 6 ans. « *Un contrat tiers plus ou tiers étendu-confort est souvent mieux adapté pour moins cher* », rappelle Marc Bourgoin, cofondateur de Vosmeilleureseconomies.com.

EXEMPLE 318 € d'économies pour Sylvie, qui passe d'une assurance tous risques à un contrat tiers confort, mieux adapté à son véhicule de plus de 5 ans.

Avant (dépenses/ an)	Après (dépenses/ an)	Économies annuelles	% d'économies
708,65 €	391 €	317,65 €	45 %

(Source : Vosmeilleureseconomies.com)

Verdict Vous avez tout intérêt à faire réviser régulièrement votre contrat. Jouer sur les franchises peut aussi vous rapporter, avec pour objectif d'éviter de payer des garanties obsolètes : tous risques, prêt de volant, trajet domicile-travail si vous êtes retraité... Combien au total ? En moyenne une remise de 31 %, qui peut atteindre près de 50 % sur certains contrats, avec à la clé des centaines d'euros économisés.

Complémentaire santé

Aussi indispensable que coûteux, ce poste mérite d'être scruté de près, notamment au passage à la retraite, parce qu'à ce moment vos besoins évoluent. Mais pas seulement. Les indépendants et professions libérales gagneront souvent à remettre à plat leur contrat pour être mieux assuré à moindre coût.

EXEMPLE **686 € d'économies** pour Isabelle, jeune retraitée.

Avant (dépenses/an)	Après (dépenses/an)	Économies annuelles	% d'économies
1 991,80 €	1 306,03 €	685,77 €	34 %

(Source : Vosmeilleureseconomies.com)

Verdict Vu le coût des mutuelles santé, le moindre rabais chiffre vite (voir ci-dessus). L'assuré engrange immédiatement une remise de 685,77 €. C'est encore plus vrai pour les professionnels. « *C'est ce qui s'est produit pour une architecte, se souvient Marc Bourgoin. Elle a réduit de 2000 € par an le tarif de sa mutuelle sans perdre sur ses garanties, au contraire !* »



Téléphonie & Internet

Indispensables aujourd'hui pour le travail, les loisirs, et rester en contact avec ses proches, ces abonnements voient leurs tarifs fluctuer très rapidement. L'idéal : profiter des meilleures offres promos du moment pour changer d'opérateur et alléger l'addition. Et ça paie !

EXEMPLE **676 € d'économies** pour Paul et son fils, gros consommateurs d'Internet (jeux vidéo en ligne, VOD...), à la maison et sur mobile.

Domaines d'économies	Avant (dépenses/an)	Après (dépenses/an)	Économies annuelles	% d'économies
Box Internet	552 €	359,88 €	192,12 €	35 %
Téléphone mobile	604,20 €	119,88 €	484,32 €	80 %
TOTAL	1 156,20 €	479,76 €	676,44 €	59 %

(Source : Vosmeilleureseconomies.com)

Verdict Il ne faut pas hésiter à remettre en concurrence régulièrement vos fournisseurs d'Internet et de mobile. Sur l'ensemble des demandes traitées





par Vosmeilleureseconomies.com, les clients décrochent en moyenne une ristourne annuelle de 217 € par an pour l'Internet et de 130 € sur le mobile, avec des réductions hautes qui se situent respectivement à 419 € et 626 €. Bonne nouvelle, la chasse aux économies est favorisée par les parlementaires. Ils viennent d'adopter un texte facilitant la résiliation des contrats mobile et box, et abaissant de 25 à 20 % les frais prélevés la deuxième année en cas d'engagement sur deux ans. Exit également tout frais de résiliation appliqués aux personnes surendettées.

Racheter ses crédits

Regrouper plusieurs prêts à la consommation et/ou immobilier en un seul, en étalant les remboursements sur une plus longue période, permet immédiatement d'alléger le poids des mensualités et de récupérer une trésorerie complémentaire. Une opération qu'il convient idéalement de coupler avec un accompagnement budgétaire, recommande Louis Sarica, fondateur de Libre Solution Finance. Ce spécialiste du regroupement de crédits a décidé de devenir coach budgétaire pour que ses clients parviennent à prendre un nouveau départ sur des bases solides et ne retombent pas dans la spirale de l'endettement.

EXEMPLE 1 Locataire, regroupement de prêts sans garantie hypothécaire

Samuel, 30 ans, est célibataire et locataire (loyer de 600 €, salaire net de 2 350 €/mois). Il a contracté trois prêts dont une dette auprès de sa grand-mère de 8 500 € pour financer l'achat d'un véhicule. Il fait racheter ses crédits et en souscrit un nouveau de 20 000 € (capital restant dû de 17 000 € + 3 000 € de trésorerie), sur 8 ans, avec un taux nominal de 3,33 %.

	Mensualités avant	Mensualités après
Dette familiale	200 €	
Prêt conso 1	180 €	254 €
Prêt conso 2	38 €	
TOTAL	418 €	254 €
Gain sur les mensualités		164 €
Taux d'endettement	44 %	33 %

(Source : Libre Solution Finance)

Verdict Le regroupement de prêts a permis à Samuel de gagner 164 €/mois sur ses échéances, de voir passer son taux d'endettement de 44 % à 33 % et de bénéficier d'un apport de trésorerie de 3 000 €.

EXEMPLE 1 Propriétaires, regroupement de prêts sans garantie hypothécaire

Isabelle et Sylvain, âgés de 45 et 50 ans, pacsés, avec des enfants majeurs, perçoivent des revenus de 9 000 €/mois nets. Ils ont contracté un prêt immobilier à un taux avantageux, qui sera conservé, et trois prêts à la consommation (travaux, équipement...). Le capital restant dû s'élève à 100 000 €, leurs échéances à 3 886 € et leur taux d'endettement à 44 %. Ils regroupent leurs prêts conso dans un nouveau crédit : 111 700 € (capital restant dû de 100 000 € + 6 700 € de frais de dossier + 5 000 € de trésorerie) ; durée : 12 ans ; taux nominal : 3,48 %.

	Mensualités avant	Mensualités après
Prêt conso 1	846 €	
Prêt conso 2	759 €	950 €
Prêt conso 3	386 €	
Prêt immobilier conservé	1 895 €	1 895 €
TOTAL	3 886 €	2 845 €
Gain sur les mensualités		1 041 €
Taux d'endettement	44 %	33 %

(Source : Libre Solution Finance)

Verdict En regroupant ses prêts à la consommation, sans toucher à son prêt immobilier, le couple réduit son endettement de 44 % à 33 %, récupère 5 000 €

de trésorerie allouée à la constitution d'une épargne de précaution, ainsi que 1 041 €/mois de capacité d'épargne destinée à préparer le financement de nouveaux projets.

EXEMPLE 2 Propriétaire, regroupement de prêts avec garantie hypothécaire

Dominique est propriétaire de sa maison. Divorcée, sans enfants à charge, elle a 55 ans et un salaire de 2 150 € nets. Elle détient deux crédits immobiliers à des taux élevés, jamais renégociés, et un crédit à la consommation en cours, à reprendre, le tout pour un capital restant dû de 130 000 €, des échéances de 1 258 €/mois et un taux d'endettement de 58 %. Elle regroupe ses crédits pour un nouveau de 148 000 € (capital restant dû de 130 000 € + 3 000 € de frais de dossier + 15 000 € de prêt travaux), sur une durée de 25 ans, au taux nominal de 2 %.

	Mensualités avant	Mensualités après
Prêt immo 1	580 €	
Prêt immo 2	492 €	627 €
Prêt conso	186 €	
TOTAL	1 258 €	627 €
Gain sur les mensualités		631 €
Taux d'endettement	58 %	29 %

(Source : Libre Solution Finance)

Verdict « Cette opération a permis à la personne non seulement de ne pas augmenter son endettement mais, au contraire, de l'abaisser de 58 % à 29 % et de financer des travaux à hauteur de 15 000 € sans charge ni prêt à la consommation supplémentaire, commente Louis Sarica. Si elle décide de rester dans sa maison, son pouvoir d'achat et son confort de vie se seront améliorés. De plus, sa nouvelle échéance anticipe la baisse de ses revenus une fois à la retraite. Et si elle décide de vendre ? Les travaux auront valorisé le bien et, elle pourra escompter une plus-value potentielle à la sortie. »

Quand saisir la commission de surendettement ?

Le mot « surendettement » fait souvent office de repoussoir. Dommage, car, pour certaines personnes, cela constitue une véritable bouée de sauvetage.

EXEMPLE Célibataire, cumulant des dettes

Jean, célibataire de 47 ans, sans enfant, locataire, cumule des dettes diverses : crédits, assurance, fisc, loyer... Après plusieurs tentatives de rééchelonnement infructueuses, Caroline Bugny, conseillère en économie sociale et familiale, au sein du service PCB de l'Union départementale des associations familiales (Udaf) de Loir-et-Cher, lui conseille de déposer un dossier de surendettement auprès de la Banque de France.

Plan de la Banque de France

DÉPENSES		RECETTES	
Loyer	350 €	Revenus	1 250 €
Factures d'énergie (chauffage)	99 €	Aide personnalisée au logement (APL)	53 €
Impôt sur le revenu	121 €		
Forfait habitation (électricité, eau, assurance...)	110 €		
Forfait alimentation, entretien et hygiène	574 €		
TOTAL	1 254 €	TOTAL	1 303 €
CAPACITÉ DE REMBOURSEMENT			49 €

Verdict Après étude, la Banque de France propose un échéancier compatible avec ses revenus et ses charges, de 49 € par mois sur 8 ans. Ainsi, Jean va pouvoir repartir de zéro. Attention, toutefois, signale Caroline Bugny : « La Banque de France ne tient jamais compte dans ses calculs des abonnements téléphoniques, TV, Internet, ni des dépenses de loisirs. Or il faut être conscient qu'au moindre impayé, les créanciers peuvent faire annuler le dossier de surendettement. » D'où l'importance de doubler le plan d'apurement d'un accompagnement budgétaire, insiste-t-elle, qui, s'il n'est pas obligatoire est plus que vivement recommandé. L'idée : apprendre à gérer ses comptes afin de parvenir à équilibrer durablement sa situation financière et éviter les rechutes. ■

LAURENCE OLLIVIER



Gestion du budget

VISUALISEZ vos dépenses

En quête d'un accompagnement pour mieux gérer votre budget ? De nombreuses applications sur téléphone portable et Internet sont à votre disposition. Les services qu'elles proposent sont-ils utiles ? Les fonctionnalités principales passées au crible.

Gérer son budget personnel ou familial n'est pas forcément évident pour tout le monde. L'école n'apprenant pas les bases en la matière aux plus jeunes, une fois devenus des adultes actifs, certains peinent à optimiser leurs revenus ou à éviter d'être « dans le rouge ». En période d'inflation, cette problématique est encore plus prégnante. Surfant sur ce besoin, de nombreuses applications dédiées à la gestion de son budget ont vu le jour au cours des dix dernières années. Concrètement, il vous suffit de vous abonner à un site Internet ou d'installer un logiciel sur votre smartphone. Bien sûr, les banques ne

comptent pas laisser ce domaine leur échapper – d'autant qu'une partie épargne commence à se greffer. Mais, force est de constater que leur offre (catégoriser vos dépenses et agréger vos comptes) est bien maigre en comparaison de celles des applications pures, comme le montre le tableau (*voir p. 22-23*) qui affiche les services de celles que nous avons étudiées.

Le réel intérêt des applications budgétaires réside surtout dans l'automatisme de certaines fonctionnalités et la réalisation de graphiques clairs, actuels et prospectifs. N'hésitez pas à commencer par les versions gratuites, souvent suffisantes, et à passer aux versions payantes uniquement si cela vous semble nécessaire. Les abonnements sont financièrement accessibles pour un service qui peut vous aider à maîtriser vos dépenses en cette période d'inflation. À quelles fonctionnalités s'attendre ?

Bon à savoir

LA SÉCURITÉ AU RENDEZ-VOUS ?

- Utiliser ce type d'applis est moins dangereux que payer sur Internet, selon les professionnels, mais il n'existe pas de risque zéro. Ne les utilisez pas via un wifi public et préférez celles dotées d'une déclaration de confidentialité sérieuse.
- Dans les applications données en exemple ici, agréées Banque de France, les opérations sont sécurisées au maximum. Vérifiez l'existence de cet agrément avant de choisir un partenaire.
- Ces applis ne disposent que d'un accès à vos comptes en « lecture seule ». Et elles ne font qu'afficher votre budget : si quelqu'un les pirate, il aura accès à vos informations, mais pas à vos comptes.

LE SOLDE DE VOTRE COMPTE EN TEMPS RÉEL

L'envoi d'alertes pour éviter les découvertes coûteux est un service idéal pour anticiper des problèmes de découvert et économiser des agios, sans avoir à vous connecter tous les jours à vos comptes. Les applications envoient des SMS ou des courriels vous avertissant quotidiennement du solde de votre compte et des transactions effectuées en temps réel. La réception d'alertes est aussi personnalisable. Par exemple, si vous souhaitez être alerté dès que



le solde passe sous la barre des 300 € ou dès qu'une dépense supérieure à 100 € est enregistrée, vous pouvez paramétrer en conséquence.

TOUS VOS COMPTES AFFICHÉS EN UN SEUL ENDROIT

Lagrégation de vos comptes consiste à rendre visibles tous vos comptes de dépôt (et placements financiers le cas échéant), même s'ils sont dispersés dans plusieurs établissements bancaires. Une avancée pour les consommateurs et consommatrices qui peuvent ainsi se rendre compte, en un coup d'œil, de leurs avoirs et découverts. « *Une directive européenne de 2018 sur le partage des données collectées par les institutions bancaires sur leurs clients avec d'autres sociétés, ou "open banking", rend cette opération obligatoire sur demande du client*, signale Luka Payras, responsable pôle finance de Selectra, comparateur web. *Comme 40 % des clients en France ont des comptes dans*

plusieurs banques, c'est un service utile. » Mais l'opération est parfois longue à se concrétiser : certaines banques manquent de bonne volonté (ou évoquent des problèmes de sécurité) pour répondre à la demande d'agrégation, d'autant que l'obligation ne concerne que les comptes courants. « *J'ai relancé plusieurs fois mes banques pour mettre en place le partage des informations de mes comptes de dépôt et d'épargne avec mon application de budget*, témoigne Licia. *Cela a fini par se faire, mais il faut de la patience.* »

BIEN RÉPERTORIER POUR COMPARER ET MAÎTRISER

La catégorisation des dépenses permet de mieux ventiler son budget. Alimentation, logement, loisirs, santé, transports, shopping... le nombre de catégories et leur dénomination sont propres à chaque application. La capacité de certaines à éditer des graphiques et des camemberts montrant clairement le

LES SERVICES DE 4 APPLIS ET SITES



	Bankin.com		Budgetfacile.com	
	Version gratuite	39,90 €/an	Version gratuite	3,90 €/mois
Mode d'accès	site et appli	site et appli	site Internet	site Internet
Agrégation des comptes	✓	✓	1,50 €/mois	✓
Catégorisation automatique des dépenses	✓	✓	✓	✓
Personnalisation des catégories de dépenses		✓		✓
Graphique mensuel d'analyse des dépenses	✓	✓	✓	✓
Budget prospectif	✓	✓	✓	✓
Tendance des dépenses par rapport à la période précédente	✓	✓	✓	✓
Tableau de bord sur son épargne	✓	✓		✓
Liste des factures récurrentes	✓	✓	✓	✓
Recherche de transactions passées	illimité	illimité	illimité	illimité
Alertes SMS ou mails de solde et de transactions	✓	✓		
Mise en concurrence automatique des abonnements	✓	✓		
Affichage des remboursements associés aux dépenses		✓		
Mini-crédits (TAEG)	✓ (20 %)	✓ (20 %)		
Cashback sur certains achats	✓	✓		
Carte bancaire				
Paiement sans frais à l'étranger				
Aide prioritaire (téléphonique ou informatique)		✓		✓
LES PLUS	Le nombre de services, la mise en concurrence automatique des abonnements et le cashback ; connexion sur site ou mobile		Simple d'utilisation et services de base suffisants pour la plupart des clients	
LES MOINS	Achat mensuel impossible, coût élevé des mini-crédits		Pas d'alertes, absence d'appli sur smartphone, l'agrégation des comptes en option	

pourcentage dévolu à chaque catégorie dans votre budget mensuel global est intéressante. Vous pouvez ainsi voir leur évolution dans le temps et vous rendre compte, le cas échéant, du poids trop important de certaines dépenses. Cette prestation très utile vous permet d'être

proactif sur le contrôle de votre budget en décidant de réduire certaines dépenses pour pouvoir en augmenter d'autres. Les versions payantes des applications proposent souvent de personnaliser ces catégories et même de créer des sous-catégories.

**Linxo.com**

Version gratuite 5,99 €/mois ou 4 €/mois si abo. annuel

**Lydia-app.com**

Version gratuite Lydia bleu : 4,90 €/mois ; vert : 7,90 € ; noir : 9,90 €

appli	appli	appli	appli
✓	✓	✓	✓
✓	✓	✓	✓
✓	✓	✓	✓
✓	✓	✓	✓
	✓		
✓	✓	✓	✓
✓	✓	✓	✓
sur les 6 derniers mois	illimité	illimité	illimité
✓	✓	✓	✓
	✓ (21,09 %)	✓ (21,09 %)	
	✓	✓	
	✓	✓	
	✓	✓	
	✓		Lydia vert et noir
Visibilité sur ses comptes professionnels, le cas échéant	L'existence d'une carte bancaire associée à l'appli, les sous-comptes « enveloppes », paiement sans frais à l'étranger		
Pas de cashback ni de mise en concurrence des opérateurs, coût élevé de la version payante	Coût élevé des versions payantes et des mini-crédits		

UN AIDE-MÉMOIRE QUI PREND EN COMPTE LES PRÉLÈVEMENTS

Les tableaux prospectifs favorisent le contrôle de ses dépenses. La consultation de tableaux actualisés en permanence et insérant toutes les dépenses récurrentes du mois (dont, notam-

ment, les prélèvements automatiques) est utile pour freiner ses dépenses en cas d'oubli des prélèvements à venir. Elle peut vous permettre de ne pas utiliser votre découvert qui, même s'il est autorisé, est payant.

DES COURTIERS PROPOSENT DE MEILLEURS TARIFS

La mise en concurrence des opérateurs engendrent souvent des économies. Il s'agit d'une analyse automatique de vos coûts d'abonnements (mutuelle, électricité, gaz, assurance, etc.). Celle-ci est suivie de propositions moins chères d'autres opérateurs et peut vous inciter à faire jouer la concurrence. « *Concrètement*, décrit Guillaume Sarthoulet, directeur général de Bankin', une analyse des dépenses annuelles de notre client est effectuée dans le domaine des crédits, par exemple. Nos partenaires courtiers envoient alors des propositions indiquant au client qu'il peut bénéficier d'un meilleur tarif et faire des économies. Même démarche dans le domaine de l'énergie, entre autres. Notre idée est de démontrer que les dépenses sont compressibles. » Objectif vertueux, mais attention ! Ne vous précipitez pas sur le tarif le moins cher : prenez le temps de comparer, à qualité égale, en lisant avec soin toutes les conditions générales.

DE PETITES ÉCONOMIES, SI VOUS ÊTES FIDÈLE À UNE ENSEIGNE

Le remboursement partiel de certains achats (« cashback ») est un bon moyen de gagner en pouvoir d'achat. Et c'est à la mode ! Certaines enseignes acceptent de rétrocéder une petite part de la facture (de 1 % à 10 %) aux clients de ces applications. Comment cela se passe-t-il ? Antoine Porte, directeur général de Lydia, explique que « *si vous faites un plein de courses de 100 € chez un partenaire ayant signé un cashback de 5 %, par exemple, il recrédite automatiquement votre compte de 5 €* ». Intéressant, évidemment, si vous aviez l'intention de vous servir chez lui et s'il n'est pas plus cher que vos opérateurs habituels... Dans le cas contraire, le cashback ne vous aura pas fait faire d'économies, et vous aura peut-être même incité à dépenser plus ! Un service à utiliser s'il concerne vos fournisseurs préférés. ■

FRANÇOISE PAOLETTI-BENAZIEZ

Comparateurs et optimisateurs

FONT-ILS GAGNER DE L'ARGENT ?

Énergie, Internet, assurance... sur le Net, des comparateurs et des optimisateurs de coûts proposent de mettre à plat les offres des fournisseurs. Objectif : rogner sur ces dépenses fixes. Nous avons testé ces services en ligne. Tous ne se valent pas.

Comparer les tarifs entre les fournisseurs d'énergie, le prix des abonnements à Internet à la maison ou celui des assurances habitation ? Il y a tant de paramètres à prendre en compte ! Pourtant, cela peut déboucher sur des centaines d'euros d'économie par an. De quoi alléger un peu les dépenses contraintes des Français.

Plusieurs services en ligne peuvent s'en charger pour vous. Ils se divisent en deux catégories : les comparateurs et les optimisateurs de coûts. Les premiers comptent dans leurs rangs Lesfurets.com, Lelynx.fr, Bemove.fr et, pour l'électricité et le gaz, ceux de Que Choisir ou du médiateur national de l'énergie. Leur but ? Analyser les offres disponibles en fonction des informations que vous leur fournissez et vous présenter celles qui

correspondent à vos besoins. Les optimisateurs de coût vont plus loin. Cherpas.com, Jechange.fr, Ideel.io et Balio.fr... décortiquent les factures que vous voulez bien leur soumettre – vous n'êtes pas obligé de le faire mais l'analyse sera plus précise. Puis des algorithmes en extraient chaque détail afin de les comparer aux offres disponibles. Il en ressort une sélection de tarifs parfois plus avantageux que votre fournisseur actuel. Si vous en choisissez un, le service se charge de toute la paperasse pour effectuer la bascule entre votre ancien fournisseur et le nouveau.

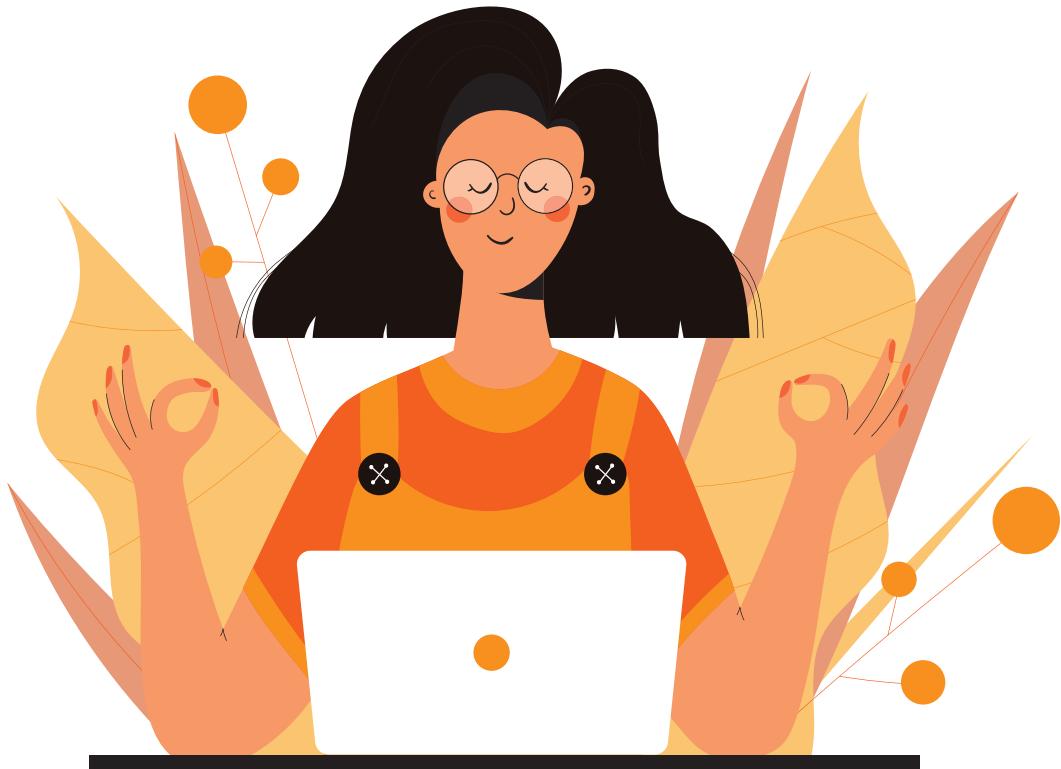
AUCUN EURO À DÉBOURSER POUR CE SERVICE

Tous ces services sont gratuits pour leurs utilisateurs. Et tous clament haut et fort leur indépendance. Autrement dit, ils présentent les offres les plus avantageuses sans subir d'influence de la part des fournisseurs qu'ils référencent dans leurs classements. Dès lors, comment se rémunèrent-ils ? Grâce aux commissions qu'ils perçoivent si vous passez par leur intermédiaire pour souscrire votre nouveau contrat. Ils sont, en effet, des « apporteurs d'affaire » : ils rapportent de nouveaux clients aux fournisseurs référencés sur leurs plateformes. « *Notre algorithme, qui fait le tri dans les offres, s'appuie sur sept critères pour présenter les résultats, dont notre rémunération* », indique Bertrand Jermann, cofondateur de Cherpas. Néanmoins, nous pointons toujours en priorité l'intérêt du consommateur. Car, s'il nous

Bon à savoir

SONT-ILS VRAIMENT INDÉPENDANTS ?

Vous doutez de l'indépendance des comparateurs et optimisateurs de coûts vis-à-vis des fournisseurs d'énergie ? Tournez-vous vers ceux qui n'ont rien à gagner à comparer les offres : celui de l'association de consommateurs UFC-Que Choisir, par exemple, ou celui du médiateur national de l'énergie. Avec notre facture de référence, Que Choisir nous a présenté 52 offres (sans promotions) dont 9 permettaient de faire des économies. Le médiateur national de l'énergie nous a proposé 58 offres dont 12 donnaient lieu à des économies (4 d'entre elles bénéficiaient de promotions).



confie la gestion d'un abonnement sur lequel nous ne gagnons pas de commission et qu'il est satisfait, il y a de fortes chances qu'il nous fasse confiance sur d'autres contrats sur lesquels nous gagnerons de l'argent. »

LE PRIX À PAYER ? VOS DONNÉES PERSONNELLES

Mais ne soyons pas dupes : la gratuité a un coût. Ainsi, avant de fournir la moindre information, tous les services que nous avons essayés ont réclamé des données personnelles, qui vont de l'adresse mail à la composition de votre foyer ou la présence d'un animal domestique, même s'il ne s'agit que de faire une première évaluation sans réelle volonté de changer. Tous les services affirment ne pas communiquer ces précieuses données aux partenaires avec qui ils travaillent – tant que vous ne souscrivez pas à une offre, bien entendu. Mais cela ne les empêche pas de vous contacter pour vous inciter à souscrire un abonnement ! Ainsi, 25 minutes après avoir consulté des offres de fournisseurs d'énergie sur le site Lesfurets.com, nous recevions un coup de fil d'un conseiller pour nous aider à choisir. De son côté, Hellowatt.fr, un comparateur spécialisé dans les offres d'énergie, nous a contacté 3 heures

après notre consultation. Lelynx, lui, a patienté deux jours avant de nous contacter pour savoir où nous en étions de notre réflexion.

Du côté des optimisateurs, même degré d'intrusion. Chez Balio, il faut se soumettre à un véritable interrogatoire en déclinant identité, date de naissance, situation familiale, adresse et type de logement occupé, sa surface, le nombre d'enfants à charge, la présence d'animaux domestiques, la propriété d'un véhicule, etc. Même si vous souhaitez juste comparer les offres Internet fixe. En outre, après avoir rempli le formulaire, impossible d'obtenir immédiatement un comparatif des offres. Il faut convenir d'un rendez-vous téléphonique dans l'heure suivante avec un conseiller (un par secteur d'activité). Finalement, une seule offre est proposée. Balio rappelle quelques jours plus tard pour programmer ou non le changement.

DES APPLIS POUR SUIVRE LES PROPOSITIONS

Chez Cherpas, la relation est plus détendue. C'est d'ailleurs le seul service à ne pas demander de numéro de téléphone. Il propose d'effectuer d'abord un test en vous demandant d'envoyer vos factures pour une analyse plus fine. Vous pouvez l'autoriser à intercepter les mails que les fournisseurs vous

CINQ OPTIMISATEURS DE COÛTS

Nous avons comparé notre offre électricité et notre forfait Internet fixe aux propositions des optimisateurs. Pour l'électricité, le contrat initial (EDF) est un « Tarif bleu » option Base avec une consommation annuelle de 3 180 kWh pour une puissance de 6 kVA correspondant à une famille de 4 personnes utilisant un chauffage collectif. La facture annuelle se monte à environ 660 €. Pour Internet, le forfait actuel est basé chez SFR avec une offre fibre 500 Mbit, facturé 38 € mensuels soit 456 €/an.

Sites	Balio.fr	Cherpas.com
Contrats pris en charge	• Internet fixe • mobiles • énergies • assurances	• Internet fixe • mobiles • énergies
Informations et documents demandés	Informations personnelles (nombreuses) ; factures ou contrats des fournisseurs	Informations personnelles ; factures des fournisseurs
Accès direct du site (avec votre autorisation)	aux données détenues par vos fournisseurs	aux mails envoyés par vos fournisseurs
Assistance téléphonique	Oui	Non (chat en ligne et mail)
Appli mobile	Non	Non
Économie max forfait Internet fixe	Aucune	Aucune
Économie max sur l'électricité	20 € / an	49 € / an
NOTRE AVIS	Formulaire très intrusif ; pour avoir les offres, obligation de convenir d'un RDV téléphonique dans l'heure suivante avec un conseiller. Une seule offre proposée.	Seul service à ne pas demander de numéro de téléphone. Proposition d'analyse fine de vos factures. Comparaison envoyée par mail.

ont envoyés, pour vérifier qu'aucune information importante ne s'y cache (changement de prix, de prestation, etc.), qui vous porterait préjudice. Les offres relevées sont disponibles en ligne et un mail récapitulatif vous est envoyé.

Ideel cumule les bons points : présentation claire, saisie rapide et estimation des économies potentielles immédiate. Associé à une application sur smartphone, il permet de suivre l'évolution des abonnements facilement. Tout se passe dans le compte en ligne, sans envoi de mail.

UN GAIN DE TEMPS POUR RÉALISER DES ÉCONOMIES

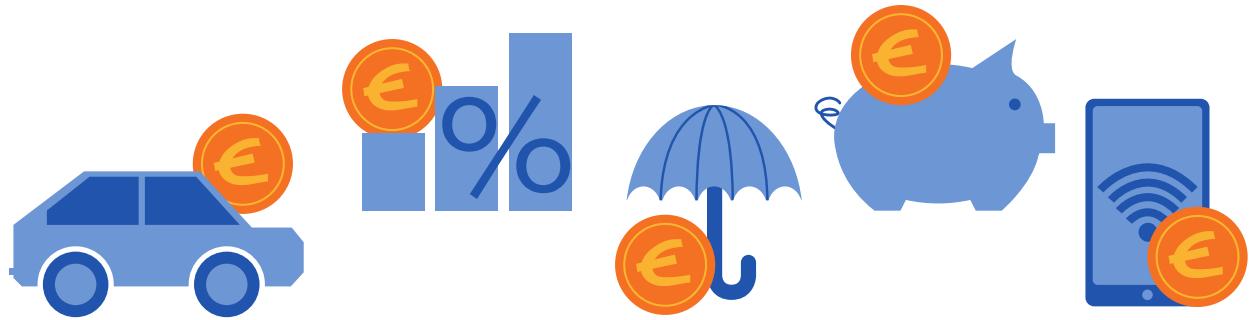
Chez Jechange, un numéro de téléphone est mentionné pour obtenir des conseils mais les informations sont accessibles immédiatement. « Si vous ne faites pas de demande d'appel, on ne vous appelle pas, précise Gaël Duval, fondateur de Jechange. On a une vocation à ne pas être intrusif.

On respecte le consommateur jusqu'au bout. S'il en a envie, il nous appelle. » Attitude respectable mais pas forcément respectée : quatre jours plus tard nous recevions un coup de fil d'un conseiller de Jechange sans l'avoir sollicité.

Enfin, surprise avec Origame.fr. Le service se propose d'accéder à votre compte bancaire afin d'analyser les prélèvements liés à vos abonnements.

« Origame a seulement accès aux transactions de votre compte courant, peut-on lire sur le site. //] n'a pas accès à vos virements bancaires, ni à vos identifiants ou à votre épargne. » Encore heureux. Sitôt les données indiquées, un tableau de bord très lisible est fourni, indiquant les économies potentielles si vous changez de fournisseur.

Principal avantage d'un comparateur : le gain de temps. L'essentiel des offres du moment est regroupé au même endroit et, d'un coup d'œil, il est facile d'apprécier celles qui correspondent à nos besoins. Les propositions, si elles ne sont



Ideel.io	Jechange.fr	Origame.fr
• Streaming • Internet fixe • mobiles • énergies • presse & jeux • assurances • commerces et services en ligne	• Assurances • Internet fixe • mobiles • énergies • banques • crédits	• Streaming • Internet fixe • mobiles • énergies • presse & jeux • assurances • commerces et services en ligne
Informations personnelles ; factures des fournisseurs	Aucune	Informations personnelles ; factures des fournisseurs
Non	Non	à votre compte bancaire pour analyse des transactions
Oui + chat en ligne	Oui	Oui + chat en ligne
Oui	Non	Oui
293 € / an	Non applicable	284 € / an
65 € / an	26 € / an	20 € / an
Service agréable et pratique. Saisie des infos rapide et estimation des économies potentielles immédiate. Pas de mail récapitulatif des offres intéressantes.	Site difficile d'utilisation. Peu d'infos demandées (pas de prise en compte de l'abonnement Internet fixe existant), ce qui pose la question de la pertinence des offres proposées.	Tableau de bord très lisible qui indique les économies potentielles réalisables en changeant de fournisseur. Un mode de fonctionnement rapide et pratique.

pas exhaustives, sont suffisamment nombreuses pour en dénicher une intéressante. Et les résultats ne semblent pas biaisés par l'intérêt financier du comparateur à toucher sa commission. Notre test effectué avec les fournisseurs d'énergie et les opérateurs Internet montre que les propositions les plus alléchantes concordent avec les suggestions des comparateurs ou des optimisateurs.

UNE DÉCEPTION, ET DES OFFRES PAS EXHAUSTIVES

L'optimisateur Balio a déçu avec une seule offre. Et chez Jechange, les propositions de fournisseurs d'énergie sont bien triées mais celles pour l'Internet fixe ne sont pas classées. Le service ne nous a même pas demandé quel était notre opérateur actuel ni le prix payé. La comparaison est donc plus que limitée. À l'évidence, l'exhaustivité est le point faible des comparateurs et optimisateurs de coûts. Lesfurets, par exemple,

revendique de travailler avec une centaine de partenaires pour effectuer ses comparaisons et précise dans ses mentions légales que « *le Site (...) n'effectue pas de comparaison de toutes les offres de toutes les sociétés du marché sur chaque produit concerné par la comparaison. Les offres (...) ne représentent donc pas l'intégralité des offres disponibles sur le marché* ». Même constat chez Lelynx qui, pourtant, clame fièrement vous aider à comparer les meilleures offres du marché : « *Les résultats obtenus ne sont pas exhaustifs et sont basés sur les professionnels ayant souhaité faire référencer leurs offres sur le panel considéré et dont les critères d'éligibilité correspondent à vos réponses lors du questionnaire.* » La solution ? Croiser les résultats de plusieurs comparateurs. Vous obtiendrez ainsi une vision plus globale pour trouver l'offre qui vous correspond le mieux. ■

FABRICE BROCHAIN

Achats

DÉPENSER, ÇA RAPPORTÉ !

Pourquoi payer plein pot quand on peut économiser un peu d'argent sur presque chaque achat ? Du coupon de réduction au cashback, en passant par les promos et les bons plans des réseaux sociaux, voilà comment faire baisser les coûts, voire grappiller quelques sous.

« *J'économise entre 50 et 60 % sur mes achats tout au long de l'année, sans parler des produits d'hygiène ou d'entretien, pour lesquels je ne paie désormais plus rien et qui me permettent même de gagner de l'argent, se réjouit Amandine Soas, administratrice du groupe Facebook Bons plans, bons de réduction et optimisations, gagnez de l'argent !, qui compte plus de 134 000 membres. Même en ne consacrant qu'une heure par semaine pour s'organiser et récolter les bons de réduction qui s'accordent aux courses de la semaine, on peut commencer à faire de sérieuses économies. » Pour cette mère au foyer de Saint-Jean-de-Monts (Vendée),*

jamais l'expression « les petits ruisseaux font les grandes rivières » ne s'est autant vérifiée que depuis qu'elle a mis sur pied son groupe privé sur le réseau social, il y a quatre ans.

DES RÉDUCTIONS POUR TOUS LES ACHATS

« *Mon téléphone est rempli d'applications de remboursement, de chasse au gaspi, de cash-back, etc. Les euros non dépensés d'un côté permettent de libérer du budget pour les produits sur lesquels on n'arrive pas à faire des économies. »* Quel que soit le domaine – courses du quotidien, vêtements, électroménager, multimédia, informatique, équipement de la maison... – il existe un moyen de ne pas payer plein tarif.

Bon à savoir

LA FIDÉLITÉ PEUT ENCORE PAYER

- La tendance ? Proposer davantage de remises en rendant la carte fidélité payante. Moyennant un abonnement, les clients profitent de remises sur leurs achats.
- Facturée 7,99 €/mois chez Carrefour, la formule Carrefour+, expérimentée en Seine Maritime avant une extension sur tout le territoire en 2023, permet, entre autres, de profiter de 15 % de remise sur tous les produits.
- Casino Max coûte 90 €/an pour 10 % de remise, comme chez Monoprix, où Monopflix est facturée 9,90 €/mois.
- Avant de vous engager, un petit calcul s'impose pour vérifier que vous êtes suffisamment fidèle à l'enseigne pour que la carte payante tourne bien à votre avantage.

Catalogues

Qui n'a jamais reçu dans sa boîte aux lettres, le catalogue de promotions d'une enseigne de la grande distribution ou de bricolage ? Une méthode de démarchage pratique mais en perte de vitesse et qui pourrait même disparaître à moyen terme. En cause, le prix du papier multiplié par deux en deux ans. Par ailleurs, depuis le 1^{er} septembre 2022, une quinzaine de collectivités expérimentent l'autocollant « Oui Pub ». Il devrait se généraliser au bout de trois ans et remplacer l'autocollant Stop Pub apposé sur de nombreuses boîtes aux lettres partout

en France. Le but de cette initiative, issue de la loi Climat et Résilience : indiquer que l'on souhaite continuer à recevoir des catalogues et des prospectus publicitaires imprimés et éviter le gaspillage de papier qui représente encore 900 000 tonnes par an selon l'Agence de la transition écologique (Ademe).

LES COUPONS ET PROMOS PASSENT AU NUMÉRIQUE

La disparition programmée des catalogues papier n'est pas une raison pour sacrifier les promotions. Disponibles à travers des applis sur smartphones mais aussi sur le web, les catalogues de promos des grandes enseignes s'offrent une nouvelle jeunesse. Les magasins de la grande distribution comme Auchan, Carrefour, Lidl et Leclerc y trouvent une place d'honneur, mais ils y côtoient aussi les Darty, But, Castorama, Conforama et autres Feu Vert ou Norauto. « *On considère que les Français qui consultent les prospectus et catalogues économisent, en moyenne, 140 € par an* », indique Laurent Landel, président de Bonial en France, un site qui regroupe les catalogues des enseignes et les promos. Plus saines pour l'environnement, ces versions numériques tirent aussi avantage de la localisation (pour cerner les enseignes autour de soi) et permettent d'obtenir des alertes pour certaines catégories de produits.

Autre bon réflexe à adopter avant d'acheter : faire un petit tour du côté des comparateurs comme Idealo et Le Dénicheur, qui traquent au quotidien les bons plans et les promos sur le web, quelle que soit la catégorie de produits recherchée. Vous pouvez également vous appuyer sur la communauté de Dealabs, où les membres publient les bonnes affaires qu'ils dénichent (les informations sont vérifiées par l'équipe du site).

Bons de réduction

La chasse aux bons de réduction imprimés et fournis par des marques ou des enseignes peut demander un peu de temps. Il faut les trier par



catégories, les classer par date de validité... une organisation nécessaire pour ne rien oublier. Il existe néanmoins une version « moderne » de cette tradition. À l'aide d'applications pour smartphones ou des services web, le gain de temps est assuré. « Je vérifie au moins deux fois par semaine les coupons de réduction disponibles sur le site de Coupon Network afin de dénicher ceux qui m'intéressent, puis je les imprime pour les présenter à la caisse, explique Aude, assistante maternelle à Rennes (Ille-et-Vilaine). Je n'ai pas encore franchi le pas de créer un compte pour créditer une cagnotte ou être remboursée directement sur mon compte bancaire, mais j'y réfléchis car il y a encore plus à gagner. »

UNE INSCRIPTION OBLIGATOIRE ET DES DONNÉES À FOURNIR

Avec ces applications et services, vous pouvez, en effet, placer le montant de la réduction obtenue (de quelques centimes à plusieurs euros) sur une cagnotte, sur la carte de fidélité du magasin ou le créditer sur un compte bancaire ou un compte Paypal. Revers de la médaille, il faut obligatoirement s'inscrire et donc accepter de fournir quelques données personnelles (noms, adresse mail) et de dévoiler vos goûts et habitudes de consommation.

Cashback

Concept importé des États-Unis il y a plus d'une dizaine d'années, le principe du cashback (retour d'argent en français) est, quant à lui, assez simple : il consiste à reverser au client un pourcentage de la somme dépensée pour ses achats effectués auprès de certaines enseignes en ligne ou en magasin. Tous les domaines sont concernés : textile, jouets, high-tech, location de voiture, voyage, santé, beauté... « C'est devenu un vrai réflexe chez moi, quel que soit l'achat que je dois réaliser, affirme Loïc, cadre parisien et mordu de nouvelles technologies. Lorsque j'achète un produit, je regarde d'abord s'il y a une offre de cashback le concernant avec mes applications iGraal et eBuyClub. Et si ce n'est pas le cas, je patiente ou je me tourne vers un produit similaire qui profite d'un remboursement. Depuis un an, ça m'a rapporté déjà plus de 500 €. »



Avec le cashback, c'est, en moyenne, de 3 à 5 % de la somme payée qui sont reversés au client mais, au gré des opérations spéciales, le taux peut grimper à plus de 40 %. Pour profiter de la méthode, rien de bien compliqué. Il faut s'inscrire (gratuitement) sur une plateforme de cashback, installer l'application sur son smartphone et l'extension dans son navigateur web et faire ses emplettes comme d'habitude. Si le produit convoité bénéficie d'une offre de cashback, vous en êtes immédiatement informé. Une fois l'achat validé, le pourcentage de cashback est versé sur une cagnotte. Quand celle-ci atteint un certain montant (entre 10 et 20 € selon les plateformes), vous pouvez demander à récupérer la somme collectée sur votre compte bancaire.

CES PLATEFORMES PEUVENT CACHER D'AUTRES RABAIS

Attention : le cashback est toujours calculé sur le montant hors taxes du produit (et hors frais de port). De plus, les achats doivent être effectués auprès des enseignes partenaires de la plateforme de cashback. Celle-ci touche des commissions en fonction des clients qu'elle apporte. Enfin, avant de valider un achat, mieux vaut vérifier que le produit souhaité n'est pas vendu moins cher ailleurs, même une fois déduit le remboursement en cashback. À ne pas manquer non plus : les bons d'achat remisés que l'on retrouve souvent

au près des services de cashback mais aussi chez la banque en ligne Boursorama. Il suffit d'acheter, par exemple, une carte-cadeau d'une enseigne 100 €, mais vous ne la paierez que 93 €, grâce à un rabais immédiat de 7 %.

Applis automatiques

Et si mettre de l'argent de côté chaque jour, semaine ou mois ne vous demandait aucun effort ? C'est l'objectif des applis d'épargne automatique. Elles se connectent tout d'abord, et en toute sécurité, à votre compte bancaire. Ensuite, chaque achat effectué avec votre carte bleue est arrondi à l'euro supérieur. 17,34 € payés au supermarché se transforment ainsi en 18 €. La différence de 66 centimes part sur un autre compte (non rémunéré) afin de constituer une épargne. Le montant mis de côté est viré automatiquement sitôt qu'il dépasse une somme prédéfinie (en général 5 €) à la fin du mois.

ATTENTION AUX FRAIS QUI PLOMBENT VOTRE ÉPARGNE

« Peu de personnes ont envie de garder un œil sur leurs dépenses en se demandant combien elles peuvent mettre de côté, indique Solene Rouvier, créatrice du site de vulgarisation de l'investissement Moneylo. L'avantage ici est que l'épargne se réalise en dépensant et donc sans y penser. En général, on arrive à mettre de côté plus d'une dizaine d'euros par mois. Mais avec une appli comme Moka, on peut décider que l'arrondi est multiplié jusqu'à huit fois. » Sur cette dernière, il est possible d'investir l'argent mis de côté dans des fonds de placement indiqués comme « socialement responsables ». Attention toutefois : après 30 jours d'essai gratuits, Moka est facturé 2,99 € par mois. L'appli Yeeld, de son côté, reste gratuite et propose même un cashback de 4 % pour les achats effectués sur Amazon. En revanche, les virements sortants sont facturés 2 €. À noter que les banques LCL, Monabanq et les banques mobiles N26 et Revolut ont également mis en place un système d'épargne par arrondis. ■

FABRICE BROCHAIN

POUR FACILITER LES ÉCONOMIES

Applis de cashback, de gestion de coupons, qui répertorient les promos... Les aides à l'épargne et aux bons plans sont multiples.



Le cashback permet d'être remboursé d'une partie de vos achats, pourvu que vous les effectuez auprès des enseignes partenaires. Pour constituer vos cagnottes, les services comme eBay Club, iGraal, Poulpeo, Joko et Shopmium se révèlent plutôt simples à utiliser. Contrairement aux bons de réductions qui s'appliquent immédiatement, le cashback, qui affiche des taux de remboursement situés entre 3 et 5 % en moyenne, devient intéressant sur le long terme. Méfiez-vous des offres de cashback sur abonnement (payant), qui ne sont rentables que pour les acheteurs compulsifs.

TROUVER RAPIDEMENT UNE RÉDUCTION POUR UN PRODUIT SPÉCIFIQUE

À l'aide d'applis comme Shopmium, Coupon Network ou Ma Réduc, vous dénicherez des réductions par catégorie de produits. Attention, ces applis nécessitent de s'inscrire pour profiter des offres de réductions. Il est possible de recevoir des notifications lorsqu'un produit qui vous intéresse en particulier bénéficie d'une réduction. L'appli Coupon Network vous permet de vérifier que la promo dont vous disposez s'applique bel et bien au produit que vous tenez dans les mains en scannant son code-barres.

GARDER LES CATALOGUES DE PROMOS À PORTÉE DE MAIN

Certaines applis, comme Bonial, Tiendeo et Catalogues & Promotions France, recensent les catalogues des principales enseignes (alimentaires, vestimentaires, de bricolage, multimédia, etc.). Disponibles sur Android ou iOS, elles utilisent la géolocalisation afin de vous proposer les catalogues des magasins qui se situent aux alentours. Vous n'avez pas besoin de vous inscrire pour en profiter.

ÉCONOMISER SANS SE PRIVER

Baisser d'un degré la température des pièces pour limiter sa facture énergétique : vous connaissez. Alors pour agir plus amplement sur vos dépenses, «60» est parti à la chasse de bons plans moins connus, mais très efficaces.





Logement

RENÉGOCIEZ SANS ATTENDRE

Alors que tout augmente, les dépenses consacrées à l'habitat deviennent une charge très lourde dans l'économie familiale. Crédit, loyer, assurances... Il est possible de renégocier les contrats et revoir ses dépenses à la baisse, à condition de faire vite.

Dans le budget des ménages, le logement occupe la plus haute marche du podium des postes de dépenses : la part qui lui est consacrée est passée, entre 1990 et 2020, de 20 à 28,5 % selon la dernière enquête de l'Insee *Revenus et patrimoine des ménages*. Loin devant le budget alimentation (19,5 % des dépenses) ou

transports (11,8 %). Une tendance qui n'est pas prête à s'inverser... Dès la fin de l'an dernier, l'institut a prédict que le logement coûterait encore plus cher aux Français en 2022. Dans quelles proportions ? Difficile de l'estimer alors que tout augmente. La flambée des factures d'électricité, de gaz et de fioul a débuté en 2021. Mais sont aussi en hausse les assurances habitation (33 % d'augmentation depuis 2010 en moyenne, selon Assurland), les factures d'eau (10,7 % en dix ans selon «60», voir mensuel n°568) ou la taxe foncière (27,9 % en dix ans, selon l'Union nationale des propriétaires immobiliers).

Bon à savoir

LES FRANÇAIS ET LE CRÉDIT IMMOBILIER

- « 65 % des Français ont déjà acheté un bien immobilier, dont 18 % durant les trois dernières années, un record en termes de transactions de crédit », analyse un sondage OpinionWay pour Vousfinancer, réalisé en février dernier.
- Au total, 30 % des Français remboursent actuellement un crédit immobilier. Un chiffre en forte augmentation chez les moins de 35 ans (44 % ont un crédit en cours), les CSP+ (51 %) et les 35 à 49 ans (55 %).
- Début 2022, 39 % des Français ont déclaré avoir eu recours à un courtier pour décrocher leur crédit immobilier. Un chiffre en léger repli (40 % il y a un an), en raison du durcissement des conditions d'octroi de crédits par les banques. Une tendance qui ne cesse de s'accentuer, surtout depuis la remontée des taux d'intérêt.



LA FLAMBÉE DES PRIX TOUCHE LOCATAIRES ET PROPRIÉTAIRES

Personne n'est épargné. Ni les locataires, dont la part des revenus consacrés à l'habitat est presque trois fois supérieure à celle des propriétaires ayant déjà remboursé leur crédit. Ni les propriétaires occupants, qui font face à la hausse irrémédiable des charges ainsi qu'à celle du coût des travaux. Quant aux acheteurs, ils subissent de plein fouet la hausse des prix des logements (125 % en vingt ans, selon l'Insee), conjuguée, désormais, avec celle des taux d'intérêt des crédits immobiliers. « *Après avoir bénéficié pendant dix ans de taux d'intérêt historiquement bas (autour de 0,70 %), les Français s'endettent à hauteur d'environ 1,60 à 2 % (hors coût de l'assurance emprunteur et des sûretés), contre 1 % en décembre 2021* », indique Guillaume



Près de 45 % des moins de 35 ans ont un crédit immobilier en cours et plus de 50 % des CSP+.

Dubosq, directeur de l'animation commerciale du courtier Cafpi, interrogé début septembre. Face à cette déferlante, il reste encore des marges de manœuvre pour faire baisser la facture du logement. Le mot d'ordre ? Agissez vite !

PEU DE MARGE DE MANŒUVRE POUR REVOIR SON CRÉDIT

« Une évidence s'impose : les taux de crédit remontent de façon marquée depuis le début de l'année et encore plus depuis avant l'été. Nous sommes passés de 1,10 % en moyenne sur 20 ans fin 2021 à 1,75 % à la rentrée, indique Sandrine Allonier, directrice de la communication et porte-parole chez VousFinancer, un réseau de 200 agences de courtage en crédits immobiliers. L'ensemble des banques nationales ou régionales ont augmenté leurs taux de crédit de 0,7 point en moyenne mais jusqu'à plus d'un point pour certaines d'entre elles. Une banque propose même désormais un taux unique quels que soient le profil de l'emprunteur, ses revenus ou la durée du crédit : 2,2 % sur 15, 20 ou 25 ans ! Une situation inédite liée à l'envolée des taux d'emprunt d'État et à la hausse des conditions de refinancement des banques qui voient leurs marges se restreindre. » Dans ce contexte, renégocier son crédit en vaut-il

la peine ? « Globalement, les grosses vagues de renégociation sont derrière nous, estime Sandrine Allonier. Selon la Banque de France, la part des renégociations de crédit est tombée à 15,5 % en juin, mais devrait atteindre 10 % en septembre, là où on atteignait de 45 à 50 % en 2017. Pour autant, il y a toujours des gens qui avaient emprunté en 2016 à 2,5 % sur 20 ans ou 2,7 % sur 25 ans et qui n'ont pas encore renégocié leur crédit. C'est donc la dernière fenêtre de tir puisque l'on peut encore trouver des crédits à 1,6 % sur 20 ans. »

DES RÈGLES À SUIVRE POUR REDUIRE VOS MENSUALITÉS

Les règles d'or pour renégocier un prêt ? Tout d'abord, il faut être dans la première moitié du remboursement du crédit car c'est en début de prêt que l'on rembourse le plus d'intérêts et c'est là que le levier sera le plus élevé. Il faut aussi que la somme à rembourser soit suffisante – au moins 80 000 € –, sinon l'économie sera très faible et aucune banque ne rachètera un prêt à 50 000 €. Ensuite, vous devez présenter un dossier de crédit dans une nouvelle banque, muni de vos trois derniers bulletins de paie et relevés de compte. « Faites le tour des banques ou passez par un courtier qui saura quelle banque

a réalisé ses objectifs de production de crédits sur l'année et laquelle ne prête plus, insiste Sandrine Allonier. Les crédits demandés en septembre seront débloqués en décembre, donc c'est le dernier moment pour négocier. » Une fois acté le changement de taux, vous pouvez garder la même mensualité et diminuer la durée de crédit restante pour rembourser plus vite et réaliser plus d'économies, ou réduire votre mensualité de 50 à 60 € par mois pour dégager du pouvoir d'achat à consacrer à d'autres dépenses ou à de l'épargne.

ATTENTION AUX PÉNALITÉS DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

Les experts considèrent qu'il faut un point d'écart entre le taux auquel on a souscrit le crédit initial et le taux du marché actuel pour rendre l'opération intéressante et que les frais soient absorbés, mais 0,7 point peut suffire dans certains cas. « N'oubliez pas que des pénalités de remboursement anticipé seront dues à votre banque en cas de rachat de votre crédit par la concurrence. Elles s'élèvent environ à six mois d'intérêt ou 3 % du capital restant dû, mais ces frais peuvent être intégrés dans le nouveau crédit... Vous n'aurez alors rien à débourser. »

Passage obligé en cas de crédit immobilier, l'assurance emprunteur vous garantit la prise en charge de tout ou partie des échéances de remboursement ou du capital restant dû d'un crédit en cas de survenue de décès, perte d'autonomie, interruption temporaire de travail, etc.

ASSURANCE EMPRUNTEUR, ON N'HÉSITE PLUS À RÉSILIER

Jusqu'à présent, vous deviez remplir un questionnaire de santé et, au vu des réponses, l'organisme pouvait refuser de vous assurer, en tout ou partie, ou augmenter sa tarification. Mais, depuis le 1^{er} juin 2022 et le vote de la loi Lemoine, deux nouvelles dispositions sont susceptibles de vous ouvrir des perspectives. La première ? Vous pouvez changer d'assurance quand vous le souhaitez et n'avez plus à attendre la date anniversaire de la signature du contrat. « Cela va simplifier la vie de millions d'emprunteurs, assure Astrid Cousin, directrice de la communication et porte-parole du comparateur en assurance de prêt Magnolia.fr. Jusqu'alors, l'emprunteur devait retrouver le document contenant la fameuse date anniversaire

(Suite page 38)

QUELLES ÉCONOMIES EN CHANGEANT D'ASSURANCE EMPRUNTEUR ?



Simulations réalisées avec Magnolia.fr

	FEMME 30 ANS	COUPLE 40 ANS	COUPLE 50 ANS
Emprunt	180 000 €	400 000 €	193 000 €
Durée du prêt	25 ans	25 ans	20 ans
Nouveau contrat souscrit au bout de...	10 mois	2 mois	6 mois
Taux de l'assurance de départ (mensualité)	0,3 % (45 €)	0,36 % (150 €)	0,5 % (160 €)
Taux de la nouvelle assurance (mensualité)	0,09 % (13 €)	0,07 % (96 €)	0,26 % (81 €)
Économies réalisées	9 300 €	17 000 €	19 000 €

Les trois exemples ci-dessus montrent les économies réalisables en changeant rapidement d'assurance emprunteur. Depuis le 1^{er} juin 2022, la loi Lemoine permet de négocier un nouveau contrat à peine l'offre de prêt signée, sans attendre sa date anniversaire.

7 CONSEILS POUR FAIRE BAISSE VOTRE ASSURANCE HABITATION

Selon le comparateur Assurland.com, les tarifs de l'assurance habitation ont bondi de 33 % entre 2010 et 2021. Face aux hausses de prix, certaines astuces peuvent vous faire économiser des dizaines, voire des centaines d'euros par an.

1 ÉVITEZ LES GARANTIES QUI NE VOUS CONCERNENT PAS

Si vous êtes propriétaire, vous devez assurer les murs, vos biens personnels et votre responsabilité civile (dégât des eaux, incendie, vol...). Méfiez-vous des assureurs qui proposent une multitude de garanties dont vous ne vous servirez jamais (vol d'un instrument de musique, d'un ordinateur en dehors du domicile...). Sachez estimer au juste prix les objets qui sont chez vous et ne surestimez pas la valeur de votre mobilier (ordinateur, écran plat, électroménager...) ou de vos objets précieux lors de votre déclaration.

2 COMPAREZ RÉGULIÈREMENT LES OFFRES DES ASSUREURS

Faites le tour de la concurrence tous les deux ans pour trouver le meilleur tarif tout en adaptant vos garanties, et bénéficier de nouveaux contrats parfois plus protecteurs. Contactez directement plusieurs assureurs, un courtier, ou utilisez un comparateur en ligne et analysez plusieurs devis avant de choisir l'offre la plus adaptée à votre situation et la moins chère.

3 LIBÉREZ-VOUS D'UNE VENTE LIÉE

Au moment de souscrire un crédit immobilier, les banques vous font souvent du chantage en vous proposant un meilleur taux si vous souscrivez à leur assurance habitation. « *Cette pratique, que l'on appelle vente liée, est fréquente mais interdite par le code monétaire et financier et passible d'une amende de 15 000 €* », indique Jérôme Robin, président de Nousassurons.com, un réseau de courtiers. Mais, faute de sanctions, les banques continuent de faire pression sur les particuliers. Il faut savoir dire non et aller voir un vrai professionnel de l'assurance. D'autant que le niveau de formation des banquiers sur l'assurance est faible.

4 FAITES L'INVENTAIRE DE VOS BIENS

C'est une étape fastidieuse, mais indispensable : faites un point complet de l'ensemble de votre patrimoine mobilier pour adapter votre contrat, et donc vos cotisations. Vous vous êtes séparé de vos enceintes high-tech, d'œuvres d'art ou de bijoux de famille ? Indiquez-le à votre assureur, qui doit ajuster le prix en conséquence.

5 MODULEZ LE MONTANT DE LA FRANCHISE

C'est le montant qui restera à votre charge en cas de sinistre. Plus la franchise est élevée, moins votre cotisation le sera. Si, par exemple, vous êtes victime d'un dégât des eaux dont le montant s'élève à 1 500 € et que la franchise est de 500 €, vous serez indemnisé de 1 000 € (1 500 € – 500 €). « *Mais attention, jouer sur la franchise, c'est prendre le risque d'être moins remboursé et d'être prêt, en cas de gros incident, à en assumer le coût* », met en garde Jérôme Robin.

6 TENEZ COMPTE DE VOS CHANGEMENTS DE VIE

Vous quittez votre quatre-pièces pour un deux-pièces, vous divorcez, vos enfants ont quitté le nid ? Signalez tout changement à votre assureur pour faire baisser le montant de la facture.

7 FAITES VALOIR VOTRE CÔTÉ « BON ÉLÈVE »

Vous payez vos primes en temps et en heure et vous n'avez jamais eu de sinistre ? Renégociez votre contrat en mettant en avant votre fidélité à la compagnie d'assurances. Si ce n'est pas la prime qui baisse, les garanties et les plafonds d'indemnisation seront peut-être revus à la hausse. Et si l'assureur ne fait pas d'effort ? Changez-en !



En cas de crédit, évitez l'assurance proposée par la banque, elle est forcément plus chère.

à laquelle se référer pour changer d'assurance, souscrire un nouveau contrat et envoyer le tout à la banque au moins deux mois avant l'échéance. La fenêtre de tir était souvent trop courte et les banquiers s'en servaient allègrement pour faire en sorte que les clients dépassent cette date. Désormais, à peine votre offre de prêt signée, vous pouvez, dès le mois suivant, frapper à la porte d'un courtier ou passer par un comparateur sur le Net ! » Depuis le 1^{er} septembre, tous les contrats bénéficient de cette facilité de résiliation.

FAITES JOUER LA CONCURRENCE EN PASSANT PAR UN COURTIER

D'après Magnolia.fr, 85 % des Français sont assurés par la banque qui leur a accordé leur crédit immobilier. Celles-ci en profitent pour vendre leur assurance « maison »... et parfois une assurance habitation. Une hérésie pour Astrid Cousin : « *La banque est un simple distributeur d'assurances, donc, forcément, elle prend des marges colossales sur ce type de produit. Si vous avez quand même souscrit votre assurance au moment de la négociation de votre prêt, n'attendez pas pour comparer. Passez par un courtier spécialisé en ligne ou physique. Il saura vous conseiller le bon assureur, qui ne vous fera pas payer plus cher l'assurance, même si vous avez un diabète de type 2 ou une profession à risque, [telle que] pompier, policier, moniteur de ski alpin... » Rudy Taïeb, courtier chez Artémis Courtage, ajoute « qu'il ne faut pas se fier à*

l'idée reçue qui consiste à dire qu'une assurance externe n'est pas intéressante après l'âge de 45 ans. Très souvent, on peut trouver moins cher et parfois avec de meilleures garanties ».

L'autre nouveauté introduite par la loi Lemoine, c'est la suppression du questionnaire médical pour les prêts immobiliers d'un montant inférieur à 200 000 € (400 000 € pour un couple), à condition qu'ils soient remboursés avant les 60 ans de l'emprunteur. Une disposition qui permet aux personnes souffrant de diabète ou d'hypertension d'accéder plus facilement au crédit. Mais aussi aux anciens malades du cancer ou de l'hépatite C, qui bénéficient d'un « droit à l'oubli » cinq ans après la fin de leur traitement.

MODULEZ LA QUOTITÉ ASSURÉE POUR ÉVITER LES SURCOÛTS

Une bonne nouvelle, en demi-teinte toutefois : les assureurs ont augmenté leurs tarifs sur ces dossiers sans questionnaire médical. « *On observe déjà des hausses de 25 %, constate Astrid Cousin, de Magnolia.fr. Mais il existe des solutions pour ne pas subir cette augmentation : accroître la quotité assurée dans le cas où vous êtes deux et aller jusqu'à 100 % par tête si la répartition convient. Ou alors augmenter le montant emprunté, par exemple en baissant son apport ou en ajoutant une enveloppe travaux. Dans le cas où vous avez une maladie, vous pouvez réduire la quotité assurée ou le montant de votre emprunt et augmenter votre apport au maximum pour passer sous la barre des 200 000 €. » Qui dit assurance plus chère dit dépassement du taux d'usure. Censé protéger les consommateurs en interdisant aux prêteurs de réclamer des intérêts excessifs, le taux d'usure est devenu un véritable frein à l'emprunt, et ce malgré sa réévaluation à 2,57 % par la Banque de France le 1^{er} juillet. « *Pour un prêt sur 25 ans à 2 % avec un coût d'assurance de 0,50 %, les frais de dossiers et la garantie bancaire, le taux de 2,57 % est dépassé, souligne Guillaume Dubosq. C'est dommageable, à la fois pour les primo-accédants, qui empruntent sur de longues durées, et donc à des taux plus élevés, et pour les plus de 45 ans, qui paient l'assurance plus cher, étant considérés comme des seniors par les assureurs. »**

(Suite page 40)

CHANGER DE SYNDIC, À PRÉSENT, C'EST PLUS SIMPLE ET ÇA PAIE !

Avec un coût qui représente 14 % du budget d'un copropriétaire

selon le dernier observatoire de l'Association des responsables de copropriété (Arc), les frais de syndic sont tout sauf négligeables. Mais ce n'est pas une fatalité.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, tout projet de contrat d'un syndic de copropriété doit être accompagné d'une fiche d'information standardisée comportant les tarifs, la durée, le montant du forfait annuel, le nombre de visites dans la copropriété... Ce document peut se révéler très utile à tout conseil syndical souhaitant mettre en concurrence son syndic.

MISE EN CONCURRENCE DES CONTRATS DE SYNDIC : RESPECTEZ LES DÉLAIS

Mais cette procédure ne s'improvise pas. Ainsi que le précise Marine de Villoutreys, juriste au sein de Matera, une entreprise proposant une solution d'assistance à la gestion pour les syndics bénévoles et coopératifs, il est nécessaire de respecter certaines étapes clés avant de remercier votre actuel syndic. En effet, si vous souhaitez changer de syndic au terme de son mandat (un mandat dure entre un et trois ans) ou si vous envisagez de résilier son contrat de manière anticipée pour faute en cours d'exercice, il vous faut faire des devis de contrats de plusieurs syndics environ sept mois avant l'assemblée générale (AG). Puis, au moins deux mois avant ladite AG, l'un des membres du conseil syndical ou un copropriétaire doit envoyer une demande d'inscription à l'ordre du jour du changement de syndic par lettre recommandée avec accusé de réception. Et, le jour J, ce changement doit être voté à la majorité absolue, soit à la majorité des voix de tous les copropriétaires, qu'ils soient présents, représentés ou absents.

LA NON-TRANSMISSION DES COMPTES ET DES ARCHIVES EST SANCTIONNABLE

Lorsque le nouveau syndic de copropriété est élu, le syndic sortant dispose d'un mois pour transmettre tous les documents administratifs et comptables de la copropriété. Mais il arrive que l'ancien syndic refuse de rendre les archives et ainsi empêche

la reprise comptable indispensable pour récupérer les contrats d'énergie en cours, payer les fournisseurs ou envoyer les appels de fonds aux propriétaires. Sachez que si votre ancien syndic ne transmet pas au nouveau les documents dans un délai d'un mois, ce dernier peut introduire une action en référé (procédure d'urgence) devant le tribunal judiciaire et solliciter la remise forcée des documents sous astreinte. Dans le cadre de cette procédure, le juge ordonne alors systématiquement la remise des documents.



Le choix d'un nouveau syndic doit être voté en assemblée générale à la majorité absolue.

Les locataires disposent de peu de latitude pour agir sur leur principale dépense : le loyer. Le gouvernement a eu beau mettre en place un bouclier, qui en plafonne la hausse à 3,5 % jusqu'en octobre 2023, cela se traduira tout de même par une augmentation de ce poste, même si les bénéficiaires des aides au logement de la Caisse des allocations familiales (CAF) et de la Mutualité sociale agricole (MSA) bénéficient, depuis le 1^{er} juillet, d'une revalorisation du même ordre (+ 3,5 %) de leurs prestations.

PASSOIRES THERMIQUES : LES LOYERS SONT GELÉS

Certains peuvent toutefois déjà s'appuyer sur certaines dispositions de la loi Climat et Résilience d'août 2021. L'enjeu porté par le texte ? Obliger les propriétaires bailleurs à entreprendre la rénovation thermique de leurs logements afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050. Et, du même

coup, améliorer la vie des locataires qui habitent des appartements ou maisons considérés comme des passoires thermiques, c'est-à-dire classés F (peu performants) et G (très peu performants) par le diagnostic de performance énergétique (DPE). La France compterait de 8 à 9 millions de telles habitations, selon les diagnostiqueurs. « Pour les baux conclus, renouvelés ou tacitement reconduits depuis le 24 août dernier, les loyers des logements classés F ou G ne peuvent être augmentés, indique Roselyne Conan, directrice générale de l'Agence nationale pour l'information sur le logement (Anil). Cette information est malheureusement méconnue des locataires. Par ailleurs, au 1^{er} janvier 2023, seront interdits à la location les logements dont la consommation excède 450 kWh/m²/an, soit une partie de la classe énergie G. »

LOCATION ÉNERGIVORE, DEMANDEZ UNE RÉNOVATION

À compter de cette date, les locataires concernés seront en droit de demander à leur propriétaire de réaliser les travaux de mise en conformité. Si le bailleur refuse, le locataire pourra tenter la voie amiable devant la commission départementale de conciliation (CDC), puis, en cas d'échec, saisir le juge des contentieux de la protection, qui est compétent pour les litiges relatifs aux contrats d'habitation. Il en sera de même lorsque cette interdiction de location sera étendue aux logements énergivores de classe G en 2025, F en 2028 et E en 2034. « À compter de 2025, il conviendra de se référer à la classe énergétique du logement et donc au DPE [lire encadré ci-contre] ; le niveau de performance d'un logement décent devra être compris entre les classes A et F. C'est un impératif pour qu'un logement soit loué vide ou meublé, souligne Stéeve Jean-Jacques, adjoint au directeur juridique de l'Anil. Ce niveau de performance minimal sera progressivement rehaussé jusqu'en 2034 pour inciter les bailleurs à mettre en conformité et rénover leurs logements via des aides comme MaPrimeRénov'. »

Pour savoir si vous êtes concerné par ces mesures, contactez l'Anil (anil.org) de votre département, qui vérifiera votre situation en fonction de la date de signature du bail et de l'étiquette énergétique du logement. ■

FANNY BIJAOUI-NAMIAS

En pratique

LOCATAIRES, COMMENT OBTENIR VOTRE NOUVEAU DPE

■ Les annonces immobilières des particuliers et des professionnels de l'immobilier doivent obligatoirement faire figurer les résultats du diagnostic de performance énergétique (DPE). Ce dernier doit aussi être annexé au contrat de bail. Mais la méthode de calcul du DPE a changé en juillet 2021. Alors, comment un locataire déjà en place peut-il connaître la nouvelle classe énergétique de son logement ?



■ Plusieurs options s'offrent à lui :

- demander à son bailleur de refaire un DPE. Une demande qui peut se justifier en raison des nouvelles obligations, qui vont entrer en vigueur prochainement ;
- attendre le prochain renouvellement de son bail. En effet, l'article 3-3 de la loi de 1989 précise qu'un DPE doit être remis à chaque renouvellement de bail dans le dossier de diagnostic technique ;
- le faire faire par lui-même. Dans ce cas, le coût sera à sa charge.

RÉDUIRE LA NOTE PIED AU PLANCHER

Premier mode de déplacement des Français, la voiture pèse de plus en plus lourd dans le budget des consommateurs. Et si on mettait le turbo sur les solutions qui permettent d'alléger les dépenses ?

La voiture personnelle serait-elle en passe de devenir un produit de luxe ? En 2017, les Français consacraient déjà 11 % de leurs revenus au budget auto, selon une enquête de l'Insee. Les chiffres n'ont pas été actualisés depuis, mais il va sans dire que la part des dépenses pour l'automobile a explosé, jusqu'à étrangler certains conducteurs contraints d'utiliser leur véhicule au quotidien sur des trajets domicile-travail.

DES POSTES DE DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

Premier sujet de préoccupation : le carburant, avec un prix à la pompe qui donne des sueurs froides. Au plus fort de la flambée des prix en mars 2022, un plein de 50 litres de sans-plomb 95 coûtait 104 €, soit 35 € de plus qu'en 2020 à la même date ! Il y a de quoi faire la grimace... D'autant plus qu'il faut ajouter le coût des primes d'assurance, qui a progressé, selon l'Automobile Club Association (ACA), de 2 % pour les voitures des gros rouleurs (type 308, Prius) et autour de 6 % pour les petites citadines (type Dacia, Clio) entre 2019 et 2020. « *L'assurance obligatoire constitue le deuxième poste de dépense dans le budget auto* », précise Yves Carra, porte-parole de l'ACA. Et, côté coût d'entretien, ça n'est guère mieux car les tarifs se sont envolés ces cinq dernières années. De surcroît, impossible de faire baisser



les coûts en mettant la main à la pâte. « *Plus il y a d'électronique dans une voiture, moins on peut intervenir soi-même*, explique Yves Carra. *Sur la plupart des modèles récents, changer une simple batterie n'est plus possible parce qu'il faut ensuite réinitialiser l'électronique du véhicule.* »

UNE MARGE DE MANŒUVRE ENCORE POSSIBLE

Faut-il, pour autant, se résoudre à payer plein pot pour être propriétaire d'une auto ? Non, car malgré le contexte peu propice aux économies, il est possible d'alléger son budget. Comment ? En renégociant son contrat d'assurance, en équipant son véhicule pour rouler au superéthanol E85, en partageant les frais de route grâce au covoiturage ou en rentabilisant sa voiture via l'autopartage. « 60 » fait le point sur les solutions qui tiennent la route !

CÉCILE BLAIZE ET LAURE MARESCAUX

Superéthanol, faut-il se convertir ?

Deux fois moins cher que les autres carburants, le superéthanol implique l'installation d'un boîtier de conversion et engendre une surconsommation de 25 %. Dans ces conditions, l'opération est-elle vraiment rentable ? On vous explique tout.

Le litre à 0,85 € ! Avec un prix à la pompe divisé par deux par rapport aux autres carburants, le superéthanol E85, ou bioéthanol, séduit de plus en plus d'automobilistes, qui n'hésitent plus à équiper leur véhicule pour faire le plein à moindre coût. « Depuis que l'essence a dépassé 2 € le litre en mars dernier, les ventes de boîtiers se sont envolées, à tel point que les délais d'attente se sont allongés jusqu'à trois mois au printemps ! », note Nicolas Kurtsoglou, responsable carburants au Syndicat national des producteurs d'alcool agricole (SNPA). Composé de 60 à 85 % de bioéthanol (un alcool agricole fabriqué à partir de blé, maïs, betterave, résidus sucriers ou amidonniers), contre 10 % dans le sans-plomb E10 par exemple, le superéthanol E85 bénéficie d'une taxation très avantageuse, qui lui permet de faire la différence :

Conseil d'expert



« Nous préconisons de ne pas installer de boîtier avant la fin de la garantie constructeur, de 2 ans en moyenne. En théorie, les responsabilités de chacun sont bien établies. Mais, dans la pratique, en cas de litige, il est vrai qu'il peut y avoir débat sur qui de l'œuf ou de la poule... Cela peut durer longtemps, si le constructeur n'est pas enclin à entendre les arguments techniques, et être très pénible pour le propriétaire du véhicule. Donc mieux vaut attendre que la garantie constructeur soit caduque pour équiper son véhicule », explique Alexis Landrieu, directeur général de Biomotors (fabricant de boîtiers).

un peu moins de 12 centimes de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), contre près de 60 centimes pour le gazole et 69 centimes pour l'essence sans plomb SP95. Boosté par la flambée des prix à la pompe, le superéthanol rafle désormais 7 % de parts de marché des carburants essence, contre 4 % en 2021. L'aventure vous tente ? Faites le plein de conseils avant de carburer au superéthanol !

Comment passer au superéthanol ?

Si vous ne souhaitez pas acquérir une voiture « flexfuel », qui permet d'utiliser indifféremment essence ou superéthanol, vous pouvez installer un boîtier de conversion sur votre véhicule. Seules les voitures à essence sont concernées (les diesels ne sont pas éligibles). Deux conditions : la voiture doit répondre à la norme Euro 3 (la quasi-totalité des véhicules à partir du 1^{er} janvier 2001) et être compatible E10 (la grande majorité des voitures d'après 2000, exception faite de quelques modèles de 2002-2003). À vérifier sur le site Bioethanolcarburant.com.

Comment ça marche ?

Le boîtier optimise la combustion selon le pourcentage de bioéthanol présent dans le carburant. « L'éthanol contient moins d'énergie que l'essence. Lorsque l'on utilise du superéthanol, il faut injecter un peu plus de mélange afin d'obtenir la même énergie au moment où l'étincelle de la bougie a lieu », explique Nicolas Kurtsoglou. À savoir : l'installation d'un boîtier n'impose pas d'utiliser exclusivement de l'E85. Faire le plein au sans-plomb est toujours possible.

Combien ça coûte ?

Pour le boîtier et son installation, il faut compter entre 700 et 1300 €, selon que le moteur fonctionne par injection indirecte ou injection directe (technologie plus récente qui requiert des boîtiers plus techniques). Le nombre de cylindres pèse également sur le prix du boîtier : plus il y a de puissance, plus c'est cher.

Quelles économies peut-on faire ?

Le prix du carburant est divisé par deux à la pompe mais, attention, votre budget carburant ne sera pas divisé par deux pour autant. On consomme en effet 25 % de plus en roulant au superéthanol. « *Cela reste néanmoins très rentable*, souligne l'expert. *Si on fait une estimation sur 13 000 km par an, soit le kilométrage moyen des Français, et 7 l aux 100 km à l'essence, on arrive à plus de 540 € d'économies par rapport au sans-plomb 95-E10.* »

Est-ce rentable pour tous ?

Si vous roulez très peu, non. Un conducteur qui parcourt 5 000 km à l'année n'amortit le coût du boîtier qu'au bout de cinq ou six ans. « *Cela devient vraiment intéressant à partir d'au moins 10 000 km* », indique Nicolas Kurtoglou. Dans le cas de 13 000 km par an, avec une économie annuelle de 540 €, un boîtier à 1 000 € sera amorti en moins de deux ans. Un gros rouleur qui comptabilise 26 000 km par an au compteur amortit son boîtier en moins d'un an.

Y a-t-il un risque pour sa voiture ?

Depuis la parution d'un arrêté fin 2017, les conversions sont très encadrées, avec des kits homologués et des installateurs agréés. Les fabricants de boîtiers homologués (Biomotors, Flexfuel Company, Borel et eFlexFuel) récupèrent la garantie du constructeur automobile sur toutes les pièces du véhicule en contact avec le superéthanol et prennent en charge la responsabilité de toutes les usures prématurées liées au superéthanol (un an de garantie minimum) ou à l'usage du boîtier (trois ans de garantie minimum).

Où faire le plein de superéthanol ?

Une station sur trois propose aujourd'hui ce type de carburant, avec un maillage qui couvre l'ensemble du territoire. Pour identifier celles



À partir de 10 000 km par an, investir dans un boîtier de conversion devient financièrement intéressant.

qui distribuent du superéthanol, rendez-vous sur Bioethanolcarburant.com ou téléchargez l'application « Mes stations E85 », dotée d'un système de géolocalisation, qui vous permettra de trouver la station la plus proche.

Quels sont les pièges à éviter ?

Faire son mélange superéthanol-sans-plomb directement à la pompe et rouler sans boîtier peut être tentant, surtout si le voyant « défaut moteur » ne s'allume pas. Mais, sur la durée, c'est risqué pour le moteur et contre-productif sur le plan économique ! « *La surconsommation de carburant sera bien supérieure à celle d'un véhicule avec boîtier* », affirme Alexis Landrieu, directeur général de Biomotors. Il est par ailleurs déconseillé d'installer un boîtier non homologué, très facile à trouver sur le marché, notamment sur Internet. Avec ces équipements non encadrés, vous ne bénéficiez d'aucune garantie de fonctionnement, ni de recours en cas de défaillance. Enfin, mieux vaut éviter de reprogrammer son véhicule, autrement dit modifier le logiciel du constructeur et le réimplanter. La pratique est totalement illégale et le fonctionnement d'une reprogrammation n'est aucunement garanti. Plus grave, celle-ci peut potentiellement endommager les systèmes de sécurité du véhicule. Et vous n'aurez aucun moyen de vous retourner.

C. B. ET L. M.

Acheter moins cher son véhicule

Le prix des voitures neuves a augmenté de 21 % en 3 ans ! De quoi faire grincer les dents des conducteurs contraints de changer régulièrement de véhicule. Les conseils d'Yves Carra, porte-parole de l'Automobile Club Association, pour en acquérir un à moindre coût.

1 NÉGOCIER UN VÉHICULE EN STOCK

L'objectif d'une concession est de garder en stock une voiture le moins longtemps possible pour limiter l'immobilisation financière.

Avis de l'expert Si l'on n'est pas trop difficile sur la couleur et les options, il y a moyen de bien négocier. Sur une voiture que le concessionnaire a sur les bras depuis plusieurs mois, vous pouvez obtenir des ristournes pouvant aller jusqu'à 30 %.

2 INVESTIR DANS UNE OCCASION TRÈS RÉCENTE

C'est sur les trois premières années de vie du véhicule que la décote est la plus importante. Il perd alors au moins 30 % de sa valeur d'origine. Un véhicule neuf à 20 000 € sera revendu 12 000 € environ au bout de trois ans. Une offre attractive, à condition de sécuriser votre achat. Pensez à vérifier la véracité des déclarations du vendeur et l'historique du véhicule grâce au service gratuit proposé par le ministère de l'Intérieur HistoVec.

Avis de l'expert C'est sans doute la meilleure solution pour acheter moins cher tout en limitant la prise de risques. La voiture, a priori une première main, est quasi neuve, avec peu de kilomètres au compteur et sans problèmes d'entretien importants.

3 ACHETER AUX ENCHÈRES

Un bon plan, à condition de garder la tête froide et de payer comptant. Impossible en effet d'acheter à crédit aux enchères. À savoir aussi :

le véhicule est vendu en l'état, ce qui empêche tout recours. Enfin, notez que vous ne pourrez pas vous rétracter. Avant d'enchérir, pensez à bien vérifier la cote du véhicule à l'Argus.

Avis de l'expert Si vous n'y connaissez rien en mécanique, passez votre tour ! Il faut un œil un minimum expert pour échapper aux mauvaises surprises et réparations coûteuses inattendues. Évitez les enchères sur Internet : voir la voiture est essentiel.

4 SE FOURNIR À L'ÉTRANGER

Acheter en dehors des frontières via un mandataire ou un courtier peut permettre de faire des économies, jusqu'à 30 % sur certains véhicules. La différence entre ces deux intermédiaires ? Le mandataire achète et revend le véhicule au client. Le courtier, lui, accompagne le client dans son acquisition : il fait payer sa prestation mais ne devient pas propriétaire de la voiture.

Avis de l'expert Acheter en direct à l'étranger comporte des risques. Les formalités sont assez lourdes pour importer un véhicule, les arnaques courantes et les recours laborieux. Je conseille de faire appel à un professionnel reconnu.

5 ACQUÉRIR UN VÉHICULE DE COLLABORATEUR

À ne pas confondre avec une automobile de fonction, une voiture de collaborateur est achetée neuve par le salarié d'un constructeur à un tarif préférentiel. Ce type de véhicule est souvent revendu très rapidement, entre six mois et deux ans. La décote peut atteindre 20 %.

Avis de l'expert Ces voitures cumulent les bons points. Récentes et de première main, elles sont encore couvertes par la garantie constructeur. On peut faire de très bonnes affaires, à condition de ne pas être trop pressé. Les propositions se font de plus en plus rares.

6 OPTER POUR UNE FIN DE SÉRIE

Lorsqu'un nouveau modèle sort chez un constructeur, faites le tour des concessions pour repérer les fins de série. C'est le bon moment pour négocier.

Avis de l'expert C'est dans l'intérêt du concessionnaire de libérer de l'espace pour vendre les nouveaux modèles. Vous êtes en position de force pour faire baisser le prix. Vous pouvez y aller fort !

7 ATTENDRE LE MOIS DE DÉCEMBRE

Pour atteindre leurs objectifs et bénéficier de bonus constructeurs, les concessionnaires ont l'habitude en fin d'année d'immatriculer des véhicules qui ne sont pas encore vendus. Ces voitures sont fortement négociables. Pour qui peut patienter, le mois de décembre est donc propice aux bonnes affaires.

Avis de l'expert Ces voitures représentent de très belles opportunités. Les concessionnaires veulent les faire partir vite, ce qui permet d'obtenir des remises très importantes, jusqu'à 30 %.

8 DEVENIR PROPRIÉTAIRE D'UNE EX-VOITURE DE LOCATION

Une voiture qui est passée de mains en mains, cela peut faire peur. D'autant plus que le kilométrage est souvent bien supérieur à celui d'un modèle d'occasion du même âge. Pourtant, ces véhicules peuvent constituer une bonne affaire. Très bien entretenus et souvent en très bon état, ils sont proposés à des prix très compétitifs (environ 10 % de décote supplémentaire par rapport à un véhicule similaire de même kilométrage).

Avis de l'expert Cette filière a fait partie des très bons plans à une époque. C'est un peu moins vrai aujourd'hui car les loueurs, qui peinent à renouveler leur parc, conservent les voitures plus longtemps. Les propositions à la revente se font donc plus rares.

9 MISER SUR LE LEASING D'OCCASION

Les mensualités d'un leasing (LLD ou LOA) sont calculées sur la base du différentiel entre la valeur de la voiture neuve et l'estimation de son prix de revente au bout des trois ans de leasing. Dans le cas d'un leasing d'une voiture d'occasion, celle-ci a déjà perdu beaucoup de sa valeur. Le différentiel est moins important et les mensualités sont donc moins lourdes.

Avis de l'expert Encore méconnu, c'est un très bon moyen d'acquérir un véhicule à prix compétitif. Si vous achetez ainsi une voiture d'occasion de deux ans par exemple, elle vaudra 32 000 € au lieu de 40 000 € neuve.

10 PROFITER DES COUPS DE POUCE DE L'ÉTAT

Pour encourager l'achat d'un véhicule « propre », qu'il soit neuf ou d'occasion, le gouvernement a mis en place deux aides, qui peuvent être cumulées :

- **la prime à la conversion** : 5 000 € maximum pour l'achat d'un véhicule neuf ou d'occasion (qui doit répondre à certains critères d'émission de CO₂) en échange de la mise au rebut d'un vieux véhicule ;

- **le bonus écologique** : 7 000 € maximum pour l'achat d'un véhicule électrique ou hybride rechargeable neuf.

Le détail des aides est précisé sur le site <https://jechangemavoir.gouv.fr>.

C. B. ET L. M.



Le partage, un plan gagnant-gagnant

Gagner 140 € par mois en louant sa voiture à un tiers le week-end, diviser par deux ses frais de déplacement en pratiquant le covoiturage : voilà le type d'économies réalisables en optant pour le partage. Même les pouvoirs publics s'y mettent !

Flambée du prix du carburant, augmentation du coût des péages (+ 2 % en 2022), explosion des tarifs chez les loueurs de voitures traditionnels... Trois arguments massues pour tenter de rentabiliser sa voiture. Grâce à l'autopartage. En effet, une voiture passe 90 % du temps... au garage ! Plutôt que la laisser dormir, pourquoi ne pas la mettre à disposition d'autres conducteurs ? Les compléments de revenus générés couvriront une partie des coûts de possession du véhicule, de stationnement, d'assurance, de carburant. Deux plateformes collaboratives se partagent le gros du marché : Getaround (ex-Drivy) et OuiCar. À l'instar d'Airbnb, elles mettent en relation propriétaires et locataires moyennant une commission d'environ 30 %, qui inclut l'assurance ; celle du propriétaire ne couvrant en effet pas la pratique de l'autopartage.

L'AUTOPARTAGE POUR GÉNÉRER DES REVENUS

Le tarif de location dépend du modèle du véhicule, de sa capacité et de son ancienneté, « de 10 € par jour pour une petite Twingo de 10 ans à 60 € par jour pour une Audi A5 de 3 ans », indique Benoît Sineau, P.-D. G de OuiCar. La zone géographique influe aussi sur le prix. En région parisienne, une petite citadine peut facilement être louée 70 € le week-end. Misez plutôt sur 50 € le week-end dans une ville moyenne comme Angers. Sur un mois, à condition de la louer tous les week-ends dans cette agglomération, elle peut donc rapporter 200 €, soit 140 € après déduction de la commission d'environ 30 %. Dans notre exemple, il faudrait



Les covoitureurs divisent par deux leurs frais d'essence sur un trajet.

ainsi 22 week-ends de location (donc autant de journées sans son véhicule) pour couvrir les frais d'assurance annuels, estimés en moyenne à 800 € pour un contrat tous risques. Pas toujours évident lorsque l'on ne possède qu'une voiture... Quand le foyer en dispose de deux, l'opération peut, en revanche, se révéler intéressante.

DES ÉCONOMIES À LA CLÉ AVEC LE COVOITURAGE

Côté fiscalité, tous les revenus doivent être déclarés à l'administration fiscale. Mais ils ne sont pas imposables en dessous de 8000 € de gains annuels. Au-delà de ce plafond (tous revenus issus de plateformes collaboratives confondus), la fiscalité appliquée dépend de la situation personnelle du propriétaire du véhicule.

À la différence de l'autopartage, qui génère des revenus, le covoiturage permet uniquement de faire des économies en partageant les frais de déplacement. Ces derniers étant divisés par le nombre d'individus dans le véhicule, plus il y a de passagers, plus la part à charge du conducteur est faible. Mais il ne peut s'en affranchir totalement : « *Tout bénéfice étant interdit, le conducteur doit légalement conserver sa quote-part* », indique Élodie Barbier Trauchessec, coordinatrice Mobilités actives et partagées à l'Agence de la transition écologique (Ademe). Les plateformes suggèrent généralement un tarif moyen par passager, calculé sur la base du barème fiscal kilométrique (0,60 €/km au maximum) et fixent un plafond qui garantit au conducteur de rester dans la légalité.

Selon Verena Butt D'Espous, directrice de la communauté BlaBlaCar, « *les covoitureurs divisent par deux, en moyenne, leurs frais d'essence sur un trajet* ». Avec deux passagers à bord de votre véhicule, vous pouvez économiser environ 44 € sur un trajet Paris–Lyon, 32 € sur un Nantes–Bordeaux et 40 € sur un Strasbourg–Annecy, si l'on en croit le simulateur de la plateforme. Et, sur les trajets quotidiens domicile-travail, les économies possibles sont plus importantes encore. « *On peut diviser par deux le coût d'usage de sa voiture* », affirme Élodie Barbier Trauchessec.

UN SYSTÈME D'ARRÊTS À L'IMAGE DES LIGNES DE BUS

Pour dénicher ses compagnons de route, les solutions sont désormais nombreuses. Il y a bien sûr BlaBlaCar, qui affiche plus de 20 millions de membres en France, et qui a lancé récemment une application spéciale trajets domicile-travail BlaBlaCarDaily. À côté du mastodonte, des opérateurs privés tissent doucement leur toile en s'appuyant sur les collectivités et les employeurs. C'est le cas de Karos (en région toulousaine), Klaxic (à Nantes) et La Roue verte (dans plusieurs régions). Certains territoires ont également mis en place des plateformes publiques de mise en relation, notamment Ouest-Go en Bretagne et Mobici en région Auvergne-Rhône-Alpes qui fonctionnent très bien. Moins connu, et particulièrement intéressant pour les automobilistes en froid avec l'anticipation, des lignes de covoiturage se développent également

dans des zones périurbaines très mal desservies par les transports en commun. Ce covoiturage dit « *spontané* » (par opposition au covoiturage planifié via une plateforme) fonctionne via des arrêts, tels ceux des bus. Aucune contrainte horaire pour le conducteur qui charge les passagers aux stations quand il passe. À ce jour, une trentaine de lignes sont opérées par Ecov (ecov.fr). Probant ? « *Certaines lignes affichent des temps d'attente en dessous de 4 minutes pour les passagers*, souligne Élodie Barbier Trauchessec. C'est la fréquence d'un tramway en centre urbain très dense. »

UNE ASSURANCE SPÉCIALE N'EST PAS OBLIGATOIRE

Quid des commissions ? Certaines plateformes appliquent des frais de mise en relation, l'équivalent de 20 à 25 % des économies réalisées par le conducteur, chez BlaBlaCar par exemple. L'appli BlaBlaCarDaily est, pour l'heure, encore gratuite. Les plateformes pilotées par les collectivités fonctionnent généralement sans commission. Bon à savoir : le partage des frais ne constitue pas un revenu et n'est donc pas imposable. Aucune démarche à faire auprès de votre assurance. Partager les frais, c'est comme voyager avec des amis ou sa famille, même si ce sont des inconnus ! L'assurance classique s'applique. ■

C. B. ET L. M.

Bon à savoir



AUTOPARTAGE : DE GROS AVANTAGES

Hervé Marchand pratique l'autopartage via la plateforme OuiCar depuis quatre ans.

« Autopartager l'un de mes deux véhicules me rapporte autour de 1 400 € par an, ce qui couvre l'assurance, l'entretien et une partie de mes frais de route personnels. C'est vraiment intéressant. En revanche, si je ne possérais qu'un véhicule, je ne pratiquerais pas l'autopartage. Les petits accidents sont certes déclarés et pris en charge par l'assurance de la plateforme, mais c'est beaucoup de tracas, de formalités et de temps. Plus embêtant encore, le véhicule peut être immobilisé pour les réparations. »

RÉDUIRE LE COÛT DE SON ASSURANCE

En constante augmentation, l'assurance représente le deuxième poste de dépenses dans le budget auto. Renégocier le montant de ses primes et les modalités de son contrat peut faire économiser plusieurs centaines d'euros par an.



Impossible d'y échapper. Même si votre véhicule ne roule pas, l'assurance auto est obligatoire. Et elle coûte cher, entre 700 et 800 € par an, avec une augmentation tarifaire de 2 % chaque année en moyenne ! Une fatalité ? Non, à condition de vous plonger dans votre contrat et de reprendre la main. Zoom sur les quatre leviers qui peuvent faire baisser la facture.

1 RÉDUIRE LE MONTANT DE LA PRIME

Comparez votre contrat à diverses offres équivalentes afin d'identifier les plus avantageuses. Vous aurez ainsi toute légitimité à réclamer un effort de la part de votre assureur, même si les marges de négociations restent faibles. « *La tendance demeure à l'augmentation globale des assurances ces dernières années et de gros rabais sont difficilement envisageables* », précise-t-on chez le comparateur d'assurances Lelynx.fr.

2 RÉVISER SES GARANTIES

Utilisez-vous bien toutes les garanties présentes dans votre contrat ? Réaliser un état des lieux de vos besoins peut « faire vraiment baisser la note », indique Lelynx. Si vous venez d'opter pour un garage fermé individuel, pensez à le signaler à votre assureur. La diminution du risque de vandalisme influe sur le montant de la prime : 596 € par an, en moyenne, pour une voiture garée à l'abri contre 685 € par an,

en moyenne, quand elle dort dehors. De même, un déménagement dans une région où le trafic est moins dense, et donc le risque de sinistralité moindre, mérite d'être reporté : une assurance auto coûte en effet 708 € par an, en moyenne, en Ile-de-France contre 533 € en Bretagne. Soit 175 € d'économies.

3 ADAPTER SON CONTRAT

Avez-vous encore besoin d'une assurance tous risques ? Si votre voiture a déjà quelques années et décote beaucoup à l'Argus, peut-être est-il temps de passer à une formule au tiers. Le montant des réparations étant indexé sur la valeur du véhicule, la souscription à un contrat tous risques peut se révéler inutile si votre voiture cote à 2000 ou 3000 €. Attention : vous ne serez pas couvert en cas de rayures ou de dégâts légers n'ayant pas d'impact sur la sécurité. Comptez 733 € par an en moyenne pour une formule tous risques contre 527 € pour une formule au tiers. Autre option : relever le montant de sa franchise pour économiser sur la prime annuelle, avec en contrepartie un reste à charge plus élevé en cas de sinistre.

4 CHANGER DE FORMULE

Si vous roulez peu, moins de 5000 km par an, un contrat dit « au kilomètre » peut se révéler judicieux : ces formules sont entre 25 et 30 % moins chères qu'un contrat classique, à condition de respecter le kilométrage annuel maximal autorisé. La facturation est composée d'un coût fixe pour assurer le véhicule à l'arrêt et d'une facturation au kilomètre qui varie selon l'utilisation. En cas de dépassement du plafond, chaque kilomètre supplémentaire est facturé plus cher. Ce type de contrat implique l'installation d'un boîtier pour suivre la distance parcourue. Autre option : l'assurance au forfait 24 heures, telle Wilov, qui – en plus d'un coût fixe de base – se déclenche uniquement lorsque vous roulez et ne limite pas le nombre de kilomètres à l'année. Une belle économie pour les automobilistes dont la voiture reste souvent au garage.

C. B. ET L. M.

Page réalisée avec le comparateur d'assurances Lelynx.fr.

Prenez votre consommation en main

**ABONNEZ-VOUS
POUR 1 AN
et réalisez jusqu'à
23 % D'ÉCONOMIE**



LE MENSUEL

Des essais comparatifs de produits et de services, des enquêtes fouillées, des informations juridiques, des conseils pratiques...



LES HORS-SÉRIES THÉMATIQUES

Des guides pratiques complets autour de l'alimentation, la santé, l'environnement, l'argent, le logement...



LE HORS-SÉRIE SPÉCIAL IMPÔTS

L'ACCÈS AUX SERVICES

NUMÉRIQUES DE «60»

(Ordinateur, tablette et smartphone)

- Accès illimité aux versions numériques des anciens numéros
- Accès aux versions numériques des mensuels et hors-série compris dans votre abonnement



LE SERVICE « 60 RÉPOND »

Service téléphonique d'information juridique. Nos experts répondent en direct à toutes vos questions.



**DÉCOUVREZ NOS FORMULES
100 % NUMÉRIQUES**
sur www.60millions-mag.com

60
millions
de consommateurs

Achat en ligne
CLIQUEZ ICI

AHS139S

BULLETIN D'ABONNEMENT

À compléter et à renvoyer sous enveloppe sans l'affranchir à : **60 Millions de consommateurs – Service Abonnements – Libre réponse 55166 – 60647 Chantilly Cedex**

✓ OUI, je m'abonne à *60 Millions de consommateurs*. Je choisis l'abonnement suivant :

- ABONNEMENT ÉCLAIRÉ 49 €** au lieu de ~~59,70 €~~
soit **18 % d'économie** : 1 an, soit 11 numéros + hors-série Impôts
+ Accès aux services numériques de «60»
- ABONNEMENT EXPERT 83 €** au lieu de ~~108 €~~
soit **23 % d'économie** : 1 an, soit 11 numéros + hors-série Impôts
+ 7 hors-séries thématiques + Service « 60 RÉPOND » + Accès aux services numériques de «60»

Offre valable pour la France métropolitaine jusqu'au 31/12/2022. Vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à réception du 1^{er} numéro. La collecte et le traitement de vos données sont réalisés par notre prestataire de gestion des abonnements Groupe GLI sous la responsabilité de l'Institut national de la consommation (INC), éditeur de *60 Millions de consommateurs* au 76, avenue Pierre Brossolette, CS 10037, 92241 MALAKOFF CEDEX, à des fins de gestion de votre commande sur la base de la relation commerciale vous lant. Si vous ne fournissez pas l'ensemble des champs mentionnés ci-dessus (hormis téléphone et e-mail), notre prestataire ne pourra pas traiter votre commande. Vos données seront conservées pendant une durée de 3 ans à partir de votre dernier achat. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de portabilité, d'opposition, d'effacement de vos données et définir vos directives post-mortem, à l'adresse suivante : dpo@inc60.fr. A tout moment, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Cnil. Nous réutiliserons vos données pour vous adresser des offres commerciales, sauf opposition en cochant cette case Vos coordonnées (hormis téléphone et e-mail) pourront être envoyées à des organismes extérieurs (presse et recherche de dons). Si vous ne le souhaitez pas, cochez cette case (Délais de livraison du 1^{er} numéro entre dix et trente jours, à réception de votre bulletin d'abonnement).

MES COORDONNÉES

Mme M.

Nom

Prénom

Adresse

Code postal Ville

Téléphone

Email

MON RÈGLEMENT

Je choisis de régler par :

Chèque à l'ordre de **60 MILLIONS DE CONSOMMATEURS**

Carte bancaire :

N° :

Expire fin :

Date & signature obligatoires

FAITES BAISSE LA FACTURE

Eau chaude et chauffage représentent près des deux tiers des dépenses en énergie d'un ménage. C'est donc l'un des meilleurs leviers à activer pour réduire ses factures. Jouer sur les températures, changer d'appareils, voici les solutions à retenir.

« *S'il n'y avait pas de dispositif mis en place par l'État, la facture [d'électricité] augmenterait de 100 %* », déclarait la Première ministre Élisabeth Borne sur France Inter, le 1^{er} septembre dernier. Le gaz, lui, serait de 45 à 50 % plus cher sans le gel du tarif, affirmait-elle. Si ce bouclier tarifaire est prolongé en 2023, les tarifs augmenteront néanmoins de 15 %. Mais, pour beaucoup,

la flambée des prix de l'énergie est déjà une réalité. « *Les consommateurs qui avaient signé un contrat de fourniture d'électricité ou de gaz naturel dont les prix étaient indexés sur les marchés ne sont pas protégés et ont vu leur tarif être multiplié par trois ou quatre* », précise Pierre-Laurent Holleville, chargé de mission rattaché à la direction générale du médiateur de l'énergie (voir encadré ci-contre). Les foyers chauffés au fioul ont, eux aussi, connu une inflation jamais vue : de moins de 1 €/litre en avril 2021 à plus de 1,50 €/l un an plus tard. Une enveloppe de 230 millions d'euros pour les soutenir a été votée. Les pellets, quant à eux, ont augmenté de près de 50 % en un an (lire p. 55) et ne sont à ce jour soutenus par aucune aide d'État. Alors, comment faire pour économiser au quotidien ? En combinant les petits gestes.

Bon à savoir



TARIFS RÉGLEMENTÉS : GARE AUX MODIFICATIONS DE CONTRAT ABUSIVES !

- Devant la flambée des prix de l'énergie, « des fournisseurs ont été tentés de recourir à des pratiques commerciales peu respectueuses », explique Pierre-Laurent Holleville, chargé de mission à la direction générale du médiateur national de l'énergie.
- Ainsi, Mint Énergie et Wekiwi ont modifié les offres souscrites à des prix indexés sur les tarifs réglementés de vente par des offres indexées sur les prix de marché. Résultat : de fortes hausses de prix. « Ils avaient le droit de le faire, mais on constate souvent que l'information n'était pas assez éclairante pour les clients concernés. »
- Dans le cadre de la loi du 16 août 2022, le fournisseur qui propose des offres indexées sur les cours des marchés de l'énergie devra informer les consommateurs des risques associés. L'information des consommateurs de gaz naturel a été, par ailleurs, renforcée.

RÉGLER LE CHAUFFE-EAU ENTRE 50 ET 60 °C

Et cela commence par le réglage de la température. Chauffe-eau, lave-vaisselle, frigo... Une fois la notice lue, on utilise ces outils du quotidien de façon automatique, et parfois à des températures trop élevées (ou trop basses dans le cas des réfrigérateurs). Le chauffe-eau doit être réglé entre 50 °C (pas moins, du fait du risque de légionellose) et 60 °C (pas plus, à cause du risque de brûlure et de... surconsommation). Comment faire ? Vérifiez la température maximale au robinet puis tournez la molette en



Le chauffe-eau peut être réglé sur 50 °C et éteint durant une longue absence.

fonction du résultat. Arrêtez-le totalement durant les vacances et au retour, attendez une heure avant de prendre une douche pour éviter les risques de légionellose.

La machine à laver peut sans problème tourner à 30 °C au quotidien. « Réduire de 3 °C la température moyenne de lavage en Europe, c'est économiser l'équivalent de la consommation annuelle d'électricité de plus de 300 000 habitants », affirme la Fédération hygiène & entretien responsable (ex-Afise). Un réflexe sans impact sur la qualité du lavage, à compléter de temps en temps par un lavage à 60 °C pour désinfecter (une machine de chiffons par exemple ou lorsqu'un membre du foyer a été malade). Même chose pour le lave-vaisselle, dont le programme « éco » suffit amplement au quotidien.

LES APPAREILS EN VEILLE COÛTENT PLUS DE 100 €/AN

Pour agir au bon endroit, repérer les appareils les plus énergivores peut se révéler intéressant. Cette formule permet d'obtenir un ordre d'idée de la consommation en kWh : (nombre d'heures d'utilisation x nombre de jours ou de semaines selon les cas x puissance en watts) / 1 000. Le tout multiplié par le prix du kWh.

Les appareils en veille (pas toujours identifiés par un voyant) comptent jusqu'à 15 % de la facture d'électricité, soit plus de 100 €/an, prévient l'Agence de la transition écologique (Ademe). Une seule machine à expresso non débranchée (ce que l'on appelle une veille cachée) coûte de 3 à 4 €/an. Des dépenses qu'il est pourtant simple de gommer de son budget énergie. Comment ? Par l'installation de multiprises à interrupteur, que l'on éteint d'un geste en allant se coucher ou lors d'un départ prolongé.

L'ENTRETIEN DE LA CHAUDIÈRE DIMINUE LA NOTE DE 8 %

Attention aux appareils électroniques, particulièrement énergivore : 10 % de la consommation électrique en France est liée aux services numériques ! Une box, par exemple, consomme autant qu'un réfrigérateur (entre 150 et 300 kWh/an). Pourquoi ne pas installer une prise programmable et l'éteindre la nuit ? 91 % de l'énergie consommée par les téléviseurs connectés et les consoles de jeux dernière génération se fait en veille ou à l'arrêt. Sauvegarder sa partie et débrancher ces appareils relève donc du bon sens. Autre réflexe plus économique qu'on ne le pense : limiter l'usage du sèche-linge, mais

aussi et surtout bien essorer le linge avant de l'y mettre. « *L'extraction mécanique [par la machine à laver] de l'humidité est 100 fois plus économique que l'extraction thermique pour le séchage !* » rappelle l'Ademe.

Pensez aussi à prendre soin de vos appareils. Une chaudière régulièrement entretenue, c'est de 8 à 12 % d'énergie consommée en moins. Même chose pour le dégivrage du freezer et du congélateur dès que la couche de glace atteint 3 mm. Globalement, l'entretien des appareils ménagers, s'il requiert quelques efforts et, pour certains une dépense, offre un gain en sobriété doublé d'une durabilité de leurs composants. Et parfois, la détérioration peut passer longtemps inaperçue, comme dans le cas de la corrosion d'une cuve de fioul.

COMPAREZ LES OFFRES DES FOURNISSEURS D'ÉNERGIE

Pour agir sur ses factures, on peut être tenté de changer de fournisseur d'électricité et/ou de gaz. Mais attention, selon votre profil, ce changement peut se révéler contre-productif. Munis de vos indices de consommation, du montant de votre abonnement et du type de contrat que vous avez souscrit, vous pouvez facilement comparer les offres des fournisseurs. Les comparateurs indépendants tels ceux du médiateur de l'énergie ou de l'association UFC-Que Choisir sont fiables. Plusieurs types d'offres existent en électricité : le tarif réglementé (« tarif bleu » d'EDF) est fixé par les pouvoirs publics et proposé par les fournisseurs historiques, EDF et les entreprises locales de distribution (ELD) ; le tarif indexé suit l'évolution des prix réglementés avec, selon les fournisseurs, une réduction sur le prix du kWh ; le tarif fixe est identique pendant toute la durée du contrat ; le prix de marché peut, lui, changer en cours de contrat selon l'évolution du prix du marché de gros. Attention, prévient Julien Froidure, directeur général d'Achetons groupé, « *de nombreux fournisseurs ont fait évoluer leurs offres en les indexant aux prix de gros [négocié auprès des producteurs, NDLR] plutôt qu'aux tarifs réglementés. Dans un contexte où les prix du marché de gros sont très élevés, ces tarifs peuvent s'élever énormément, parfois jusqu'à près de deux fois le prix du tarif réglementé !* » Si vous avez ce type de contrat, vous êtes pile dans



le profil qui a intérêt à modifier son offre. Dans ce cas, « *il est beaucoup plus sécurisé de prendre des offres à prix indexé au tarif réglementé, ou éventuellement une offre à prix bloqué si le prix est intéressant* », souligne Julien Froidure. Méfiance cependant face aux propositions trop alléchantes : « *-5 % du tarif réglementé est actuellement bien plus avantageux que -20 % du marché de gros* », ajoute-t-il.

Concernant les offres heures creuses/heures pleines (HC/HP), pas de précipitation. Il faut déporter plus de 40 % de sa consommation en heures creuses pour être gagnant, ce qui n'est pas toujours faisable pour de nombreux foyers. Faites des simulations, car sinon vous risquez de perdre des dizaines d'euros par an.

VÉRIFIEZ QUE VOTRE CONTRAT N'EST PAS SURDIMENSIONNÉ

Pour le moment, le tarif du gaz étant gelé, le changement de fournisseur n'est que peu opérant pour les détenteurs d'un contrat à tarif réglementé. Celui-ci prenant fin le 30 juin 2023, autant en profiter jusqu'au bout dans le contexte actuel. Les autres peuvent comparer leur offre, même si les marges de manœuvre sont assez restreintes. Gardez en tête, également, que les tarifs couplés gaz-électricité, s'ils semblent pratiques de prime abord, sont rarement les plus avantageux. Demandez-vous, par ailleurs, si votre abonnement est adapté à vos besoins réels. Bien que la puissance moyenne en France soit de 6 kVA, sachez que l'on peut souscrire neuf paliers



Choisissez une machine qui essore bien, cela évite de recourir au sèche-linge, énergivore.

de puissance électrique, entre 3 kVA et 36 kVA, le prix de l'abonnement augmentant en conséquence. Pensez donc à vérifier précisément que ne payez pas un abonnement élevé sans avoir recours à la puissance allouée. Et, en cas de logement de petite taille ou très peu équipé à l'électrique, souscrivez un « abonnement petit ampérage » de 3 KVA, très économique.

15 % D'ÉCONOMIES AVEC UN THERMOSTAT CONNECTÉ

Troisième volet de solutions, la mise en place de nouveaux équipements ou le remplacement de matériels énergivores. Commençons par les plus aisés à mettre en place : poser des doubles-rideaux aux fenêtres et portes qui donnent sur l'extérieur (cave, entrée), placer des boudins aux seuils des portes et des fenêtres, installer une jaquette isolante autour du ballon d'eau chaude sont autant de petites améliorations qui apportent à la fois confort et économies.

Le chauffage, le plus gros poste de dépenses pour la plupart des foyers, mérite quelques investissements. Et, en premier lieu, l'installation d'un thermostat programmable (à régler manuellement) ou connecté (qui permet de régler à distance son chauffage, via un smartphone par exemple) pour piloter sa consommation en fonction de son mode de vie. « *Un thermostat connecté, quand on s'en sert bien, permet d'économiser 25 % de sa consommation* », précise Julien Froidure. Jusqu'à 15 % d'économies d'énergie selon l'Ademe, et de 5 à 10 % avec

LES ACHATS GROUPÉS N'ONT PLUS DE JUS...

Négocier les prix à plusieurs : cette solution ne fait plus recette à l'heure où les tarifs de l'énergie grimpent de façon exponentielle.

Beaucoup plus compliqués à mettre en place actuellement du fait des hausses importantes, les achats groupés d'énergie sont en mode pause : Selectra comme l'UFC-Que Choisir ont dû renoncer momentanément à lancer leurs propositions. En effet, les fournisseurs sont dans l'incapacité de proposer des offres concurrentielles, et n'ont, surtout, aucune visibilité à moyen ou à long terme.

DES PETITS COUPS DE POUCE

Certains parviennent cependant à tirer leur épingle du jeu : « *Après plusieurs mois sans offre de la part des fournisseurs d'énergie, nous avons réussi à en obtenir une cet été, indexée à -5 % par rapport aux tarifs réglementés d'électricité (verte) et de gaz, ainsi qu'un bonus complémentaire en prime de bienvenue allant jusqu'à -60 € pour un contrat électricité et gaz* », nous apprend Julien Froidure, directeur général d'Achetons groupé. « *C'est très loin des offres que nous avions pu obtenir précédemment (remises de 17 % ou 20 %), reconnaît-il, mais c'est une offre très avantageuse au vu du contexte.* »

LES COLLECTIVITÉS S'Y INTÉRESSENT

Achetons groupé lance actuellement une opération d'achat groupé de pellets et bois de chauffage avec une importante agglomération de l'Essonne. « *Les collectivités sont de plus en plus nombreuses à nous solliciter pour organiser des opérations afin de préserver le pouvoir d'achat de leurs citoyens* », explique Julien Froidure.

Une solution à ne pas négliger. Renseignez-vous auprès de votre mairie !



des robinets thermostatiques. Une économie non négligeable, à condition d'adapter la température à l'usage. L'Ademe recommande 20-21 °C pour les pièces de vie lorsqu'elles sont occupées, 16-17 °C le reste du temps ; 17 °C dans les chambres la nuit et inoccupées, 20 °C lorsqu'elles sont occupées en journée ; 22 °C dans la salle de bains pendant la toilette, 16-17 °C le reste du temps.

UN BON PLAN EN CAS DE RADIATEURS ÉLECTRIQUES

Autre solution, beaucoup moins connue mais en plein essor : l'effacement du réseau électrique. Cette technique, qui consiste à couper les radiateurs électriques quelques minutes pour délester le réseau, permet 12 % d'économie en moyenne, sans inconfort, selon Mathieu Bineau, directeur général de Voltalis, une société de pilotage de flexibilité électrique. « *Un élec-*

tricien vient installer un petit boîtier connecté en 4G sur vos radiateurs, et lorsque le réseau connaît un pic de consommation, nous coupons quelques minutes. Le consommateur ne s'en rend pas compte grâce à l'inertie de la température intérieure, mais multiplié par des milliers de foyers, cela impacte positivement le réseau. C'est gratuit, car nous rendons ainsi service à RTE [Réseau de transport d'électricité, l'opérateur public en France métropolitaine, NDRL], qui nous rémunère. » Couplé à une appli, ce système permet aussi au consommateur de piloter son chauffage à distance, selon ses besoins, pour des économies supplémentaires. Dans ce cas, inutile d'investir en plus dans un thermostat programmable.

Il est bon, lorsque c'est possible, de diversifier les sources d'énergie : ajouter un poêle par exemple ; penser aux bûches de nuit (briquettes de bois densifié), qui, placées dans un insert par exemple, maintiennent la température d'une pièce plusieurs heures.

Repères



VOTRE CHECK-LIST POUR ÉCONOMISER L'ÉNERGIE

- Lavez en machine à 30 °C au quotidien, privilégiez le programme éco du lave-vaisselle, prenez une douche plutôt qu'un bain.
- Réglez votre chauffe-eau entre 50° et 60 °C.
- Installez des multiprises équipées d'interrupteur pour éteindre facilement les appareils en veille.
- Éteignez vos appareils numériques quand ils ne sont pas utilisés.
- Entretenez vos appareils électroménagers, purgez vos radiateurs une fois par an.
- Vérifiez que votre abonnement d'électricité n'est pas indexé sur le prix du gros.
- Assurez-vous que votre ampérage correspond à vos besoins réels.
- Isollez portes et fenêtres, calfeutrez le chauffe-eau, fermez les volets dès qu'il fait sombre l'hiver pour garder la chaleur (jusqu'à 60 % de déperdition en moins).
- Installez un thermostat programmable et des robinets thermostatiques.
- Remplacez vos appareils en fin de vie par les versions les moins énergivores.

UNE GROSSE TV CONSOMME AUTANT QUE 3 OU 4 PETITES

Lors du remplacement de certains équipements, recherchez les solutions les moins énergivores. Des radiateurs capables d'emmager la chaleur grâce à des matériaux comme la pierre réfractaire, des plaques à induction, qui consomment de 20 à 25 % d'électricité en moins, des LED lorsque les ampoules rendent l'âme ou les équipements avec les meilleures étiquettes énergie. Plus chers à l'achat, ils seront plus rentables à long terme. Comment choisir entre deux appareils classés A sur l'étiquette énergie ? L'éco-comparateur Top Ten, lancé en 2004 à l'initiative du WWF-France et de l'association de consommateurs Consommation, logement et cadre de vie (CLCV), sélectionne objectivement les appareils les moins énergivores sur le marché.

Enfin, l'Ademe alerte sur le surdimensionnement des appareils de la maison. Par exemple, un téléviseur de 160 cm consomme autant que... 3 ou 4 téléviseurs de 80 cm ! Sans oublier la multiplication des outils, notamment numériques. « *Les Français pensent posséder 34 appareils électriques par foyer. Ils en ont en réalité 99 !* », souligne l'Ademe. Et si vous faisiez le test ? ■

CÉCILE BLAIZE ET LAURE MARESCAUX

LE PRIX DES PELLETS FLAMBE ET LA PÉNURIE MENACE

+ 100 % en un an ! Les prix des granulés de bois (ou pellets) explosent et les clients récemment convertis sont nombreux à trouver la pilule amère pour une énergie supposée être plus écologique et plus... économique !

« *J'ai changé ma chaudière au fioul au profit des pellets l'an dernier et, surprise, durant l'année, ceux-ci ont pris 100 % d'augmentation ! J'ai payé 280 € la tonne en 2021, et 500 € cette année. Où est l'erreur ?* », s'indigne Daniel, l'un des nombreux lecteurs qui nous ont écrit. Les pellets, bâtonnets issus du compactage de sciure et de copeaux étaient, il y a peu encore, bon marché. Que s'est-il passé ?

FORTE HAUSSE DU COÛT DE PRODUCTION

Leur séchage, notamment, demande de l'électricité, et les industriels ne bénéficient pas du bouclier tarifaire de l'État. « *Pour produire une tonne de granulés, nous avons en ce moment un surcoût entre 100 et 120 €* », explique Éric Vial, délégué général de Propellet France, association nationale des professionnels du chauffage au granulé de bois. « *Tous les consommables (cartons, sacs plastiques, palettes...) ont aussi énormément augmenté* », précise Xavier Mahieu, P-D. G de Brazeco, spécialiste du bois compressé et granulés de bois. *Le carton connaît des hausses de plus de 30 %, sans parler du gazole nécessaire aux livraisons.* » La guerre en Ukraine a créé une certaine pénurie : la Russie, l'Ukraine et la Biélorussie fournissant environ 10 % des pellets consommés en Europe.

LA DEMANDE DÉPASSE L'OFFRE

Autre raison, l'explosion de la demande. Boostés par les aides d'État telles MaPrimeRénov' et un taux de TVA qui peut être réduit à 5,5 %, les poêles à granulés sont en tête des travaux aidés. « *La demande dépasse l'offre* », confirme Frédéric Plan, délégué général de la Fédération française des combustibles, carburants et chauffages (FF3C). *D'autant qu'une partie des clients passent des commandes d'anticipation, par précaution.* » Résultat : la FF3C annonce un possible déficit d'offre de 5 à 15 % pour l'hiver prochain. Alors les distributeurs rationnent leurs clients, bien malgré



Pour l'instant, les pellets restent moins chers que l'électricité.

eux... et ne livrent pour certains que leurs acheteurs historiques, notamment ceux pour qui les pellets constituent l'unique source de chauffage.

LES ARNAQUES SE MULTIPLIENT

À l'heure où nous écrivons, « *les pellets sont équivalents au fioul, un peu plus cher que le gaz bloqué, un peu moins cher que l'électricité* », analyse Frédéric Plan. Mais la fin annoncée du bouclier tarifaire pourrait rebattre les cartes : si vous êtes chauffé au gaz et ne faites pas partie des ménages aidés après décembre 2023, les pellets seront plus économiques. À condition que la tendance à la hausse ne se poursuive pas. « *La production nationale doit augmenter l'an prochain, mais il y a une bulle autour des pellets aujourd'hui* », explique Éric Vial. La FF3C recommande « *de différer les projets d'installation neuve qui n'ont pas encore été concrétisés* ». Enfin, attention aux commandes en ligne auprès de fournisseurs inconnus : l'augmentation des prix et de la demande fait naître des sites frauduleux. La FF3C précise que « *les professionnels de la distribution ne demandent, habituellement, le paiement que lors de la livraison* ».

Supermarchés

LA COURSE AUX BONS PLANS

« Bouclier anti-inflation », « prix bloqués » : face à la crise, les grandes enseignes ont dégainé un nouveau vocabulaire. Pour nous faire gagner en pouvoir d'achat ? Sous certaines conditions seulement.

Les étiquettes n'ont jamais autant valsé. Notre tableau de bord de l'évolution des prix dans les grandes surfaces, élaboré en partenariat avec l'institut NielsenIQ, qui collecte les données de 10000 points de vente (supermarchés, hypermarchés, discounters, magasins de proximité et drives), donne le tournis. Le coût de notre panier de référence, contenant des produits de première nécessité, s'est envolé de 9,2 % entre août 2021 et août 2022. Les augmentations sont vertigineuses pour certaines catégories : +24,5 % pour la viande (boeuf, agneau, porc...),

la volaille, les abats et la charcuterie surgelée, +18,3 % pour les pâtes alimentaires, +16,1 % pour l'essuie-tout, +15,7 % pour l'huile... Elles touchent particulièrement les marques de distributeur premiers prix : +47,2 % pour les pâtes alimentaires, +42,1 % pour l'huile et +22,1 % pour le beurre, la margarine et la crème fraîche. Ces hausses brutales bousculent nos habitudes de consommation. « *La moitié des Français que nous avons interrogés fin juillet affirmaient faire moins d'achats d'impulsion et, pour un tiers d'entre eux, moins de courses d'appoint* », relève Adrien Germain-Thomas, directeur commerce et e-commerce de l'institut d'études Kantar.

Bon à savoir

ÉCHANGEZ LA PETITE MONNAIE CONTRE DES BONS D'ACHAT

- Transformez les petites pièces en bons d'achat en les glissant dans des bornes prévues à cet effet. La société Coinstar en a installé plus d'un millier, essentiellement dans des grandes surfaces où les bons sont utilisables.
- Elle en propose de deux sortes. Les premières permettent de bénéficier d'un rendu de monnaie si nécessaire, mais appliquent des frais de service (9,9 % de la somme versée). Les secondes délivrent des bons d'achat sans rendu de monnaie possible, mais sans commission perçue. Trouvez la borne qui convient près de chez vous sur le site Coinstar.fr.
- Vous pouvez aussi déposer vos petites pièces dans votre banque ou à La Banque Postale.



DES PRIX BLOQUÉS SEULEMENT SUR QUELQUES ARTICLES

Face à cette spirale haussière, les grandes et moyennes surfaces (GMS) communiquent à tout va sur leurs dispositifs « anti-inflationnistes » supposés en atténuer les effets. Mais que valent-ils vraiment ? « *Auparavant, le mot d'ordre des enseignes était "nous baissions les prix" ; désormais, elles disent qu'elles "bloquent les prix"* », commente Olivier Dauvers, spécialiste de la grande distribution. *Mais il ne faut pas être naïf. L'inflation ne s'arrête pas à la porte des magasins. Le blocage des prix concerne quelques centaines de références alors que les enseignes en commercialisent des dizaines de milliers... »* Le groupe Casino a ainsi annoncé le blocage des prix de 550 produits (dont 50 articles Leader Price)



Les promos, en hausse, représentaient déjà 21 % du chiffre d'affaires des grandes surfaces en 2021.

dans leurs hypermarchés et de 230 dans leurs supermarchés jusqu'au 4 décembre 2022. Le « bouclier anti-inflation » de l'enseigne E.Leclerc, expirant également le 4 décembre, porte, lui, sur 230 produits, parmi ceux les plus achetés au quotidien dans ses magasins. Toutefois, chez ces deux acteurs, le « blocage » revêt une forme particulière. Même si le prix de l'un des articles concernés est en hausse, vous devez le régler en totalité au moment de passer à la caisse. La différence entre ce que vous avez payé et le prix bloqué est ensuite remboursée sous forme de bons d'achat crédités sur votre carte de fidélité. Il vous faut donc faire l'avance de l'éventuel prix augmenté et être porteur de la carte de fidélité.

DES OPÉRATIONS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE SUSPENDUES

Lancé fin août, le « défi anti-inflation » de Carrefour fige les tarifs de 100 produits jusqu'au 30 novembre 2022. Les prix bloqués sont toutefois ceux en vigueur les 20 ou 21 août, qui ont donc déjà subi une très forte augmentation depuis le début de l'année écoulée. En examinant les conditions de cette opération, on peut également découvrir qu'elle se déroule « sous réserve d'une évolution de la réglementation ou d'une

hausse tarifaire sur ces produits (taxes, hausse des matières premières...) ». Or l'inflation actuelle est justement le fruit de la hausse des matières premières et de l'énergie. Par conséquent, on peut en déduire que Carrefour se réserve le droit de suspendre son blocage des prix à tout moment. Et pour tirer parti de ces boucliers tarifaires mis en place par les GMS, il faut bien entendu connaître la liste des articles concernés, qui n'est pas toujours affichée dans les rayons... Pensez à la demander à l'accueil du magasin ou à la consulter sur le site Internet de l'enseigne.

LES PROMOS, UN MOYEN D'ATTRIRER LE CLIENT

Pour diminuer la facture de ses courses, il faut, plus que jamais, chasser les promotions. Ayant représenté 20,9 % du chiffre d'affaires des rayons alimentaires des GMS en 2021, celles-ci sont appelées à se multiplier au cours des prochains mois. « *Les promotions vont fortement s'accélérer durant cette période d'inflation. Les consommateurs y sont de plus en plus sensibles. La raison est que le premier critère de fréquentation d'une enseigne alimentaire, après la proximité, c'est le prix. La promotion est donc le meilleur outil pour faire basculer les clients*

d'une enseigne à une autre », analyse Rodolphe Bonnasse, président d'Aristid Retail Technology, une entreprise qui fournit des logiciels de pilotage des promotions à près des trois quarts des enseignes commerciales.

« Les Français économisent en moyenne 140 € par an grâce aux promotions et, pour les consommateurs les plus avertis, cette économie peut atteindre plus de 250 €, soit l'équivalent d'un demi-panier par mois, voire un panier pour certains », souligne Rodolphe Bonnasse. Afin d'en profiter

au mieux, il convient d'éplucher les prospectus accessibles dans les magasins, les boîtes aux lettres, ou sur Internet avec des applis comme Fidme ou Quoty (voir p. 59). Certains sites, tel Anti-crise.fr, réunissent aussi les bons de réduction et les offres de remboursement des marques, ce qui permet de cumuler les bons plans. Attention à bien vérifier dans les rayons que les promotions sont réellement intéressantes. Comme nous le dénoncions dans notre numéro de janvier 2022,

(Suite p. 60)

ABONNEMENT GRANDES ET MOYENNES SURFACES

Enseignes	Carrefour		Casino	Monoprix
Abonnement	Carrefour+ Quotidien	Carrefour+ Marché frais	Casino Max	Monopflix
Conditions	Être détenteur de la carte de fidélité Carrefour		Aucune	Être détenteur de la carte de fidélité Monoprix
Coût/mois	5,99 € (4,74 € pour les porteurs de la carte de crédit Pass)	7,99 € (6,74 € pour les porteurs de la carte de crédit Pass)	10 € pour 1 mois 20 € pour 3 mois 49 € pour 6 mois 90 € pour 1 an	9,90 € pour 1 mois 54,90 € pour 6 mois 99,90 € pour 1 an
Produits concernés	Produits alimentaires (hors produits frais traditionnels : boucherie, fruits et légumes, poissonnerie, boulangerie, pâtisserie, charcuterie, traiteur, fromage), d'entretien et d'hygiène-beauté (hors parapharmacie) des marques Carrefour	Produits frais de la zone marché (boucherie, fruits et légumes, poissonnerie, boulangerie, pâtisserie, charcuterie à la coupe, traiteur, fromage à la coupe)	Tous produits sauf consignes, livres, CD, DVD, Blu-Ray, cartes et box cadeaux, cartes téléphoniques, billetterie, enveloppes prétimbrées, commandes Cdiscount, bijouterie et bijouterie fantaisie, station-service et parapharmacie	Produits des rayons alimentaire, entretien et hygiène
Réductions	15 % sous forme de remboursement sur votre carte de fidélité (cumulables avec les promotions, primes de fidélité, etc.)		10 % en bons de réduction sur vos prochains achats dans l'enseigne (non cumulable avec autre remise immédiate)	10 % en bons de réduction sur vos prochains achats dans l'enseigne (cumulable avec les autres offres promotionnelles)
Panier minimum pour rentabiliser	Si le montant des réductions ne couvre pas le montant de l'abonnement, l'enseigne rembourse la différence		100 €/mois pour un abonnement d'1 mois ou 1 an, 66 €/mois en moyenne pour 3 mois, 82 €/mois en moyenne pour un abo de 6 mois	99 €/mois pour un abonnement d'1 mois, 92 €/mois en moyenne pour 6 mois, 83 €/mois en moyenne pour un abo d'1 an
Autres avantages	Livraison gratuite à partir de 50 € d'achat		Livraison gratuite sur Casino Plus	Livraison gratuite à partir de 50 € d'achat

6 APPLIS POUR REGONFLER VOTRE POUVOIR D'ACHAT

Pour atténuer les effets de l'inflation sur vos courses, sortez votre smartphone.

Et installez-y des applis qui vous aideront à consommer malin, à réduire la note...

Voici notre sélection d'incontournables à consulter avant de partir faire vos emplettes.



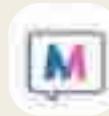
SHOPMIUM

Cette appli propose le plus souvent des réductions progressives sur les nouveautés des marques dans tous les rayons (alimentation, hygiène, entretien de la maison, beauté...). Plus vous achetez d'articles, plus les promotions sont élevées. Par exemple : moins 30 % pour l'achat d'un produit, moins 40 % pour deux, moins 50 % pour trois. Avant de partir faire vos courses, compulsez les offres sur l'appli, comme vous avez l'habitude de le faire avec les catalogues des magasins où vous vous approvisionnez généralement, pour cumuler les promotions. Au retour, il vous faudra alors photographier le ticket de caisse, puis scanner le code-barres du ou des produits concernés par une offre. Les montants sont reversés quelques jours plus tard sur votre compte bancaire ou PayPal, préalablement enregistrés lors de l'inscription. Vous avez également la possibilité d'en faire don aux Petits Frères des pauvres.



QUOTY

Lancée par une filiale de La Poste, cette application fonctionne sur le même principe que Shopmium (*voir ci-dessus*) pour les remboursements. Ici, les réductions sont d'un montant fixe, par exemple, 0,50 € sur un pack d'eau gazeuse, 1 € sur des lames de rasoir, 2 € pour une bouteille de spiritueux. De temps en temps, des offres « Satisfait ou remboursé » permettent de récupérer 100 % du prix payé. Sur l'appli, vous pouvez aussi consulter les catalogues des grandes surfaces et enregistrer vos cartes de fidélité. Sur le même modèle, deux autres acteurs sont à signaler : Coupon Network ou iGraal Market, dont la cagnotte est débloquable à partir de 20 € cumulés (*voir p. 30-31*).



MON AVIS LE REND GRATUIT

Réservée aux clients des hypermarchés Carrefour, cette appli permet d'obtenir gratuitement des produits de l'enseigne.

En contrepartie, vous devez remplir un questionnaire de présélection, puis un autre pour chaque produit testé afin de donner votre avis. Attention, lors du retrait en magasin de ces produits, un montant minimum d'achat de 30 € est exigé aux caisses (produits « gratuits » compris).



KEETIZ

Cette appli, développée par une jeune poussée montpelliéraise, encourage la fréquentation des commerces de proximité : chaque dépense effectuée avec votre carte bancaire dans les magasins participants vous permet de récupérer un pourcentage de vos dépenses (jusqu'à 30 % au mieux) dans une cagnotte. Cette dernière est transférable vers votre compte courant dès 15 €. Attention, Keetiz ne peut fonctionner que si vous acceptez d'y connecter votre compte bancaire afin que vos dépenses dans les commerces soient identifiées et validées.



TOO GOOD TO GO ET PHENIX

Ces piliers de l'antigaspi permettent d'acheter les invendus du jour chez les commerçants avec des remises de prix allant de 30 à 70 % : supermarchés, boulangeries, traiteurs, restaurants, primeurs... Toutes les deux affichent les offres des professionnels situés à proximité de chez vous. Réservez et payez le « panier surprise ». Ensuite, il vous suffit de vous présenter à l'horaire convenu, avec votre téléphone, pour récupérer vos emplettes.

ÉLODIE TOUSTOU

des anomalies entachent certaines offres promotionnelles : prix barrés plus élevés que ceux affichés avant l'opération, produits absents des rayons ou ruptures de stock fréquentes. Comparez aussi les prix au kilo et à l'unité. Et tenez-vous en à votre liste de course.

DES RABAIS POUR ÉTUDIANTS... AVEC CARTE DE FIDÉLITÉ

L'autre moyen de protéger son pouvoir d'achat est de se servir des cartes de fidélité proposées gratuitement par les GMS. Cela permet de récupérer une partie du montant de ses achats sous forme de cagnotte, à utiliser dans l'enseigne évidemment. À Intermarché, vous percevez 5 % des dépenses liées à 1800 produits de ses marques distributeurs (Pâturages, Monique Ranou, Paquito...). Un taux qui monte à 10 % à partir de la quatrième visite dans le mois. À Carrefour, c'est 10 % sur certains produits. La carte Waaoh d'Auchan octroie, elle, des montants de 5 à 50 % sur une sélection d'articles. Acheter Bio peut ainsi vous permettre de « cagnotter » jusqu'à 10 % du prix des produits. Idem pour les aliments pour bébé de 0 à 4 mois. De son côté, Lidl a opté pour une « carte » dématérialisée, c'est-à-dire une appli, qui vous donne accès à des coupons de réduction : -5 % dès 50 € d'achat, -60 % sur un deuxième produit, etc.

Des offres à caractère social sont également proposées via des cartes de fidélité. Intermarché rembourse ainsi 5 % sur toutes les courses (hors boissons alcoolisées) à ses clients dont le quotient familial est inférieur ou égal à 850 €. Une offre, cependant limitée à 130 000 personnes et dans la limite de 20 € remboursés par mois et par carte. À Auchan, les étudiants peuvent bénéficier de 10 % sur les rayons alimentaire, hygiène, beauté, parfumerie, droguerie et parapharmacie avec leur carte de fidélité. Un minimum d'achat de 10 € est requis. Les familles sont aussi bénéficiaires de réductions spécifiques, notamment sur les produits de puériculture (Intermarché bébés) mais aussi sur certains produits alimentaires (Prime Famille à Carrefour).

VÉRIFIEZ SI VOUS AMORTISSEZ LES ABONNEMENTS PAYANTS

Si les promos et les cartes de fidélité vous redonnent un peu de pouvoir d'achat, il n'en va pas forcément de même avec les formules d'abonnements payants proposées par certaines enseignes. Le principe est le suivant : vous réglez un forfait, allant jusqu'à 10 € par mois, et à chaque passage en caisse dans l'enseigne, vous bénéficiez d'une réduction sur l'ensemble de vos courses ou sur une sélection de produits. Pour que cela soit rentable, il faut donc être suffisamment fidèle à l'enseigne ou à des marques de distributeur pour amortir le coût de l'abonnement.

L'abonnement Casino Max, par exemple, coûte de 10 € pour un mois à 90 € pour un an. Une remise de 10 % sur tous vos achats vous est concédée à chaque passage en caisse. Il vous faut donc au minimum dépenser 66 € par mois, en moyenne, dans l'enseigne pour amortir l'abonnement. À Carrefour, les abonnements Carrefour+ Quotidien (5,99 €/mois) et Carrefour+ Marché frais (7,99 €/mois) s'amortissent respectivement à partir de 40 et 54 € d'achats par mois. Mais l'enseigne a mis en place un système de remboursement si vous n'atteignez pas ces sommes (voir tableau p. 58). Vous l'aurez compris, il faut sortir la calculette chaque mois pour être sûr de rentabiliser l'abonnement. Si cela ne vous paraît pas trop contraignant, c'est un outil supplémentaire à exploiter pour amoindrir les effets de cette inflation. ■

Repères

QUE DIT LA LOI ?

■ La loi n°2022-1158 du 16 août 2022, pour la protection du pouvoir d'achat, a deux principaux impacts sur vos courses. Le premier concerne les titres-restaurants, qu'il est désormais possible d'utiliser pour payer toutes ses courses alimentaires, et non plus seulement les produits directement consommables (salades, sandwichs, fruits, plats cuisinés...). Et cela jusqu'au 31 décembre 2023.

■ Le second coup de pouce porte sur le prix des carburants, dont les ventes en grandes et moyennes surfaces représentent plus de 60 % de la distribution en France. L'aide intitulée « remise carburant » s'élève à 30 centimes par litre jusqu'au 31 octobre, pour retomber à 10 centimes du 1^{er} novembre au 31 décembre 2022.



LES CARTES-CADEAUX, UN MOYEN ASTUCIEUX POUR FAIRE DES ÉCONOMIES

Ce moyen de paiement, très répandu, peut être obtenu au rabais ou revendu en passant par des sites Internet. Ces plateformes servent d'intermédiaire, sécurisant les transactions. Certaines achètent en gros.

Alimentation, cosmétique, vêtements, bricolage, électroménager... Acceptées dans de nombreuses enseignes et faciles à utiliser, les cartes-cadeaux sont particulièrement appréciées des Français qui s'en voient offrir près de 4 milliards chaque année de la part de leurs proches ou de leurs employeurs. Mais certains les oublient ou n'ont pas le temps de les exploiter. Pourquoi ne pas les revendre ? C'est possible grâce à des plateformes dédiées.

JUSQU'À 20 % DE REMISE

Parmi elles, PlaceDesCartes.fr vous les rachète entre 60 et 80 % de leur valeur. Muni d'une carte Fnac de 100 €, par exemple, vous indiquez le montant et la date de validité sur la plateforme, qui vous proposera un prix de rachat de 60 €. S'il vous convient, vous devrez ensuite expédier la carte par courrier à vos frais, sauf s'il s'agit d'une carte dématérialisée. Elle sera alors vérifiée par la société, qui vous reversera l'argent au bout de 24 à 48 heures. D'autres sites, comme SleepingMoney.com, mettent en relation acheteurs et vendeurs, qui négocient entre eux le prix de vente. Jouant le rôle de tiers de confiance, ces plateformes se chargent de réceptionner le titre-cadeau, d'en vérifier l'authenticité et de l'expédier à l'acheteur ; l'argent de ce dernier n'étant versé qu'après cette étape de validation. Ces sites sont une source d'économie pour les particuliers qui ont la possibilité d'acquérir des cartes-cadeaux au rabais. La même carte Fnac de 100 € peut ainsi être achetée 80 € sur PlaceDesCartes.fr (qui prend donc une commission) ou SleepingMoney.com, soit l'équivalent d'une remise de 20 % sur tous les produits de l'enseigne. Il est aussi possible de passer par des sites généralistes comme Vintered ou Leboncoin. Mais attention, certaines cartes en ligne ne sont pas valables ou leurs dates de validité sont périmées, mieux vaut passer par des sites spécialisés qui s'engagent à les vérifier.



Quatre milliards de cartes-cadeaux sont offertes chaque année en France.

La plateforme Emrys La Carte propose, elle, d'utiliser des cartes-cadeaux des grandes enseignes pour la plupart des achats du quotidien. Cette coopérative les achète en gros contre des ristournes et promet de reverser une partie des sommes économisées à ses adhérents. Pour ce faire, il faut au préalable s'acquitter de frais d'adhésion, allant de 19 à 109 € par an : plus ils sont élevés plus on peut recevoir d'avantages. Avec les achats effectués avec ces cartes vous cumulez des points de fidélité qui, à différents paliers, donnent droit à des crédits d'achats à utiliser chez Emrys La Carte.

NÉGOCIEZ AVEC LES ENSEIGNES

Pour plus de points, vous pouvez parrainer de nouveaux membres. Mais certains adhérents dénoncent la lenteur d'accès aux paliers et les gains minimes. En dehors de ces plateformes, il est possible de voir avec l'enseigne à l'origine de la carte-cadeau ou votre comité d'entreprise pour récupérer le montant associé. Bien qu'il n'y ait aucune obligation de remboursement, certains peuvent faire un geste commercial.

MARIE NIDIAU

Téléphonie mobile et Internet

LE SUR-MESURE, ÇA PAIE

En cette période de crise, vous économisez sur tout. Pensez également à mettre vos forfaits mobile et fixe au régime numérique pour économiser sur votre facture téléphone et Internet. Comment dépenser moins sans perdre au change ? Explications.

Bonne nouvelle, il vous est possible d'économiser plusieurs dizaines d'euros sur vos factures de communications fixe et mobile. Et sans se priver de connexion Internet à la maison ou de son smartphone en déplacement. La concurrence acharnée à laquelle se livrent les quatre grands opérateurs – Orange, SFR, Bouygues Telecom et Free – nous permet de profiter de tarifs hautement concurrentiels, il serait dommage de ne pas en profiter. Selon l'étude 2021 du cabinet de conseil Arthur D. Little, publiée sur le site de la Fédération française des télécoms, les Français payent en moyenne 22 € par mois pour une offre « triple play », soit l'accès à Internet, au téléphone

fixe et à la télévision, et 10 € par mois pour une offre mobile, contre respectivement 108 et 63 € par mois aux États-Unis. Ces chiffres cachent d'énormes disparités. Il suffit de consulter les sites des opérateurs pour s'en convaincre. À grand renfort de services premium – débit à 8 Gbit/s, box dernier cri, appels illimités ou dizaines de gigas inclus sur le mobile – ils tentent de séduire le chaland. Mais c'est la douche froide au moment de régler la facture... surtout si on ne change pas régulièrement d'offre. Pour une formule box complète, comptez environ 30 € par mois la première année, puis au moins 50 € la seconde ! Sur le mobile, si vous craquez pour une offre 5G riche en data, vous pouvez atteindre 50 € par mois la première année et payer 70 € par mois les années suivantes.

Bon à savoir

CHANGER D'OPÉRATEUR SANS CHANGER DE NUMÉRO

- Pour changer de fournisseur d'accès, souscrivez à l'abonnement choisi : c'est votre nouvel opérateur qui se charge de résilier l'ancien abonnement (hors frais éventuels liés à un engagement ou une fermeture de ligne).
- Si vous souhaitez conserver votre numéro fixe ou mobile (portabilité du numéro), vous devez juste lui fournir votre code RIO (relevé identité opérateur). Vous obtenez ce numéro en composant le 3179 (numéro gratuit) depuis votre téléphone, fixe ou mobile, selon le changement de ligne envisagé.



GAGNER SUR VOTRE FACTURE MOBILE

- **N'hésitez pas à partir à la chasse aux options inutiles** sur vos forfaits fixe et mobile ou à changer de forfait s'il est surdimensionné par rapport à vos usages.
- **Prenez les abonnements de toute la famille chez le même opérateur.** Vous pouvez obtenir des réductions substantielles (n'hésitez pas à le contacter pour bénéficier d'une offre économique).
- **Nous vous conseillons l'infidélité pour vraiment profiter des tarifs les plus bas.** Dans le domaine de la téléphonie mobile, il existe de



Souscrire les abonnements de toute la famille chez le même opérateur allège considérablement la facture.

nombreuses offres à moins de 10 € par mois, voire à moins de 5 €, qu'il faut être prêt à saisir (voir pages p. 66-67).

D'après l'Autorité de régulation des télécoms (Arcep) dans son observatoire 2022, la consommation moyenne de données en 2021 a été de moins de 10 Go par mois. Il y a donc toutes les chances pour que l'une de ces offres suffise à votre consommation. Elles sont très régulièrement proposées par les marques low cost des grands opérateurs (RED by SFR, B&You...) mais aussi par les opérateurs de réseau mobile virtuel (MVNO), comme La Poste Mobile ou Réglo Mobile, qui ne possèdent pas de réseau de télécommunications mais achètent des minutes de communication à un tarif de gros chez les opérateurs traditionnels pour les revendre à des prix agressifs. Attention : ces offres peuvent parfois faire l'objet d'augmentations intempestives, mais comme elles sont sans engagement et qu'il est aisé de passer de l'une à l'autre tout en conservant son numéro, autant en profiter.

• **Fuyez les forfaits mobiles avec subvention.**

Un mobile neuf vous engage sur deux ans, avec un surcoût important. À la fin de cette période, vous aurez déboursé bien plus que si vous aviez souscrit un forfait à 5 € et acheté votre mobile

en boutique. Même avec la nouvelle loi « pouvoir d'achat », se désengager d'une telle offre reste coûteux. Vous devez régler l'intégralité des mensualités dues au titre de la première année et 20 % des sommes restantes la seconde (au lieu de 25 % auparavant avec la loi Chatel). Il vaut mieux privilégier l'achat d'un mobile reconditionné, moins cher et plus vertueux pour la planète, ou acheter votre smartphone à crédit mais sans frais. Free Flex propose le paiement en 24 mois sans frais... sous réserve de souscrire au forfait Free (19,99 € par mois). Pour se désengager en gardant le mobile, il suffit d'anticiper le règlement de ses mensualités. Une formule qui présente le mérite d'être sans surcoût.

CHOISIR AVEC SOIN SON OFFRE FIXE

• **Sur les factures du fixe, faire des économies se révèle un peu plus compliqué que pour celles du mobile** car il faut prendre en compte les frais d'ouverture et de fermeture de ligne, et une box à restituer sous peine de la payer au prix fort. Mieux vaut choisir une offre parfaitement adaptée à ses besoins pour payer le moins cher possible... toujours en privilégiant un engagement minimum.

• **Évitez les formules avec TV incluse.** Après une première année souvent à prix réduit pour attirer le consommateur, l'abonnement Internet avec TV incluse coûte au moins 40 € par mois. Mais avec les offres Internet sans décodeur TV de Sosh, RED by SFR, Bbox fit, les tarifs baissent drastiquement. Y souscrire ne signifie pas que vous tirez un trait sur vos chaînes de TV préférées. Des solutions existent pour continuer de les regarder.

Notre conseil L'offre RED Box Fibre sans engagement est financièrement très intéressante. Elle inclut les appels vers les fixes (France/DOM) et vers 100 pays. L'option vers les mobiles en France (5 €/mois) est offerte. Pour ceux qui ne sont pas éligibles à la fibre, l'abonnement ADSL coûte encore moins cher.

À retenir Les offres sans engagement garantissent une certaine souplesse, mais sont accompagnées de frais. Sur ce forfait, il y a 39 € facturés pour l'activation de la ligne et 49 € de frais de résiliation. Ces derniers sont le plus souvent pris en charge par le nouvel opérateur (jusqu'à 100 €, voire 150 € chez Orange).

Économies réalisées Vous bénéficiez depuis quelques années d'un abonnement classique à la fibre de SFR à 43 € par mois, soit un budget de 516 € par an. L'offre RED Box Fibre coûte 23 € par mois pour un coût annuel de 276 €. Soit une économie substantielle de 201 € la première année, si l'on tient compte des frais d'activation de 39 €, puis de 240 €.

Repères

TRAQUER LES MEILLEURES OFFRES



Il existe des périodes propices aux promotions : la rentrée de septembre ou les fêtes de fin d'année. Mais le marché étant très concurrentiel en France, vous pouvez faire de bonnes affaires toute l'année. Voici nos conseils :

- consultez les comparateurs d'offres mobiles et fixes comme Ariase.com, Edcom.fr ou Monpetitforfait.com sans donner votre numéro sous peine d'être ensuite harcelé ;
- rendez-vous régulièrement à la rubrique bons plans ou promos des sites des opérateurs ;
- priviliez les marques « bon marché » des grands opérateurs (Sosh, RED by SFR, B&YOU) ou les MVNO.



SURFER TOUT EN SE PASSANT DE BOX

• **Vous avez un usage d'Internet de quelques heures par semaine seulement**, le temps de télécharger les pièces jointes de vos mails ? Vous gérez l'essentiel de vos appels sur votre mobile et regardez rarement la télé ? Si la couverture de votre logement est bonne, contentez-vous d'un forfait mobile riche en gigas et réalisez ce que l'on appelle le « partage de connexion » (appelé aussi mode modem). Cela consiste à partager la connexion Internet de votre téléphone avec une tablette ou un ordinateur. La grande majorité des abonnements le permet.

Notre conseil Peu importe le forfait mobile choisi, il doit être riche en gigas et proposer un suivi de consommation quotidien pour éviter les dépassements. Celui de Free à moins de 20 € est l'un des meilleurs rapports gigas/prix. Son seul défaut ? Il ne propose pas d'option TV sur mobile.

À retenir Cette solution économique n'est viable que dans le cadre d'un usage individuel et peu compatible avec le concept de « maison connectée ». Pour les familles nombreuses, mieux vaut souscrire un forfait dédié à partager grâce à un routeur.

Économies réalisées Si vous disposez actuellement d'une offre box de base (celle de RED, par exemple) à 23 € par mois et d'un forfait mobile qui vous coûte 20 € par mois avec 20 Go, cela représente un budget annuel de 516 €. Avec notre solution, fondée sur le forfait Free, qui inclut 210 Go pour 19,99 € par mois, soit 239,88 € par an, vous réalisez une économie de 276,12 € par an. Sachez que l'opérateur garantit ce prix pendant 5 ans. Avant de foncer, évaluez votre consommation en vérifiant en combien de temps vous épousez votre forfait mobile habituel. Si vous n'avez besoin que de 50 Go, sachez que certains MVNO affichent des tarifs très bas. Prixtel, par exemple, ajuste ses prix en fonction de votre consommation. Pour de 4,99 à 9,99 € par mois, vous bénéficiez de 30 à 50 Go. Soit au moins 120 € d'économies supplémentaires. Mais ces tarifs ne sont valables que la première année.

INTERNET PAS CHER EN VACANCES

Vous avez une résidence secondaire dans laquelle vous ne passez que quelques semaines par an ? Plutôt que de souscrire à l'ADSL ou la fibre et payer toute l'année, vous pouvez, si la famille est nombreuse, faire l'acquisition d'un petit routeur 4G (à partir de 20 €) et souscrire un abonnement mobile sans engagement à partager. Vous n'avez plus qu'à glisser la carte SIM reçue dans ce routeur pour que toute la famille surfe en 4G.

Notre conseil Si vos séjours sont courts, vous pouvez faire appel à l'offre Internet partout de SFR ou prêt-à-surfer 4G d'Orange. Avec la première vous ne payez que 3 € /jour et seulement quand vous en avez besoin avec l'Internet illimité en France, 2 Go en Europe/Dom et 130 chaînes sur l'appli TV. Sachez que cette solution n'est valable que si la couverture mobile de votre résidence est suffisante. Si vous êtes plusieurs à utiliser le routeur, vérifiez combien d'utilisateurs peuvent être gérés simultanément. N'importe quel forfait riche en gigas et sans engagement conviendra pour les vacances, mais n'oubliez pas qu'à chaque souscription vous devez payer les frais d'activation de la carte SIM.

Économies réalisées Un abonnement box à prix plancher coûte au moins 276 € par an (hors promo). Chez SFR, l'offre Internet partout (déclenchée au premier usage) coûte 3 € par



EXIT LES FORFAITS SURDIMENSIONNÉS

Avant de succomber à la première promo venue, voici les règles à suivre pour économiser sur vos factures fixe et mobile.

1 ÉVALUEZ VOTRE CONSOMMATION

Téléchargez vos dernières factures dans l'espace client de votre opérateur et examinez votre consommation ainsi que vos options, incluses ou optionnelles. Sur le mobile, calculez votre consommation mensuelle en appels, SMS et données. Vous consommez 3 Go de données par mois et votre forfait comprend une enveloppe de 30 Go ? Il est peut-être de temps de changer de forfait. Regardez également si, sur l'Internet fixe, vous payez une option de 3 € pour profiter des appels illimités vers les mobiles. Si vous téléphonez essentiellement depuis votre smartphone, résiliez cette option. Et hop, 36 € d'économies par an.

2 ÉVITEZ LE FIL À LA PATTE

L'infidélité est payante en matière d'économies. Souscrire à une offre sans engagement vous permet de changer dès que vous trouvez mieux ou moins cher. Sur le mobile, votre nouvel opérateur se charge de tout, vous pouvez même conserver votre numéro. Sur le fixe, c'est aussi le cas mais avec le désagrément de devoir renvoyer votre ancienne box, avec sans doute des frais de résiliation. Mais ils sont souvent pris en charge par le nouvel opérateur.

3 FUYEZ LES FORMULES TOUT COMPRIS

Pour la tranquillité d'esprit, la formule tout compris présente des avantages indiscutables. Mais, si vous ne regardez pas la TV, pourquoi payer un service inutile et la location d'un décodeur ? Vous téléphonez peu depuis votre mobile, une offre avec 2 heures d'appel incluses suffit peut-être ?

jour + 11 € de SIM + 39 € de routeur (non obligatoire). Trente jours d'utilisation dans l'année vous reviendront donc à 140 €. Soit une économie de 136 €. L'offre perd de son intérêt au-delà de deux mois et demi par an au même endroit.

BANNIR LES OFFRES DE DERNIÈRE GÉNÉRATION

Les constructeurs vous font miroiter des débits toujours plus importants, jusqu'à 2 Gbit/s chez Orange et Bouygues Telecom, et même 8 Gbit/s chez Free ou SFR, avec des box dernier cri et les dernières technologies en vogue comme le wifi 6. Or les offres à 500 Mbit/s ou à 1 Gbit/s de base avec du wifi 5 offrent un débit au moins de 25 à 50 fois supérieur à l'ADSL.

Notre conseil Si vos usages sont classiques (surf, un peu de téléchargements, visionnage de contenus...), vous n'avez pas besoin d'un débit important. Mais si vous voulez vraiment profiter du confort apporté par le wifi 6, vérifiez que votre smartphone et votre PC sont compatibles. Sachez cependant que même chez Orange, qui pratique les tarifs les plus élevés, il existe une offre « ancienne génération » moins onéreuse.

À retenir Chez chaque opérateur, l'offre avec le débit le plus élevé et la dernière box est la plus chère. Il faut toutefois comparer les prix entre chaque opérateur. Le très haut débit chez l'un peut se révéler plus avantageux qu'un débit moins élevé chez l'autre !

Économies réalisées Certains consommateurs préfèrent passer par l'opérateur historique Orange. Avec l'offre Livebox Max Fibre (2 Gbit/s-800 Mbit/s, nouvelle Livebox 6 et wifi 6), vous payez 34,99 € par mois pendant 12 mois puis 54,99 €, soit un budget sur deux ans de 1079,76 €. En optant pour l'offre de base Livebox Fibre (500 Mbit/s-500 Mbit/s, Livebox 5 et wifi 5), vous payez 19,99 € pendant 12 mois puis 41,99 € soit 743,76 € sur deux ans... et une économie de 336 € !

Mais avec Free (1 Gbit/s-600 Mbit/s, ancienne Freebox mini 4K avec wifi 5), l'économie grimpe à 468 €. Avec Bouygues Telecom (400 Mbit/s-400 Mbit/s, Bbox fit et wifi 5) à 516 € et, enfin, avec RED Box Fibre (1 Gbit/s-700 Mbit/s, Box Plus avec wifi 5), c'est 524,76 € économisés sur deux ans. Cela donne à réfléchir. ■

STÉPHANIE MOLINIER

ISTOCK : DR

FORFAITS MOBILES :

Débauche de gigas, 5G, appels illimités

vers l'étranger... Loin des offres

coûteuses de gros opérateurs, il existe des forfaits mobiles à petit prix capables de répondre à (presque) tous vos besoins.

Vous payez chaque mois quelques dizaines d'euros pour un forfait dont vous n'exploitez pas le quart des possibilités ? Penchez-vous sur les marques

à petits prix de SFR et de Bouygues Telecom, RED et B&You, et les nombreux opérateurs virtuels (appelés aussi MVNO). Avec leurs tarifs à prix plancher pour un service plutôt généreux, ils peuvent vous permettre de réaliser de belles économies. La plupart d'entre eux ont été rachetés par SFR et Bouygues, mais ils conservent pour l'instant des offres distinctes.



LES MEILLEURES OFFRES À MOINS

Opérateur	B&You	RED by SFR
Tarif mensuel	4,99 €	5 €
Data incluses	1 Go	1 Go
Dont UE et DOM	1 Go	1 Go
Réseau	BT*	SFR
Les plus	Option gratuite de blocage des numéros surtaxés	Appels vers les DOM inclus, 1 Go supplémentaire 2 €
Les moins	Double appel : 1 €/mois	Double appel : 2 €/mois et service client en ligne

Ces offres étaient valables mi-septembre 2022 *BT : Bouygues Telecom

POURQUOI PAYER PLUS CHER ?



Ce qui permet aux consommatrices et consommateurs d'accéder à une offre riche et concurrentielle. Ainsi, pour 5 €, vous profitez depuis la métropole des appels, SMS et MMS illimités en France (voire parfois vers les DOM) et d'une enveloppe de données mobiles qui peut atteindre 30 Go selon les promotions en cours, le tout avec une couverture en 4G+. Ces forfaits sont utilisables dans l'Union européenne et les DOM – parfois avec une enveloppe de data un peu moins importante, mais toujours avec les appels et les SMS illimités. Ils bénéficient généralement d'options de confort, parfois à activer, comme le partage de connexion (ou mode modem), les appels wifi, les alertes conso ou le double appel. Enfin, ces offres sont sans engagement : vous pouvez basculer de l'une à l'autre facilement et sans frais (hormis ceux d'activation de la carte SIM, qui sont presque

systématiquement de 10 €). Très pratique pour toujours bénéficier des tarifs les plus bas. Mais attention, gare aux mauvaises surprises ! Avant d'utiliser votre forfait hors de la France métropolitaine ou d'appeler les DOM depuis la France, par exemple, quand votre opérateur le permet, vérifiez auprès de lui que la prestation est bien incluse ou qu'elle ne nécessite pas l'activation (gratuite) d'une option mondiale. Dans les DOM, Mayotte est parfois hors forfait. Pour l'Europe, la Suisse est presque toujours exclue, à l'instar d'autres pays n'appartenant pas à l'Union européenne. Sous peine de déconvenue, n'hésitez pas à vérifier avant votre départ que le partage de connexion est possible hors France métropolitaine. Sur un point les opérateurs sont formels et unanimes : les usages à l'étranger doivent être ponctuels et raisonnables. Pas question pour un étudiant de l'utiliser pendant sa scolarité à l'étranger.



DE 5 € SANS ENGAGEMENT

Coriolis Telecom	prixtel.	Auchan télécom	Cdiscount mobile	YouPrice.	SYMA
Coriolis	Prixtel	Auchan télécom	Cdiscount mobile	YouPrice	Syma Mobile
4,99 €	4,99 €	4,99 €	4,99 €	4,99 €	4,90 €
30 Go	30 Go	20 Go	40 Go	33 Go	20 Go
7 Go	10 Go	5 Go	9 Go	11 Go	5 Go
SFR	SFR	BT*	BT*	SFR	SFR, Orange
Double appel inclus, promo carte SIM à 1 €	Forfait flexible riche en data	Riche en data	Riche en data ; contrôle parental	Forfait flexible ; riche en data	Appels vers les DOM inclus
3 € de plus la 2 ^e année	3 € de plus la 2 ^e année	Double appel : 1 €/mois	5 € de plus la 2 ^e année	4 € de plus la 2 ^e année	Pas le choix du réseau ; pas d'appels sur wifi

Regarder la télé sans box TV

Profiter de ses contenus favoris ou des chaînes gratuites sur le grand écran de son téléviseur sans la box TV de votre opérateur, c'est possible et c'est moins cher. Plusieurs solutions s'offrent à vous. Nous vous expliquons comment procéder.

Et si, pour réduire la facture Internet à la maison, vous souscriviez à une formule sans décodeur ou box TV ? Rassurez-vous, conscients que les 44,5 millions de téléspectateurs ont passé en moyenne, en 2021, 3h41 par jour devant les programmes TV (chiffres Médiamétrie), nous n'allons pas vous demander de vous priver de ce loisir très prisé ! Il existe, en effet, des solutions à moindre coût pour accéder à vos programmes préférés sans être obligé de choisir un forfait avec décodeur TV inclus.

UNE APPLI POUR ACCÉDER GRATUITEMENT AUX CHAÎNES TV

En premier lieu, il est possible de capter la trentaine de chaînes de la télévision numérique terrestre (TNT) en reliant le téléviseur à l'antenne collective ou à une antenne individuelle (à partir de 20 €). L'autre solution consiste à recevoir les flux audiovisuels diffusés par Internet sur une TV connectée ; plus de 66 % des foyers en ont au moins une (Médiamétrie). Si votre téléviseur n'est pas connecté, vous pouvez brancher sur son port HDMI un petit appareil de streaming vidéo ou « passerelle », qui permettra cette fonction (à partir de 30 €). Conçus par Google, Amazon, Xiaomi ou Apple pour les marques en pointe dans ce domaine, les modèles les plus complets donnent accès au téléchargement d'applications de contenus (chaînes TV en direct ou émissions en replay).

Si votre forfait mobile inclut une application de télévision (b.TV, SFR TV8, etc.), vous pouvez, grâce à votre passerelle, « caster » les chaînes (c'est-à-dire les afficher sur grand écran) en direct

et replay vers votre téléviseur. Vous pouvez aussi télécharger directement des applications comme Arte, France Télévisions ou, mieux encore, Molotov, qui donne accès à la plupart des chaînes gratuites. À la suite d'un litige juridique, celles des groupes TF1 et M6 ne peuvent être regardées sans un abonnement payant. Molotov propose donc un accès à 74 chaînes dont celles de TF1 et M6, pour 3,99 € par mois. Des contenus gratuits et aisément accessibles viennent s'ajouter aux applications de SVoD classiques : Netflix, Disney+

LES MEILLEURES PASSERELLES À PETIT PRIX



Chromecast avec Google TV 4K	
Prix	69,99 €
Accessoires	Télécommande, piles, adaptateur secteur, câble USB
Stockage	8 Go
Dimensions	70 x 61 x 12,5 mm
Prérequis	Identifiant Google
Les plus	Richesse du magasin d'applications Google ; fondé sur une version récente d'Android
Les moins	Prise Ethernet en option



et Prime Video. Pluto TV du groupe Paramount, par exemple, propose des films et de vieilles séries tandis que TNT Flash TV ouvre un accès à la TNT par le web, sans M6 mais... avec TF1.

UNE SIMPLE CONNEXION À LA BOX SUFFIT

Toutes les passerelles fonctionnent en wifi au travers d'une interface de type Android ou Apple, mais elles peuvent aussi fonctionner en Ethernet, l'idéal pour pallier un débit insuffisant. Vous

branchez alors votre passerelle à votre box grâce à un câble (à condition d'avoir pris l'option prise Ethernet lors de l'achat de la passerelle). Pour la faire fonctionner, vous aurez besoin d'une connexion à haut débit, d'une prise de courant et d'un téléviseur équipé d'une prise HDMI. Quelle que soit la marque, ces passerelles sont livrées avec une télécommande avec reconnaissance vocale (Google Assistant, Alexa ou Siri). Certaines assurent la compatibilité avec les contenus 4K. ■

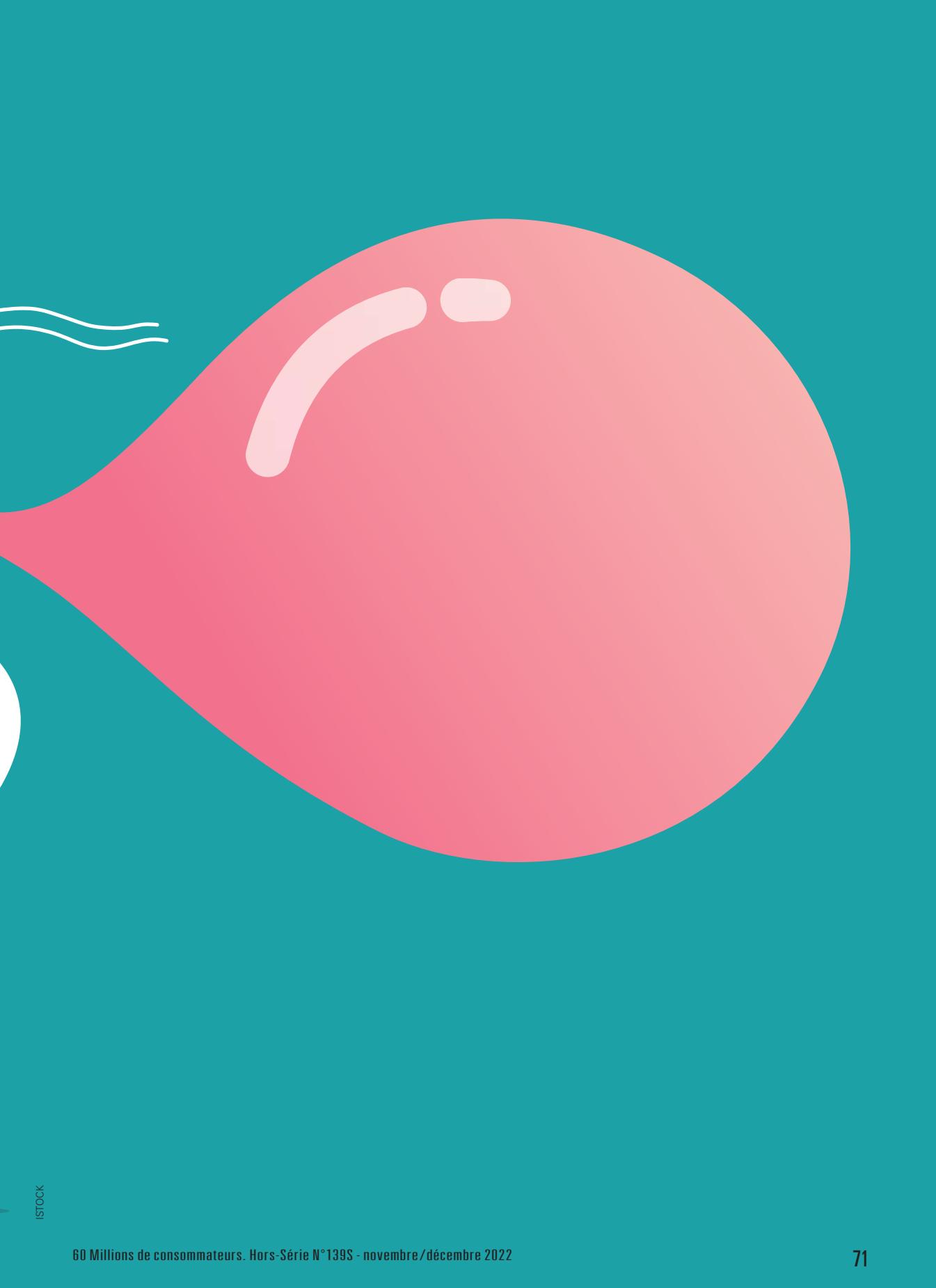
S. M.

		
Amazon Fire TV Stick	Xiaomi TV Stick	Apple TV
À partir de 29,99 €	À partir de 29,99 €	À partir de 159 €
Télécommande, piles, rallonge HDMI, adaptateur secteur, câble USB	Télécommande, rallonge HDMI, adaptateur secteur, câble USB	Télécommande rechargeable, câble secteur, câble lightning vers USB
8 Go	8 Go	32 Go
84 x 30 x 13 mm	84 x 30 x 13 mm	98 x 98 x 35 mm
Identifiant Amazon	Identifiant Google	Identifiant Apple
Richesse de l'écosystème Amazon (sur une base technique Android) ; plusieurs versions selon son téléviseur (Full HD ou 4K) et son budget	Richesse du magasin d'applications Android	Richesse du magasin d'applications Apple ; des versions adaptées selon son téléviseur ; prise Ethernet intégrée
Prise Ethernet en option	Prise Ethernet en option ; version HD basée sur Android 9 (un peu daté)	Câble HDMI non fourni

TRAQUER LES DÉPENSES FANTÔMES

Certaines dépenses sont quasi invisibles. Et pourtant, leur accumulation peut peser dans notre budget. Abonnements superflus, frais bancaires indus... «60» vous dévoile toutes ces fuites inattendues de liquidités qu'il faut peu d'efforts pour juguler.





CHASSEZ LE SUPERFLU

Une fois souscrits, les contrats d'assurance sont souvent oubliés dans un tiroir. Pourtant, il est possible de réaliser de belles économies en supprimant les garanties devenues inutiles, en révisant le montant de la franchise ou en allant voir la concurrence.

Les assurances pèsent lourd dans le budget des ménages. En 2021, les Français ont déboursé en moyenne 372 € pour assurer leur maison, 216 € pour un appartement, 478 € pour assurer leur véhicule au tiers et 781 € tous risques, selon le comparateur Lesfurets.com. Leur complémentaire santé leur a coûté 880 €, selon Lelynx.fr. En additionnant le tout, cela fait une grosse somme sur l'année ! Et ses dépenses contraintes n'ont cessé de grimper en dix ans. Entre 2010 et 2020, les primes d'assurances auto, habitation et santé

ont augmenté, respectivement, de 16 %, 33 % et 39 %, d'après le comparateur Assurland.com. Toutefois, plusieurs astuces peuvent vous permettre de gagner en pouvoir d'achat, sans pour autant diminuer votre protection.

PASSEZ RÉGULIÈREMENT EN REVUE VOS GARANTIES

« Tous les trois ou quatre ans, il faut prendre le temps de passer en revue vos contrats d'assurance afin de vérifier s'ils sont toujours adaptés à vos besoins actuels », indique Olivier Gayraud, juriste à l'association de consommateurs Consommation, logement et cadre de vie (CLCV). Votre situation peut avoir évolué depuis la souscription et nécessiter un réajustement à la hausse ou à la baisse des garanties. « Par exemple, si votre voiture assurée tous risques a au moins 7 ans ou une cote à l'Argus inférieure à 8000 €, c'est le bon moment pour basculer sur une assurance au tiers agrémentée de garanties (bris de glace, incendie, etc.). Cette couverture sera plus adaptée et moins chère », explique Olivier Moustakakis, cofondateur d'Assurland.com. Selon ce comparateur, en 2021, la formule tous risques coûtait en moyenne 643 € par an, contre 559 € pour celle au tiers + bris de glace. De même, si vos meubles et équipements électroménagers ont vieilli, vous pouvez revoir à la baisse le montant du capital mobilier de votre assurance habitation pour réduire votre prime. Ou encore « si vous avez plus de 50 ans et une mutuelle qui inclut les frais liés à

Bon à savoir



LA RÉSILIATION DES CONTRATS SE SIMPLIFIE EN 2023

À partir du 1^{er} janvier 2023, le délai pour résilier les assurances affinitaires (souscrites lors de l'achat d'un bien ou d'un service) passera de 14 à 30 jours à compter de la date de souscription.

- À partir du 1^{er} juillet 2023, de nouveaux contrats seront résiliables à tout moment, après un an de détention : les contrats de protection juridique, de garantie des accidents de la vie (GAV) et les assurances dédiées aux animaux domestiques.
- Les assurances prévoyance et dépendance, les contrats saisonniers, et ceux couvrant la plaisance et les engins de déplacement personnels resteront résiliables à la date d'échéance (ou en cas d'événement affectant le risque assuré).



Tous les 3 ans, passez vos contrats au crible pour éviter de payer des garanties inutiles.

la maternité, c'est inutilement coûteux », indique Delphine Bardou, directrice marketing du courtier Réassurez-moi.fr. D'une manière générale, pensez à signaler les changements de situation (un enfant qui quitte le foyer, un départ à la retraite, etc.) susceptibles de modifier le risque assuré. Si ce dernier baisse, vous pouvez demander une diminution du montant de la prime.

TRAQUEZ LES ÉVENTUELS DOUBLONS DE COUVERTURE

Épluchez vos contrats, ce sera aussi l'occasion de vérifier que vous n'êtes pas assuré plusieurs fois pour le même risque et de vous débarrasser des éventuels doublons de couverture pour arrêter les frais inutiles. Cela peut se produire lorsque vous souscrivez un contrat spécifique ou regroupant des garanties multiples, ou bien lorsque vous payez avec votre carte bancaire ou achetez un bien ou un service. Ainsi, une assurance scolaire contractée pour protéger votre enfant durant les activités scolaires et extra-scolaires fait double emploi avec la garantie responsabilité civile de votre assurance multirisque habitation pour les dommages causés aux tiers, et avec un contrat « garantie des accidents de la vie » (GAV) ou « individuelle accidents » pour les

dommages subis, si vous en détenez un. Il en est de même pour les assurances annulation de voyage, retard ou perte de bagages proposées lors de la réservation d'un billet d'avion ou d'un voyage. Si vous payez avec une carte bancaire haut de gamme type Visa Premier ou Gold Mastercard, vous êtes déjà couvert. « *Avant de souscrire un nouveau contrat, il faut donc penser à vérifier avec votre assureur que vous ne disposez pas déjà d'une couverture équivalente* », conseille Olivier Gayraud.

DES DEVIS GRATUITS AVEC LES COMPARATEURS EN LIGNE

Une fois ce tri effectué, faites le tour du marché pour voir si vous trouvez moins cher ailleurs. Car, en matière d'assurance, la fidélité est rarement récompensée. Au contraire ! « *Les assureurs font souvent des opérations commerciales pour vous attirer et ils se ratrappent les années suivantes en augmentant les tarifs* », explique Olivier Moustakakis. Pour comparer les offres du moment, utilisez les comparateurs en ligne tels Assurland.com, Lesfurets.com ou Lelynx.fr. En quelques minutes, vous obtiendrez une série de devis. « *Mais, attention, si ces outils sont utiles, ils ne donnent pas forcément une*

vision exhaustive du marché. Seuls y figurent les assureurs qui ont signé un partenariat et les grands noms de l'assurance peuvent ne pas y être présents », tempère Olivier Gayraud. En complément, il est donc conseillé de demander directement un devis à deux ou trois assureurs.

DES RÉDUCTIONS TARIFAIRES EN REGROUANT SES CONTRATS

La comparaison ne doit pas s'arrêter au prix. « Il faut bien examiner les garanties et s'assurer qu'elles soient en corrélation avec ses besoins car, lorsqu'un sinistre survient, les montants peuvent vite devenir astronomiques et les 5 € économisés par mois lors de la souscription ne sont pas très utiles », insiste Carole Morvan, cheffe de projets fidélisation chez le courtier Acommeassure.com. Si vous avez trouvé une meilleure offre, tentez de renégocier votre contrat en demandant à votre assureur actuel de s'aligner ou de bénéficier d'un geste commercial. En cas de refus, changez de protection. Avant de partir pour la concurrence, scrutez les offres de bienvenue. Mois de cotisation gratuits, frais de dossier offerts, franchises plus faibles... Les réductions sont courantes lors de la première année de sous-

cription. Une fois assuré, certaines compagnies font un geste commercial si vous parrainez des proches ou des amis. À la Macif, vous pouvez obtenir jusqu'à 90 € de remise sur vos cotisations pour trois filleuls parrainés en 2022. Regrouper plusieurs contrats chez un même organisme permet aussi de bénéficier d'avantages tarifaires. Chez Axa France, jusqu'à fin 2022, la souscription d'au moins deux contrats au sein d'un même foyer dans un délai de trois mois permet d'avoir au moins deux mois de prime remboursés sur le contrat le plus cher.

Chez certains acteurs, le fractionnement de la prime annuelle en mensualités s'accompagne de frais de gestion supplémentaires. Si vous avez la possibilité de mettre de l'argent de côté, optez pour un paiement annuel. « Vous bénéficierez ainsi de 5 à 10 % de réduction », indique Carole Morvan. Si vos contrats le prévoient, vous pouvez aussi jouer sur le niveau de la franchise – la somme qui reste à votre charge après un sinistre – pour réduire la facture. Plus son montant est élevé, plus la cotisation d'assurance diminue. « Chez certains assureurs auto, une majoration de franchise de 50 % est synonyme d'une baisse de tarif de 15 % », précise l'experte. Cela peut donc être une solution à envisager si vous roulez peu ou si vous êtes un bon conducteur sans antécédent d'accident.

Bon à savoir



PEUT-ON CUMULER LES GARANTIES ?

- Hormis les assurances de personnes (assurance décès, invalidité ou incapacité, par exemple), pour lesquelles le cumul des garanties est

généralement possible, les indemnités versées par les assureurs ne peuvent pas dépasser la valeur des biens assurés ou le montant du préjudice subi.

- La souscription d'une seconde assurance contre un même risque constitue donc un surcoût inutile, si le premier contrat apporte des conditions et un plafond de garanties suffisants.
- En revanche, il est possible de souscrire une seconde complémentaire santé ou une surcomplémentaire santé pour compléter ses remboursements, dans la limite des dépenses engagées.

RÉSILIEZ AVANT D'ÊTRE ÉTIQUETÉ PROFIL À RISQUES

Une autre astuce pour réduire la prime de votre assurance auto : miser sur la sécurité. En équipant votre voiture d'un dispositif antivol (alarme, canne bloque-volant, sabot bloque-roue, etc.), vous pourrez obtenir une diminution de la garantie de vol de votre contrat. Encore mieux : si vous la garez dans un box fermé, vous limiterez les risques de vol et de dégradations. En le mentionnant à votre assureur, votre cotisation sera revue à la baisse. Idem pour l'assurance habitation : certaines compagnies récompensent l'installation d'un système d'alarme en abaissant la cotisation de 10 à 15 %, voire en supprimant la franchise applicable en cas de cambriolage. Dans certains cas, cela peut même être une obligation contractuelle.

En matière d'assurance auto, il peut aussi être préférable de ne pas déclarer à votre assureur les petits sinistres de type rayures sur la carrosserie,

phare cassé ou bris de glace. Si aucun dommage corporel n'est à déplorer, mieux vaut assumer soi-même le coût des réparations. D'abord, si vous êtes responsable de l'accident à 100 %, cela vous évitera une majoration du coefficient de bonus-malus de 25 % et, mécaniquement, de votre prochaine prime annuelle d'autant. Ensuite, vous pourrez échapper à une résiliation si vous avez déjà eu plusieurs sinistres dans l'année, que vous en soyiez responsables ou non. Dans le cas où votre assureur vous informe qu'il va résilier votre contrat, prenez les devants et partez de votre propre chef pour ne pas être étiqueté comme un profil à risques auprès des autres compagnies. Vous éviterez ainsi de rencontrer des difficultés pour vous réassurer et de payer une surprime.

DE 20 À 30 % D'ÉCONOMIES CHEZ LES NÉOASSUREURS

Acheel, Leocare, Luko, Lovys... Depuis quelques années, de nouveaux acteurs 100 % digitaux, appelés « assurtech » ou « néoassureurs », sont apparus. Leur promesse ? Être plus rapides et flexibles que les assureurs traditionnels tout en étant moins chers. L'absence d'agences physiques leur permet de réduire leurs coûts de fonctionnement et de pouvoir ainsi offrir des tarifs plus attractifs. « *Nous sommes en moyenne 25 % moins chers à garanties égales* », affirme Leocare, dédié aux produits auto, moto, habitation et smartphone. De son côté, Acheel, qui propose des contrats habitation, santé et auto, revendique de 20 à 30 % d'économies. Outre les prix compétitifs, la souscription s'effectue en trois clics sur Internet ou via une application mobile. Le contrat peut être modifié à tout moment (en ajoutant ou en enlevant des garanties, par exemple) et le service client est joignable sur de larges plages horaires par chat, e-mail et, pour certains, par téléphone.

Toutefois, « *si aujourd'hui, leurs tarifs sont moins élevés, il faut regarder comment ils vont évoluer sur la durée* », estime Olivier Moustacakis. De plus, les contrats ne sont pas adaptés à tous les profils d'assurés. Ainsi, Leocare n'assure pas encore les logements de plus de six pièces ou les jeunes conducteurs. Enfin, « *la gestion à distance ne convient pas à tout le monde. Lorsqu'un sinistre survient, certains assurés ont besoin de voir quelqu'un* », considère Olivier Gayraud.

RÉSILIATION, MODE D'EMPLOI

S'il est désormais plus facile de résilier certains contrats d'assurance, il faut néanmoins respecter certaines règles.

1. LA RÉSILIATION ANNUELLE À L'ÉCHÉANCE

Souvent doté d'une clause annuelle de tacite reconduction, le contrat d'assurance peut être résilié une fois par an à sa date d'échéance, qui correspond généralement à la date anniversaire de souscription. Vous devez informer votre assureur par lettre recommandée avec accusé de réception au minimum deux mois à l'avance. Si vous n'agissez pas dans les temps, vous devrez attendre l'année suivante. Déménagement, vente d'un véhicule... Certaines circonstances permettent d'arrêter, sous conditions, un contrat sans tenir compte de la date d'échéance.

2. LA RÉSILIATION À TOUT MOMENT, APRÈS UN AN DE CONTRAT

Depuis la loi n°2014-344 du 17 mars 2014, dite loi Hamon, les contrats d'assurance auto, moto, habitation, affinitaire (couverture pour smartphone, par exemple) et santé peuvent être résiliés à tout moment, sans frais, ni pénalité, après un an d'ancienneté. Si la résiliation concerne une assurance obligatoire (auto et habitation pour les locataires) ou une complémentaire santé, c'est le nouvel assureur qui se charge des formalités administratives, à condition que vous lui fournissiez votre numéro de contrat et les coordonnées de votre ancien assureur.

Si vous souhaitez résilier une assurance non obligatoire (affinitaire ou habitation pour les propriétaires) ou une mutuelle sans en souscrire une nouvelle, c'est à vous de prévenir l'assureur que vous quittez par lettre recommandée avec accusé de réception. La résiliation prend effet un mois après la réception de votre demande par l'assureur.



6 ASSURANCES HABITATION PASSÉES AU CRIBLE

Nom	NÉOASSUREURS			ASSUREURS
	Lemonade	Acheel	Leocare	Maaf
Formule		Standard	Eco	Classique
Tarif	128 €/an (10,17 €/mois)	156,12 €/an (13,01 €/mois)	218,72 €/an (19,50 €/mois)	254,85 €/an (21,24 €/mois)
Capital mobilier assuré	30 000 €	25 000 €	28 000 €	28 000 €
Objets de valeur	En option : à partir de 5 000 € par article individuel	En option : à partir de 2 500 € pour l'ensemble	En option : 2 800 € pour l'ensemble des objets	En option : à partir de 1 000 € par objet (pour les bijoux, par ex.)
GARANTIES OPTIONNELLES				
Bris de glace	En option : 0,76 €/mois	En option : 0,43 €/mois	En option : 0,52 €/mois	Inclus
Vol et vandalisme au domicile	Inclus	En option : 2,61 €/mois	En option : 2,99 €/mois	Inclus
Indemnisation/réquipement à neuf	Inclus (objet détruit, endommagé ou volé)	En option	En option	En option
Franchise	5 niveaux : 75 €, 150 €, 225 €, 300 € ou 500 € (150 € ici)	9 niveaux : 50 €, 75 €, 100 €, 150 €, 200 €, 250 €, 300 €, 400 € ou 500 € (150 € ici)	150 €	120 €

- Nous avons comparé les contrats d'assurance destinés à un couple de 35 ans, locataire d'un 4-pièces de 80 m² à Lille avec 25 000 € de biens mobiliers (sans résiliation ni sinistre depuis 3 ans) et sans objets de valeur déclarés.
- Le tarif obtenu pour chaque assureur comprend les garanties de base (responsabilité civile, incendies et dégâts des eaux, tempête, catastrophes naturelles et technologiques, attentats, assistance, défense pénale et recours à la suite d'un accident). Les garanties bris de glace, vol et vandalisme au domicile sont parfois en option.

Les mutuelles communales sont une autre possibilité pour payer son assurance santé moins chère, notamment pour les personnes qui ne disposent pas d'une mutuelle santé obligatoire, en partie financée par leur employeur.

DES MUNICIPALITÉS PROPOSENT UNE MUTUELLE COMMUNALE

Istres, Reims, Créteil... Depuis 2014, de plus en plus de communes ont mis en place une offre de complémentaire santé pour leurs administrés. En 2019, la Mutualité française en recensait 2 800, représentant 25 000 personnes couvertes. L'idée de ces initiatives est de jouer sur l'effet de groupe pour négocier des contrats communaux à tarifs préférentiels avec un assureur ou une mutuelle.

Selon les municipalités, ils s'adressent à tous ou à certaines catégories d'habitants. Depuis fin janvier 2022, la ville de Toulouse propose, en partenariat avec la mutuelle Just, un contrat avec trois niveaux de couverture pour les plus de 60 ans aux revenus modestes. « *Les tarifs sont inférieurs d'à peu près 30 % aux prix du marché pour une couverture égale, voire supérieure* », indique la mairie. Toutefois, si votre mairie propose une mutuelle communale, il est important de ne pas y souscrire les yeux fermés et de bien examiner les garanties. Car « *ces contrats sont très encadrés et offrent peu d'options* », pointe Olivier Moustacakis. Et la faible mutualisation des risques (les adhérents ayant en majorité plus de 60 ans) pourrait engendrer une hausse des tarifs à l'avenir.

ET GROUPES MUTUALISTES TRADITIONNELS

Groupama	Allianz
Essentiel	
280,80 €/an (23,40 €/mois)	310,34 €/an (25,37 €/mois)
27 435 €	30 000 €
En option : à partir de plus de 3 482 € pour l'ensemble	En option : 3 000 € ou 6 000 € pour les bijoux, par exemple
En option : 3,30 €/mois pour les deux garanties	En option : garantie de base dans notre exemple
Non proposé dans la formule	En option
2 niveaux : 158 € ou 317 € (158 € ici)	5 niveaux : 0 €, 139 €, 225 €, 280 € ou 380 € (225 € ici)

LA COMPLÉMENTAIRE À 1 € POUR LES PETITS REVENUS

Ultime astuce si vos revenus sont modestes : vérifier votre droit à la Complémentaire santé solidaire (CSS). Comme un contrat de mutuelle classique, cette aide de l'État prend en charge la part des dépenses non remboursées par l'Assurance maladie et comporte d'autres avantages (pas d'avance de frais médicaux grâce au tiers payant, par exemple). Selon les ressources du demandeur, elle est gratuite ou revient à moins de 1 € par jour par personne. En métropole, une famille avec deux enfants à charge ayant au maximum 20100 € par an de ressources (salaires, allocations, etc.) y a droit gratuitement. Si elle perçoit entre 20100 et 27135 € par an, elle aura une participation financière à régler. La demande de CSS s'effectue auprès de l'Assurance maladie par courrier à l'aide d'un formulaire à envoyer à votre caisse affiliée, ou en ligne depuis votre compte Ameli. ■

SARAH CORBEEL



L'ASSURANCE FAIT SA RENTRÉE

En principe facultative, l'assurance scolaire peut être obligatoire dans certains cas.
Le point sur ce que vous devez savoir.

L'école peut-elle m'obliger à prendre une assurance scolaire ?

Non, la présentation d'une attestation d'assurance ne peut pas être exigée pour permettre à votre enfant d'entrer à l'école. Elle est facultative pour toutes les activités obligatoires. Mais elle devient obligatoire s'il participe à des activités facultatives (classe verte, sortie, séjour...) et/ou périscolaires (cantine, garderie...).

Mon enfant est-il déjà couvert ?

L'Éducation nationale demande que votre enfant justifie d'une couverture de sa responsabilité civile (RC) pour les dégâts qu'il pourrait causer aux autres et d'une garantie accidents, susceptible de couvrir ses dommages corporels. Or la première est incluse dans votre contrat d'habitation et la seconde dans un contrat accidents, si vous en avez un. À défaut seulement, la souscription d'une assurance scolaire peut se justifier. Elle est conçue pour répondre aux besoins spécifiques de votre enfant (vol de cartable, ordinateur, instrument de musique, casse de lunettes, cyberharcèlement...).

Que faut-il vérifier avant de souscrire ?

Il faut contrôler l'étendue des garanties, les événements couverts et les exclusions. Ainsi, la protection de l'assurance scolaire se limite à l'enceinte de l'école et aux trajets école-domicile de septembre à début juillet. Tandis que l'assurance scolaire et extrascolaire, elle, couvre toute l'année et en tous lieux (école, maison, colonies de vacances...). Consultez également le montant des garanties, souvent très bas et largement insuffisant en cas de gros coup dur. Pour une couverture optimale – mais aussi d'un coût plus élevé, mieux vaut opter pour une assurance accidents de la vie.

Agios, débit différé, services bancaires...

PAYER MOINS, C'EST POSSIBLE

Les frais bancaires peuvent peser lourd dans le budget mensuel des ménages. Comment abaisser la facture, sans forcément claquer la porte de sa banque ? Refus de certains services, multibancarisation... plusieurs actions peuvent se cumuler !

C'est un réflexe : lorsque l'on estime payer trop de frais bancaires, on pense d'abord à changer de banque. Pourquoi pas ? Vous pouvez certainement trouver moins cher, notamment auprès des banques en ligne, et les changements d'établissements sont désormais facilités par la loi Macron de 2017 sur la mobilité bancaire. Mais cette solution extrême ne convient pas à tout le monde. Certains tiennent à rester dans leur banque : parce qu'ils y ont leurs crédits, qu'elle est à côté de chez eux et qu'ils tiennent à pouvoir aller au guichet, ou parce qu'ils ont de

bons rapports avec leur conseiller dont ils ne souhaitent pas se passer. Alors, comment faire pour abaisser le coût de sa banque sans changer d'établissement ? Différentes stratégies peuvent être mises en place.

À noter que le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, a annoncé, mi-septembre, un « bouclier bancaire » pour limiter la hausse des frais. Alors qu'elle devrait être supérieure à 1,5 % en 2022, cette hausse aurait pu être plus importante l'année prochaine. Les banques se sont donc engagées à limiter celle-ci à 2 % en 2023.

Bon à savoir



LA MOBILITÉ BANCAIRE EST DEVENUE PLUS FACILE

Depuis le 6 février 2017, la loi Macron sur la mobilité bancaire simplifie les démarches pour changer de banque.

- Vous pouvez ainsi confier à votre nouvelle banque les démarches liées au transfert de votre compte courant et au changement de domiciliation bancaire (c'est votre nouvelle banque qui prévient les bénéficiaires de virements automatiques – énergie, téléphone, etc. – du changement).
- Attention, la gratuité de la mobilité bancaire ne concerne que les comptes courants. Le transfert des produits d'épargne peut engendrer des frais pouvant grimper jusqu'à 80 €.

1 ■ Refusez l'assurance des moyens de paiement

Systématiquement proposée à l'ouverture d'un compte bancaire, l'assurance des moyens de paiement vous couvre contre une utilisation frauduleuse de votre carte ou de votre chéquier. Si une telle assurance pouvait servir dans le passé, une loi de 2009 la rend quasiment inutile aujourd'hui. **Cette loi oblige, en effet, les banques à rembourser intégralement leurs clients en cas de fraude liée aux moyens de paiement**, même s'ils n'ont pas souscrit cette assurance. Économie potentielle par an : autour de 35 €, soit environ 3 € / mois.



Les banquiers vous proposent souvent des « packages » incluant des offres redondantes.

2 ■ Traquez les frais inutiles

C'est indolore pour vous : il « suffit » de faire attention à vos actions et demandes.

Pensez à retirer votre argent liquide dans les distributeurs automatiques bancaires (DAB) de votre banque... De fait, d'après une étude récente (2022) de Panorabanques.com, près d'un Français sur trois ne fait pas attention à la banque dans laquelle il retire de l'argent liquide. Or, au-delà d'un certain nombre de retraits effectués dans un établissement concurrent, ces opérations peuvent être payantes. Au-delà de deux retraits par mois dans un autre DAB, le Crédit Agricole Nord Est, par exemple, facture 0,50 € par retrait.

Allez récupérer un chéquier dans votre agence vous fera faire des économies. 74 % des Français qui possèdent des chéquiers se les font envoyer par courrier chez eux... Or l'opération est souvent payante : environ 2 €, en moyenne, pour un envoi simple. C'est plus cher si vous souhaitez un envoi en recommandé : 7 € en moyenne.

Enfin, vous avez peut-être souscrit à certains services payants sans en être conscient, comme le service d'alertes par SMS, par exemple. Regardez attentivement la facture de tenue de votre compte et éliminez les services que vous n'utilisez pas.

3 ■ Ne souscrivez pas forcément au package

Un client sur deux détient un « package », un ensemble de services bancaires proposés à un prix avantageux. Celui-ci coûte moins cher que l'achat individuel des services, mais... **avez-vous réellement besoin de l'offre entière ?** Même si les banques limitent désormais leur package d'entrée de gamme aux produits et services de

base, celui-ci peut tout de même être surdimensionné dans votre cas.

« *Listez les services que vous utilisez*, conseille Basile Duval, de Panorabanques.com, additionnez leur coût et comparez le total au prix de l'offre groupée. Et, si nécessaire, n'hésitez pas à la refuser ou à l'annuler. »

4 ■ Abaissez le niveau de gamme de votre carte bancaire

Vous avez choisi une carte haut de gamme – la Visa Premier ou une Gold Mastercard ? Celle-ci coûte en général entre deux et trois fois plus cher qu'une carte internationale standard.

Demandez-vous, chaque année, si vous en avez réellement besoin. Ce type de carte offre des services « plus » et en choisir une peut se révéler utile dans certains cas, mais la garder sur le long terme pas forcément. « *Lorsque nous voyagions beaucoup, j'avais une carte Visa Premier, explique Maria D., et mon mari une carte Visa classique. J'achetais tous les billets d'avion pour bénéficier de l'assurance remboursement en cas de problème. Cela a été très utile lors d'un voyage programmé à New York que nous avons annulé parce que l'état de santé de ma sœur s'était dégradé. Je ne voulais plus partir.* »

Repères

LES INTERNAUTES FAVORISÉS

■ D'après une étude de 2022 de Panoramabanques.com, un virement que vous effectuez vous-même sur Internet est gratuit, alors que son coût atteint 4,60 € en moyenne lorsque vous demandez à votre agence d'effectuer l'opération pour vous.

■ Les tarifs (pour une seule opération) les plus élevés atteignaient, début 2022, 8 € dans les banques du groupe Crédit du Nord, 7 € au Crédit Agricole Lorraine et à la Société Générale, 6,50 € au Crédit Agricole Pyrénées Gascogne et 6,09 € chez LCL.



■ Une façon d'inciter les clients à venir moins souvent au guichet ! Or 16 % des clients vont encore en agence demander à celle-ci d'effectuer un virement pour eux.



L'assurance a pris en charge le remboursement des billets d'avion et l'annulation de l'hôtel. Aujourd'hui, voyageant très peu, je suis passée à une Visa classique, moins chère. » Conserver une carte haut de gamme simplement pour ses plafonds de paiement et de retraits plus élevés n'est pas forcément judicieux : moduler ses plafonds via Internet est désormais possible, même en ayant une carte standard.

Autre question à vous poser : n'auriez-vous pas avantage à choisir une carte à débit immédiat ou à autorisation systématique (plus d'agios à payer...) plutôt qu'une carte à débit différé ? Certaines personnes ne sont pas à l'aise avec ce type de débit, ne parvenant pas à appréhender la somme qu'il leur reste vraiment sur le compte, compte tenu du montant en attente de prélèvement.

5 ■ Renégociez vos taux de crédits et d'assurances

Faire jouer la concurrence dans ces deux domaines est rentable. N'hésitez pas à renégocier les taux dans votre propre banque, ou à faire racheter ces produits dans un autre établissement (voir p. 35, 36 et 38). « *Beaucoup de pouvoir d'achat est notamment à récupérer* »

dans le domaine de l'assurance emprunteur, affirme Olivier Lendrevie, président de Cafpi, une société de courtage en prêts immobiliers. Depuis le 1^{er} juin dernier, la loi Lemoine (qui supprime, pour certains prêts, le questionnaire médical) permet la résiliation de l'assurance emprunteur à tout moment. »

Prenez une deuxième banque, sans quitter définitivement votre établissement. Rien ne vous empêche d'ouvrir un compte dans une banque concurrente, dont les frais sont moins élevés. Par exemple, les banques en ligne peuvent être avantageuses pour gérer votre compte courant, tandis que votre banque habituelle, elle, conservera vos placements et crédits. N'hésitez donc pas à comparer les tarifs, entre autres à l'aide de sites dédiés.

« La formule gagnante est souvent de cumuler banque classique et banque en ligne, constate Stéphanie Thomas, directrice du site Comparateurbanque.com, pour bénéficier des avantages offerts par les deux établissements. Notre étude montre que Boursorama Banque, Fortuneo Banque et Monabanq sont les moins chères et les plus généreuses en termes de primes et de solutions de paiement. Par exemple, les cartes Visa Premier ou Gold Mastercard, ainsi que les assurances assistances voyage qui vont avec sont gratuites. »

Si vous êtes allergique aux banques en ligne (mais combien de fois vous déplacez-vous dans votre établissement chaque année ?), vous pouvez aussi **trouver une deuxième banque classique moins chère, située près de chez vous ou dans une autre région.** Les comparaisons montrent parfois de grandes différences d'une région à l'autre ! Pas toujours facile, bien sûr, d'ouvrir un compte dans une ville avec laquelle vous n'avez aucun lien (présence de vos parents, par exemple, ou lieu de vacances habituel), mais cela se tente.

« Depuis la loi Pacte de 2019, les banques ne peuvent plus exiger la domiciliation du salaire lorsqu'elles octroient un crédit, signale un courtier en crédits. Mais, dans ce cas, elles augmentent souvent le taux. » Rien ne vous empêche, dans ces conditions, de faire virer votre salaire dans la banque prêteuse... quitte à faire jouer la concurrence plus tard. ■

FRANÇOISE PAOLETTI-BENAZIEZ

RÉDUIRE LES FRAIS D'INCIDENTS

Après un problème lié à un paiement, des frais « d'irrégularités et d'incidents » sont prélevés par votre banque.

Les banques n'ont pas l'obligation d'informer leurs clients du découvert non autorisé. Mais la plupart envoient une lettre d'information, souvent facturée environ 10 €. En tout état de cause, la banque doit vous informer du montant des frais bancaires liés à l'incident de paiement (frais de lettre d'information, frais de rejet, commissions d'intervention etc.). Et cela au moins 14 jours avant le prélèvement des frais sur le compte.

VÉRIFIEZ BIEN VOTRE RELEVÉ BANCAIRE

Abaissé ces frais d'incident (moins élevés dans les banques en ligne) n'est pas évident si vous faites face à des difficultés financières. Difficile aussi de les négocier à la baisse lorsque l'on n'est pas en position de force, mais cela se tente quand même. Vous n'avez rien à perdre à demander une ristourne à votre conseiller bancaire, qui fera peut-être un geste. Par ailleurs, pointez ces frais sur votre relevé bancaire. Beaucoup sont facturés en doublon par les banques : exigez le remboursement des frais indus !

NÉGOCIEZ, ÉTALEZ VOS DÉPENSES...

Comme souvent, l'anticipation vous fera faire des économies. Vous pouvez essayer :

- de négocier le coût des agios à la baisse, en comparant, par exemple, avec des banques concurrentes pour que votre banquier s'aligne sur ce tarif ;
- d'augmenter le plafond du découvert autorisé qui, certes, est payant (agios au taux d'intérêt de 7 à 15 %), mais moins cher que le découvert non autorisé (entre 15 % et 20 %) ;
- de faire un crédit : si votre compte est régulièrement dans le rouge, préférez un crédit à la consommation, qui sera toujours moins cher qu'un découvert, même autorisé ;
- de reporter au mois suivant certains paiements par chèque ou demander que l'inscription à votre cours de sport, par exemple, puisse être réglée en 2 ou 3 fois ;
- d'opter pour une carte bancaire à débit immédiat (et pas à débit différé), pour mieux contrôler vos dépenses.

Fraudes bancaires

REMBOURSEMENT MODE D'EMPLOI

Préserver son budget, c'est aussi ne pas se faire plumer. Hélas, en cas de problèmes, de nombreuses victimes de fraudes font face à un mur, les banques refusant de les rembourser. Celles qui ne se découragent pas arrivent parfois à obtenir gain de cause.

1,24 milliard d'euros : c'est le montant astronomique qui s'est évaporé l'an dernier des comptes des victimes d'une fraude à la carte bancaire, au virement ou au chèque, selon l'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement (OSMP) de la Banque de France. Les cartes bancaires sont les plus ciblées : 92 % des transactions frauduleuses ont été réalisées avec des cartes bancaires volées, détournées ou contrefaites et ont donné lieu à 464 millions d'euros de préjudice en 2021. Un taux de fraude énorme mais qui est... en baisse, relève l'institution : de 13 % par rapport à 2020 et même de 22 % pour les transactions réa-

lisées par les escrocs sur Internet, soit son « *plus bas niveau historique* ». L'explication de ce repli significatif ? « *Le renforcement de la sécurisation, notamment par la généralisation progressive des règles d'authentification forte pour les transactions à distance* », indique l'OSMP. Depuis un peu plus d'un an, ces « règles » sont venues compliquer la vie des clients des banques, à travers des dispositifs appelés Certicode Plus (La Banque Postale), SécuriPass (Crédit Agricole), Clé digitale (BNP) ou Sécur'Pass (Caisse d'Épargne). Elles ont pour objectif de vérifier, à l'aide de deux éléments sécurisés, que vous êtes bien à l'initiative d'un paiement sur Internet ou d'une opération sensible (accès à vos comptes bancaires en ligne, ajout de bénéficiaires, changement de coordonnées...). Par exemple, au moment d'un paiement par carte, vous devez valider l'achat sur votre smartphone à l'aide d'un code (unique ou provisoire) ou de votre empreinte digitale.

Bon à savoir

LES BANQUES RÉCALCITRANTES SANCTIONNÉES

En cas de fraude, les banques sont tenues de rembourser le montant de l'opération immédiatement après en avoir eu connaissance ou, au plus tard, à la fin du premier jour ouvrable suivant.

Mais cela ne les empêche pas de traîner des pieds.

- Afin de les inciter à être plus réactives, la loi pour le pouvoir d'achat du 16 août 2022 prévoit des pénalités en cas de manquement à cette obligation. Une fois passé le délai imparti, les sommes dues produiront intérêt au taux d'intérêt légal majoré de 5 points. Ce dernier sera majoré de 10 points au-delà de 7 jours de retard et de 15 points au-delà de 30 jours.



DES FAILLES PERSISTENT DANS LA DOUBLE AUTHENTIFICATION

Un système infaillible ? Loin de là ! Pas un jour ne passe sans que des témoignages glaçants ne parviennent à « 60 ». Comme celui de Gérald, qui s'est vu alléger de 670 € après un achat en ligne de high-tech dont il n'est pas à l'origine ; de Karine, dont la carte a été utilisée frauduleusement pour régler 2000 € de billets d'avion ; d'Alain, qui s'est retrouvé dans le rouge après plusieurs transactions pour un total de 3000 €... .



Pour le paiement sur le web, les liens reçus par mail, SMS ou messagerie sont des tentatives d'escroquerie.

Le point commun de ces victimes ? Toutes sont accusées par leur banque d'avoir été négligentes. Un motif qui permet à l'établissement de botter en touche. « *Ma banque refuse de me rembourser en prétextant que les opérations ont été validées par une procédure renforcée alors qu'à aucun moment je n'ai donné mes codes ni ma clé digitale* », témoigne Joëlle, qui a perdu 2372 €. Et elle est loin d'être la seule...

12 ÉTABLISSEMENTS ACCUSÉS DE DUPER LEUR CLIENTELE

Submergée de signalements de consommateurs, l'association UFC-Que Choisir a décidé de frapper un grand coup en portant plainte contre 12 banques pour pratiques commerciales trompeuses. Dans le viseur figurent la Banque Populaire, BNP Paribas, Boursorama, Cetelem, le CIC, le Crédit Agricole, Floa Bank, ING, La Banque Postale, LCL, Nickel et la Société Générale. « *Après avoir analysé 4300 signalements reçus entre 2019 et 2022, dont 60 % chiffrent à plus de 4000 € de préjudice, nous avons constaté que chaque banque a déployé une stratégie lui permettant de se soustraire à son obligation de prouver la négligence des clients pour leur refuser tout remboursement*, précise Raphaël Bartlomé,

responsable du service juridique de l'UFC-Que Choisir. *Elles induisent en erreur les victimes sur l'étendue de leurs droits, leur disent qu'elles n'ont pas de solution, hormis la médiation parce que c'est une obligation.* » La loi est pourtant claire. En cas de débits frauduleux, et après opposition et signalement de ces opérations par la victime (lire p. 85), l'établissement doit rembourser immédiatement (articles L.133-18 et L.133-19 du code monétaire et financier). Mais, dans de nombreux cas, c'est un « non » catégorique qui parvient aux clients lésés. Et ce, sans qu'aucune preuve de leur comportement fautif ne leur soit apportée. « *Si vous êtes victime d'une fraude, quand bien même vous avez autorisé le paiement, c'est à la banque de le démontrer* », rappelle Matthieu Robin, responsable adjoint des études à l'UFC-Que Choisir.

C'EST À LA BANQUE DE PROUVER LA NÉGLIGENCE DU CLIENT

Cette obligation est inscrite dans le code monétaire et financier, et a été confirmée par la jurisprudence. « *La Cour de cassation considère que la négligence du client ne peut pas se déduire du simple fait que des identifiants sécurisés ont été utilisés, il faut que [la banque] démontre qu'il n'y a pas eu de piratage* », précise Raphaël Bartlomé.

Ainsi, le « *c'est de votre faute, on ne peut rien faire* » que s'est vu rétorquer l'un de nos lecteurs par son conseiller de la Caisse d'Épargne après s'être fait débouiller de 5000 € est tout sauf un argument valable. « *La question est de savoir jusqu'où on peut considérer qu'il y a eu négligence de la part du consommateur. Car les fraudeurs sont malins et, dans certaines situations, on peut se faire piéger. C'est pourquoi chaque dossier doit être examiné au cas par cas* », indique Isabelle Loubens, juriste et conseillère technique à la fédération nationale Familles rurales, une association de consommateurs agréée.

DES MAILS DE L'ADMINISTRATION PLUS VRAIS QUE NATURE

Il est vrai que sur Internet, les malfrats ne manquent pas d'idées pour dérober vos données personnelles et/ou bancaires. « *Les enquêteurs constatent qu'il y a non seulement une démultiplication, mais aussi une professionnalisation des techniques*, indique Camille Chaize, porte-parole du ministère de l'Intérieur et de l'Outre-mer. Prenons les hameçonnages (phishing), qui consistent à usurper par mail l'identité d'un service public ou d'une entreprise. Autrefois, ils étaient grossiers et bourrés de fautes d'orthographe. Aujourd'hui, ça n'est plus le cas : les messages sont très proches de la réalité, du langage administratif ou des entreprises, ce qui fait que n'importe qui peut s'y laisser prendre. » Les vecteurs sont également largement plus nombreux. L'hameçonnage se décline désormais sur SMS (smishing). Dans le hit-parade du moment ? Le faux renouvellement de carte Vitale, l'avis de réception d'un colis et une amende de stationnement à régler. Si vous y répondez et allez au bout du processus, vous serez, au mieux, délesté de vos numéros de carte bancaire et, au pire, victime d'un logiciel espion installé sur votre mobile capable, notamment, d'enregistrer les codes de connexion à votre application bancaire...

LES ARNAQUES PULLULENT SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Quant aux réseaux sociaux et aux sites d'annonces entre particuliers, ils fourmillent aussi d'escrocs aux aguets (lire pages 86 à 88). « *La plateforme spécialisée Perceval (sur Service-public.fr) permet aux victimes d'obtenir un*

récépissé à présenter à leur banque afin de faciliter la demande de remboursement et aux enquêteurs de recouper les affaires. L'an dernier, elle a comptabilisé 889 transactions frauduleuses par jour, pour un préjudice moyen de 430 € », indique Camille Chaize.

De plus en plus de victimes sont incitées par leur agence ou leur conseiller bancaire à déposer plainte, alors que cela n'est plus obligatoire en cas de fraude. Deux raisons possibles. La première, c'est que leur établissement fait preuve de mauvaise foi, comme pour Daniel, un de nos lecteurs dont les comptes ont été ponctionnés de 3000 €. Bien qu'il n'ait jamais installé l'application de sa banque sur son téléphone, le LCL refuse de le rembourser. Motif invoqué ? Ses « *données de sécurité personnalisées ont été utilisées* ». Deuxième raison à cette tendance des banques à pousser à déposer plainte : ces victimes ont été l'objet d'une manipulation.

DES APPELS DE FAUX CONSEILLERS BANCAIRES

Car les arnaqueurs du web ont trouvé des moyens pour contourner les dispositifs d'authentification forte. La plus répandue consiste à appeler la victime en se faisant passer pour le service fraude de sa banque et à lui faire valider sur mobile des opérations qu'elle croit destinées à stopper une fraude. Dans ces cas de plus en plus fréquents, c'est une fin de non-recevoir quasi systématique qu'adressent les banques à leurs clients lésés. Même si certains, à force de ténacité, parviennent finalement à récupérer tout ou partie des sommes dérobées, directement auprès de leur établissement ou après saisine du médiateur de leur banque. « *Pour arguer de la négligence grave, les banques doivent prouver que la victime pouvait avoir conscience qu'il y avait fraude*, martèle Raphaël Bartolomé. *Dans le cas des faux conseillers bancaires, qui possèdent toutes vos informations, y compris le nom de votre conseiller et utilisent parfois le numéro d'appel des agences, on ne peut pas dire aux victimes vous avez validé tant pis pour vous.* » En plus de ses plaintes, l'UFC-Que Choisir a saisi le gendarme des banques, l'ACPR, et réclame que chaque victime puisse obtenir le réexamen de sa situation. ■

ÉLODIE TOUSTOU

VOUS AVEZ ÉTÉ VICTIME D'UNE FRAUDE, COMMENT RÉAGIR ?

Votre carte bancaire a été utilisée frauduleusement et vous êtes toujours en sa possession ? Vous n'êtes pas à l'origine d'un virement réalisé depuis votre compte bancaire ? Voici les démarches à suivre pour récupérer votre argent.

CARTE BANCAIRE



1 Faites immédiatement opposition sur votre espace client en ligne ou votre application bancaire mobile, ou en appelant le service interbancaire d'opposition à carte bancaire 0 892 705 705 (7 jours/7 et 24 h/24, 0,34 € TTC/min). Confirmez l'opposition par écrit selon les modalités détaillées par votre établissement par lettre recommandée avec accusé de réception.



2 Listez les opérations litigieuses par mail ou courrier en précisant que vous n'êtes pas à l'origine de ces transactions.



3 Demandez à votre banque d'enclencher auprès de l'émetteur de votre carte bancaire, si prévu dans le contrat (Mastercard, Visa...), une **procédure de chargeback** (rétrofacturation). Elle permet d'obtenir un remboursement des sommes fraudées.

VIREMENT



1 Un virement a été lancé depuis votre compte vers un bénéficiaire inconnu ? Changez immédiatement le mot de passe d'accès à votre compte. Si des opérations apparaissent en attente, annulez-les. Des inconnus figurent dans votre liste de bénéficiaires ? Prenez une capture d'écran pour garder une preuve, puis supprimez les comptes.



2 Contactez votre banque au plus vite pour qu'elle lance une procédure de recall (rappel). Elle va alors demander à la banque du bénéficiaire le retour des fonds du virement frauduleux. Le résultat n'est pas garanti, mais la procédure permet parfois de récupérer les sommes volées.



3 Pour être remboursé, vous devez signaler à votre banque les opérations non autorisées dans un délai de 13 mois maximum après la date de débit ou de virement. Ce délai est réduit à 70 jours quand les opérations ont été réalisées en dehors de l'Espace économique européen (pays de l'Union européenne, Islande, Liechtenstein et Norvège).

- **NE VOUS PRÉCIPITEZ PAS !** Faites-vous assister par une association de consommateurs, qui vous accompagnera dans vos démarches et tout au long de votre affaire.
- **SIGNEZ LA FRAUDE SUR LA PLATEFORME PERCEVAL** (sur Service-public.fr). Attention, en cas d'extorsion de fonds via un chantage à l'amour ou à la webcam, de vol sur un faux site de vente, de ransomware (prise en otage des données personnelles) ou de fausses locations de vacances... il ne s'agit pas d'une fraude mais d'une escroquerie : un dépôt de plainte est nécessaire auprès des forces de l'ordre ou sur la plateforme These (également sur Service-public.fr).



4 La banque refuse totalement de vous rembourser ? Saisissez le médiateur de votre banque. Ses coordonnées figurent sur les correspondances ou sur le site Internet de votre établissement.



5 L'avis du médiateur ne vous satisfait pas ?

Vous pouvez, selon votre dossier, entamer une action en justice. Pour les préjudices dont le montant n'excède pas 10 000 €, le recours à un avocat n'est pas obligatoire. Renseignez-vous auprès d'une association de consommateurs.

Avec l'expertise d'Isabelle Loubens, juriste et conseillère technique à la fédération nationale Familles rurales, et de Corinne Lamoussiére-Pouvreau, juriste à l'Institut national de la consommation.

Ça peut vous arriver 5 arnaques décortiquées

VENTE ENTRE PARTICULIERS



Sa cafetière à 45 € lui fait perdre 9 100 €

Le début des ennuis

Sylvie met en vente une cafetière à 45 € sur la marketplace de Facebook. Elle est contactée par un acheteur via Messenger (la messagerie instantanée de Facebook), qui propose de la régler avec PayPal (solution de paiement en ligne).

Le mode opératoire

Sylvie, détitrice d'un compte PayPal, reçoit un lien par SMS « pour recevoir la somme de 60 € (45 € + 15 € de frais de port et de réservation du produit) ». Elle clique. La page arborant le logo et l'identité visuelle de PayPal indique qu'un conseiller doit l'appeler pour

faire le lien entre sa banque et la plateforme, pour qu'elle perçoive l'argent sur son compte courant. Elle est appellée par un numéro français. Au bout du fil, un faux employé de PayPal arrive à soutirer à Sylvie ses identifiants d'accès à son compte bancaire. Il s'y connecte, enregistre le RIB d'un compte complice et fait ensuite valider à Sylvie les notifications de sécurité envoyées par sa banque. Il transfère les 9000 € de son livret A vers son compte courant (créditeur de 100 €) puis réalise un virement du total vers le compte pirate.

2 conseils à retenir

- Un acheteur qui propose de l'argent pour réserver le produit que vous vendez ? C'est mauvais signe, fuyez !
- Utilisez toujours les services de messagerie et de paiement des plateformes depuis votre espace personnel. Ne cliquez sur aucun autre lien (mail, SMS...).

DÉTOURNEMENT DE RIB



L'escroc prend la main sur son compte

Le début des ennuis

Jacques fait réaliser des travaux par un artisan qu'il connaît bien. Celui-ci lui adresse par mail sa facture de 1 100 € avec un RIB pour le règlement par virement. Jacques s'exécute.

Le mode opératoire

Quelques jours plus tard, l'artisan se plaint de n'avoir pas été payé. Jacques comprend alors que le RIB qu'il a enregistré pour le paiement est celui d'un escroc ! Puis il se rend compte que sa boîte mail a été piratée : deux

factures factices envoyées par des artisans « amis » lui parviennent, falsifiées de la même manière. Sa banque refuse de le rembourser. Attention, la même arnaque nous a été signalée, cette fois, avec un notaire. Avec de plus gros montants en jeu !

2 conseils à retenir

- Vérifiez par téléphone auprès de l'entreprise que vous réglez par virement que le RIB reçu est bien le bon. Contrôlez aussi l'adresse mail de l'expéditeur.
- Définissez un mot de passe fort (majuscules, minuscules, chiffres, caractères spéciaux) pour votre boîte mail et changez-en régulièrement. Automatissez cette tâche grâce à un gestionnaire (NordPass, Eset...).

L'ATTAQUE COMMENCE PAR UN SMS



**Sa nouvelle carte Vitale
lui coûte 14 000 €**

Le début des ennuis

Matthieu reçoit un SMS d'Ameli, l'interface de l'Assurance maladie. Sa carte Vitale doit être renouvelée. Pour la recevoir, il remplit un formulaire sur le site de l'Assurance maladie : nom, prénom, adresse, numéro de mobile... Et pour régler les frais d'envoi modiques de sa nouvelle carte, il indique tous les numéros de sa carte bancaire. Matthieu s'étonne alors que le système d'authentification renforcée de sa banque ne se déclenche pas pour lui faire valider ce paiement sur mobile. Puis se rassure en se disant que les petites sommes ne doivent pas nécessiter de vérifications.

Le mode opératoire

Le site Internet de l'Assurance maladie était en fait une copie plus vraie que nature. Ce qui a permis aux escrocs de récupérer toutes les données personnelles et bancaires de Matthieu. Mais rien ne se produit dans l'immédiat. « *La semaine se passe, je n'ai pas de problème particulier, aucun débit anormal sur mon compte* », nous raconte-t-il. Une semaine plus tard, Matthieu reçoit un coup de fil inquiétant. Un conseiller de la plateforme de sécurité de sa banque, la Caisse d'Épargne, le contacte : il vient de bloquer des opérations suspectes sur son compte pour un total de près de 12 000 €. « *Mon interlocuteur me demande si un élément pouvait me faire penser à une escroquerie, je lui réponds oui, que j'ai eu un message de la part d'Ameli. Il me dit que cela arrive fréquemment et que c'est une escroquerie.* » Rassurant, le faux conseiller dit

être parvenu à bloquer trois opérations en ligne, de 7 500 € en tout, mais pas un paiement dans un magasin physique de 4 400 €. Pour que Matthieu soit remboursé de ce dernier, l'escroc lui demande de se rendre sur son application bancaire et d'augmenter son plafond de retrait de sa carte bancaire au maximum, soit 13 000 €. « *Auparavant, mon interlocuteur me demande de me rendre sur le site fraude de la Caisse d'Épargne, afin de vérifier que le numéro avec lequel il me contacte est bien le même que celui indiqué sur le site, ce qui est vrai.* » Rassuré, Matthieu s'exécute.

Le piège se referme

Le faux conseiller lui demande de se rendre dans les locaux du service fraude de la banque. Problème, Matthieu est au travail et l'adresse à une heure de route de là. L'escroc a réponse à tout : il prétexte que l'assurance moyens de paiement de Matthieu autorise l'envoi d'un coursier pour récupérer sa carte bancaire afin que les 4 400 € lui soient recrédités. Matthieu donne son code par téléphone, puis sa carte bancaire au coursier (un taxi) venu la chercher. Le conseiller le rassure : il le rappellera plus tard pour l'informer de la suite des événements. « *Durant la soirée, je décide de consulter mon compte bancaire sur mon application, et je m'aperçois que ma carte n'est pas bloquée, je décide alors de faire opposition.* » Mais le lendemain matin, c'est la douche froide : Matthieu découvre que de nombreux retraits et dépenses ont été effectués. Son compte a été pillé de... 13 796 € !

2 conseils à retenir

- Ne divulguez jamais de données personnelles et confidentielles en ligne ou par téléphone. En cas d'alerte, d'annonce de remboursement ou d'une quelconque nouveauté, contactez vous-même l'organisme à l'aide des coordonnées dont vous disposez sur vos factures ou relevés, ou via les applis déjà installées sur votre mobile.
- Ne vous fiez pas aux numéros des appels qui s'affichent sur votre smartphone. Les escrocs arrivent à usurper aussi les numéros des banques et de leurs agences locales, des centres d'opposition, des entreprises ou des administrations.

DÉTOURNEMENT DE LIGNE MOBILE



**Son numéro volé,
ses comptes aussi**

Le début des ennuis

Philippe reçoit un SMS de son opérateur mobile, SFR, qui confirme avoir bien pris en compte sa demande de changement de mail sur son compte personnel. Pensant à un spam il ne s'inquiète pas. Puis en arrive un deuxième, cette fois pour valider son changement d'adresse postale.

Le mode opératoire

Quand arrive un troisième message confirmant la commande d'une nouvelle carte SIM, Philippe se rend sur son espace personnel SFR. « *Mais là... impossible de me connecter, le code secret a été changé !* » Le jour même, il reçoit un mail de sa banque lui confirmant l'ajout d'un nouveau bénéficiaire qu'il ne connaît ni d'Ève ni d'Adam... Il tente de se connecter à son compte bancaire en ligne, mais impossible de s'identifier : son code d'accès a aussi été modifié ! Les escrocs n'ont pas chômé :

Philippe a été délesté de 11 000 € ! C'est à son agence qu'on lui explique la technique : les escrocs se font d'abord passer pour la victime auprès de l'opérateur pour accaparer sa ligne afin, dans un second temps, de recevoir les codes de sécurité envoyés par la banque pour accéder à son compte et valider des virements. « *Surprise et déception, ma banque, la BNP, ne veut pas donner suite à ma réclamation...* ».

Deux conseils à retenir

- Cette technique de vol redoutable, appelée « SIM swap », repose sur les faiblesses des services clients des opérateurs mobiles. Ainsi que sur la collecte des informations personnelles des victimes : par phishing, avec un virus ou sur les réseaux sociaux par exemple (date de naissance, adresse, etc.). Sécurisez vos appareils (firewall, antivirus...) et limitez vos informations personnelles sur le Net.
- Si votre ligne mobile se coupe (carte SIM barrée sur l'écran d'accueil, par exemple), réagissez le plus vite possible : contactez votre opérateur ou rendez-vous en boutique pour prouver votre identité.

SUPER-LIVRET, SUPER-ARNAQUE



**Son épargne prend la clé
des champs**

Le début des ennuis

Désireux de faire fructifier ses économies, Claude repère sur Internet un livret d'épargne sans risques, d'un établissement connu, au rendement alléchant : 3,87 %, soit presque huit fois plus que le livret A à l'époque.

Le mode opératoire

Claude souscrit en ligne mi-novembre et reçoit un contrat en bonne et due forme. Un conseiller financier lui est attribué. Il effectue trois versements pour un total de 30 000 €. Un mois plus tard, un interlocuteur de la société de placement l'appelle pour l'inciter à verser davantage afin de bénéficier du taux d'intérêt boosté avant qu'il ne prenne fin. Claude trouve la démarche

louche et appelle son conseiller pour demander la restitution de ses fonds. Le pseudo-banquier argue que le transfert prendra au moins un mois, en raison des fêtes de fin d'année. Un mois plus tard, ne voyant rien arriver sur son compte, Claude le rappelle. Pas de réponse, plus jamais. Le faux conseiller a disparu, avec les économies de Claude !

Deux conseils à retenir

- Les publicités pour de faux placements pullulent sur Internet et les réseaux sociaux. Ils utilisent le nom et les logos de vraies banques et établissements spécialisés, français ou étrangers. Privilégiez les sites officiels pour vous renseigner. Car les produits avancés par les escrocs sont très souvent fantaisistes.
- Un placement sans risques, non fiscalisé et plus rentable que ce que proposent les établissements traditionnels, ça n'existe pas !

É.T.

Découvrez nos anciens numéros

Une mine d'informations utiles pour consommer juste et en parfaite connaissance de cause



4€80
le numéro

N° 584 (Oct. 2022)

NOS ESSAIS

- Appareils auditifs
- Aspirateurs
- Céréales, mueslis petit déj', gâteaux du goûter

N° 581 (Juin 2022)

NOS ESSAIS

- Crèmes minceur
- Alarmes sans fil
- Sites de location de camping-car entre particuliers

N° 578 (Mars 2022)

NOS ESSAIS

- Thés et infusions
- Brosses à dent électriques
- Sites de vente d'occasion en ligne

N° 583 (Sept. 2022)

NOS ESSAIS

- Lessives
- Répéteurs, kits CPL wifi
- Les substituts végétaux

N° 580 (Mai 2022)

NOS ESSAIS

- Vélos électriques
- Saucissons
- Sites de locations de vacances
- Sites de vidéos à la demande

N° 577 (Fév. 2022)

NOS ESSAIS

- Cosmétiques solides
- Imprimantes
- Robots pâtissiers

N° 582 (Juill.-Août 2022)

NOS ESSAIS

- Anti-moustiques
- Sextoys
- Mozzarella
- Vins rosés

N° 579 (Avril 2022)

NOS ESSAIS

- Poêles
- Perceuses
- Viande : conventionnelle, label rouge ou bio ?

N° 576 (Janv. 2022)

NOS ESSAIS

- Lave-vaisselle
- Mousses et crèmes dessert



Achat en ligne

CLIQUEZ ICI

BON DE COMMANDE

A compléter et à renvoyer sous enveloppe sans l'affranchir à :

60 Millions de consommateurs - Service Abonnements - LIBRE REPONSE 55166 - 60647 CHANTILLY CEDEX

Je coche les cases des numéros mensuels ou hors-séries que je souhaite recevoir :

PRIX UNITAIRE QUANTITÉ PRIX TOTAL

Hors-séries	<input type="checkbox"/> HS 215 <input type="checkbox"/> HS 138S <input type="checkbox"/> HS 214 <input type="checkbox"/> HS 137S	6,90 €		
Mensuels	<input type="checkbox"/> n°584 <input type="checkbox"/> n°583 <input type="checkbox"/> n°582 <input type="checkbox"/> n°581 <input type="checkbox"/> n°580 <input type="checkbox"/> n°579 <input type="checkbox"/> n°578 <input type="checkbox"/> n°577 <input type="checkbox"/> n°576	4,80 €		
Frais de port				1 € /produit
TOTAL				

MES COORDONNÉES

Mme M.

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Téléphone _____

Email _____

MON RÈGLEMENT

Je choisis de régler par :

Chèque à l'ordre de 60 MILLIONS DE CONSOMMATEURS

Carte bancaire n° : _____

Expire fin : _____

Date & Signature obligatoires

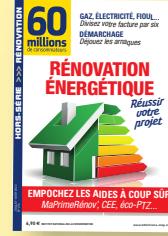
6€90
le hors-série

Découvrez nos hors-séries



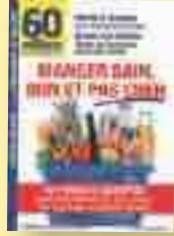
HS 215

(Oct.-Nov. 2022)



HS 214

(Juill.-Août 2022)



HS 137S

(Mai-Juin 2022)

Retrouvez tous les numéros en scannant ce code



Abonnements

8 ÉTAPES POUR LES OPTIMISER

Ne payez plus pour des abonnements inutiles ou trop chers. En étant méthodique, voire en utilisant l'aide de sites et d'applis, vous devriez optimiser vos prélèvements mensuels et profiter de services au juste prix. «60» vous indique la marche à suivre pour y parvenir.

Vidéo à la demande, musique en streaming, salle de sport, cinéma... les Français possèdent en moyenne 10 abonnements par personne, selon une étude Ipsos réalisée en partenariat avec Game Changers et Papernest en septembre 2021. Mais 35 % d'entre eux ne savent pas dire précisément combien ils en cumulent. Une étude menée par OpinionWay révèle même que près d'un Français sur deux a l'impression de payer des abonnements « pour rien ». Autant dire qu'il y a une sérieuse marge d'économies à

réaliser en rationalisant tout cela. Même s'il n'est pas question de jeter le bébé avec l'eau du bain. Pour gérer son budget, l'abonnement présente un intérêt. Prélevé à date fixe et récurrente, « *il permet de répartir les charges de manière égale, sur l'ensemble de l'année. Ce qui est recommandé en termes de gestion de trésorerie* », explique Cédric Dufour, fondateur du réseau de coachs financiers Plénit'Finances. *Mais un abonnement est un engagement. Et plus vous en avez, moins vous disposez de marge de liberté dans votre budget* ». C'est là que le bât blesse. En cumulant ces prélèvements mensuels, nous rognons sur l'argent disponible pour le reste. Alors, prêt à faire le ménage ?

Bon à savoir



LA RÉSILIATION FACILITÉE

- Pas toujours facile de se désabonner d'un service ! Certaines entreprises complexifient les démarches de résiliation à outrance pour dissuader leurs clients de les quitter.
- C'est le cas, par exemple, du géant Amazon, qui a été sommé par l'Union européenne de simplifier les démarches de résiliation de son service de vidéo à la demande Amazon Prime. L'entreprise américaine a obtempéré. Et ce, avant même la promulgation de la nouvelle loi française du 16 août 2022 portant sur la protection du pouvoir d'achat.
- Cette loi prévoit notamment la simplification des démarches de désabonnement, avec l'installation d'un simple bouton sur lequel cliquer. Une obligation que les fournisseurs devront remplir d'ici au 1^{er} juin 2023.

1 ■ Faites l'inventaire

C'est la première chose à entreprendre pour y voir clair – et éventuellement réaliser des économies par la suite. Épluchez méthodiquement vos relevés de compte. « *Dans un tableau, répertoriez l'ensemble de ces abonnements et des coûts qu'ils représentent* », conseille Cédric Dufour, que ce soit l'abonnement au magazine TV, les cotisations aux assurances ou à la salle de sport. Vous saurez désormais ce que vous déboursez chaque mois. » Notez également les abonnements à payer une fois par an, comme ceux liés à certaines applis pour smartphone.



Opter pour le forfait famille ou le compte partagé au sein du foyer permet de réduire la facture.

Si vous êtes sur Apple, vous trouverez la liste de ces abonnements dans les réglages, à la différence d'Android, qui ne les répertorie pas.

2 ■ Évaluez l'intérêt de chacun

Posez-vous la question : « *Cet abonnement est-il utile ?* » Vous ne mettez pas les pieds plus d'une fois par mois à la salle de sport ? Il est peut-être exagéré d'y être abonné. Vous ne parvenez pas à faire régime avec cette appli de coaching à 29 € par mois ? Là, encore, c'est moins d'argent à dépenser.

3 ■ Résiliez les abonnements inutiles

Cette étape est parfois compliquée car les fournisseurs de services ont l'art et la manière de cacher les liens vers la résiliation. La loi sur le pouvoir d'achat, votée cet été, introduit désormais l'obligation de rendre ces démarches aussi simples que la souscription en ligne (*lire encadré p. 90*). Si vous trouvez ce travail de fourmi trop

fastidieux, il est possible de faire appel à des plateformes qui s'occuperont des désabonnements à votre place. C'est le cas de Ideel ou d'Origame. « *Nous permettons aux consommateurs de changer de fournisseurs en leur facilitant la résiliation*, garantit Hugo Salard, dirigeant de l'application de gestion des abonnements Origame. *Nous avons 40 000 utilisateurs et les principales demandes de résiliation concernent les applications de livraison à domicile de nourriture, les salles de sport, la presse et les applis bien-être comme le yoga.* » Un service gratuit (le site se rémunère à partir des commissions touchées si vous souscrivez un abonnement chez un concurrent). D'emblée, la résiliation de vos abonnements inutilisés est déjà synonyme de gain de pouvoir d'achat.

4 ■ Passez au forfait annuel

Après avoir résilié les abonnements qui ne vous sont pas indispensables, vérifiez que ceux que vous payez mensuellement ne vous coûteraient pas moins cher en les réglant annuellement. « *Ce n'est pas parce que vous payez en plusieurs*

fois que c'est toujours intéressant. Parfois, il vaut mieux régler en une fois, confirme Cédric Dufour. Car certaines entreprises [comme de nombreux assureurs, NDLR] vous font payer la mensualisation. C'est le principe de l'est-compte. » Comment savoir si c'est votre cas ? Prenez le coût de votre abonnement mensuel, multipliez-le par douze et comparez la somme à ce que vous auriez dû payer à l'année. Si différence il y a, il faut peut-être envisager le paiement annuel.

5 ■ Adoptez les forfaits famille

Une autre source d'optimisation est de rassembler les abonnements du foyer au sein d'une offre multi-utilisateur. En effet, la souscription individuelle de plusieurs personnes à un service de musique en streaming (Deezer, iTunes, Spotify...), de vidéo à la demande (Netflix, Prime video, Disney+), de logiciels... revient toujours plus cher qu'une offre famille pouvant être exploitée par tous les membres du foyer. En passant de trois forfaits musicaux chez trois opérateurs (10,99 € par mois pour Deezer, 9,99 € pour iTunes et Spotify) au seul forfait Spotify famille avec trois accès (15,99 €), Jean-François a réalisé près de 180 € d'économies sur un an. Des plateformes permettent également de partager les frais avec des personnes ne faisant pas partie du cercle familial (lire encadré p. 93).



Si vous n'allez que deux ou trois fois par mois à la salle de sport, l'abonnement annuel se révèle inutile.

6 ■ Payez selon vos besoins

Certains services proposent plusieurs niveaux d'abonnement : basique, moyenne gamme, premium... Au bout d'un an d'utilisation du contrat et, surtout, si le service a évolué depuis sa souscription, évaluez si vous avez réellement besoin de toute l'étendue de service offert. Le contrat d'un niveau inférieur ne vous suffirait-il pas ? C'est le cas des offres des forfaits mobiles par exemple. Nombre d'entre elles comportent des dizaines, voire une centaine de gigaoctets (Go) de données mobiles. Or la moyenne d'utilisation des Français s'établirait à 5 Go par mois par personne (lire pages 62 à 69). Même chose avec les offres d'assureurs. Marc Bourgoin, cocréateur de la plateforme Vosmeilleureseconomies.com et directeur du service client, livre cet exemple : « *Le contrat d'assurance habitation d'un couple âgé comprenait un montant d'indemnisation de 100000 € en cas de vol d'objets de valeur. Or, en cas de sinistre, il faut produire des justificatifs, que ce couple n'avait pas pour ses bijoux de famille. Ils n'auraient pas été remboursés à hauteur du capital souscrit. En abaissant ce montant, leur contrat est passé de 840 € à 340 € tout en maintenant les autres garanties à l'identique.* » Ainsi, en revoyant simplement leur contrat, ce sont 500 € d'économies annuelles qui ont été dégagées.

7 ■ Appelez des sites à la rescouisse

Le passage à la concurrence peut permettre d'obtenir de meilleurs tarifs (lire encadré p. 90). Des comparateurs en ligne tels que Lesfurets.com, Selectra.info et Lemon.fr peuvent vous aider à évaluer les meilleures offres d'abonnements énergétiques, les forfaits mobiles, les assurances, etc. Vous pouvez également passer par des applis comme Origame. « *Vous inventoriez tous vos abonnements sur votre tableau de bord et notre algorithme identifie les meilleures offres concurrentes. Nous faisons réaliser 600 € d'économies par an en moyenne à nos utilisateurs* », assure Hugo Salard. Le service

est gratuit. La plateforme se rémunère via des commissions versées par les fournisseurs chez qui vous souscrivez vos nouveaux abonnements, à l'instar des sites comparateurs.

De son côté, le site Vosmeilleureseconomies.com s'occupe de vos résiliations et souscriptions de nouveaux contrats, moyennant une rémunération représentant 20 % de vos gains de la première année. Illustration avec Valérie, Dominique et leur fils Léo. Ce couple, qui n'aurait pas effectué la démarche seul, a réalisé 991,54 € d'économies pour ses factures la première année (1 239,43 – 20 % de commission) et 1 239 € les années suivantes, soit un gain de près de 100 € de pouvoir d'achat par mois ! Une opération à réaliser tous les trois ans ou à chaque fois qu'une nouvelle offre promotionnelle est proposée, conseille Marc Bourgoin. Car, rappelle-t-il, concernant tous les abonnements, seule l'infidélité paie.

8 ■ Évitez les pièges

Avant d'opter pour un nouveau fournisseur, faites attention aux mauvaises surprises. « *Des publicités présentent des offres qui semblent attractives. Elles le sont la première année mais le prix double ou triple les suivantes* », avertit Marc Bourgoin. Plus insidieux sont les abonnements à 1 € vantés par des influenceurs qui « oublient » de préciser que ce prix est celui du premier mois, le prélèvement s'élargissant à 30 fois plus les mois suivants... Certaines entreprises peu scrupuleuses vont même jusqu'à abonner leurs clients à de nouveaux services sans les prévenir explicitement. L'inventaire de vos dépenses permet d'identifier la société à l'origine de prélèvements indus. Si c'est le cas, il faut d'abord contacter l'entreprise en cause et la sommer, par courrier recommandé avec accusé de réception, de cesser ses agissements et de vous rembourser. En parallèle, faites suspendre les prélèvements par votre banque et contactez le médiateur de la consommation. Si l'abonnement a été réalisé avec une fausse signature, portez plainte. Enfin, si ces démarches n'aboutissent pas, direction les tribunaux avec l'appui d'une association de consommateurs. ■

PASCAL NGUYËN

ET SI ON DIVISAIT LES FRAIS ?

Payer moins cher son abonnement

à Netflix ou Deezer, c'est possible grâce

à des sites spécialisés. Mais est-ce légal ?



Les plateformes en ligne Spliit.com, Diivii.com ou Sharesub.com se proposent de vous faire faire des économies sur le coût de vos abonnements aux services en ligne. Comment ? À la place

de votre abonnement individuel, vous prenez un abonnement multi-utilisateur ou familial et vous en partagez l'accès et les frais avec des personnes inscrites sur leur plateforme.

C'EST LÉGAL SOUS CONDITION

« *Il ne s'agit pas de revente d'abonnement. Nous avons simplement transposé le modèle du covoiturage aux abonnements digitaux. Le propriétaire de l'abonnement (uniquement multi-utilisateur) ne donne pas les "clés" de son abonnement mais met à disposition ses places libres* », explique Guillaume Lochard, cofondateur de Spliit.com. Ainsi, la personne détentrice d'un compte familial à une plateforme de streaming musical, par exemple, peut accueillir jusqu'à cinq « coabonnés ». « *Les partages d'abonnements sont légaux tant que les utilisateurs respectent les conditions générales de vente et les conditions générales d'utilisation des comptes partagés* », rappelle Thomas Gonçalves, juriste à l'Institut national de la consommation (INC).

FAIRE DES BÉNÉFICES EST INTERDIT

« *Il n'y a pas de bénéfices réalisables. Nous fixons les prix des places dont le montant total n'excède pas une participation minoritaire* », précise le responsable de [Spliit](http://Spliit.com). Un compte Premium de Netflix, par exemple, coûte 17,99 € par mois pour quatre personnes. Sur la plateforme, vous pouvez récupérer 4,50 € par mois et par coabonné, soit 13,50 € par mois pour 3 « invités » au maximum. Soit une mensualité de 4,50 € : moitié moins que si vous aviez un abonnement individuel.

En vacances

ÉVITEZ LES FRAIS INATTENDUS

Avant un départ en vacances, de nombreuses choses doivent être anticipées afin de maîtriser son budget. La location de voiture, la notion de tout inclus et les particularités locales font partie des sources de dépenses non prévues les plus fréquentes.

Un budget voiture de location qui enflle de 200 € dès la remise des clés, 30 € de boissons à ajouter par jour de croisière... En vacances, des dépenses inattendues peuvent venir plomber le moral et le budget. Pour partir l'esprit serein en évitant les faux frais, pas de secret : il est important d'anticiper.

LOCATION DE VOITURE : IL FAUT SOUVENT UNE CARTE DE CRÉDIT

En vacances à l'étranger, le prix d'une location de voiture peut vous réserver de sérieuses déconvenues. Notamment en raison de la nature de la

carte bancaire que vous allez utiliser pour payer le contrat. En France, nous l'appelons volontiers carte « de crédit ». Mais cette expression signifie en réalité que les débits sont effectués en différé (une fois par mois). Si le montant de vos achats est retiré immédiatement, vous possédez une carte « de débit ». Et cela fait toute la différence chez certains loueurs.

À l'étranger, lors du retrait du véhicule, il est couramment demandé d'utiliser une carte de crédit : elle permet à la compagnie de bloquer un montant supérieur à celui disponible sur votre compte pour la caution, ce qui n'est pas possible avec les cartes de débit. Si vous avez une simple carte de débit, deux situations peuvent se produire : soit le loueur refuse de vous remettre le véhicule et ce, même si vous avez payé la location d'avance sur Internet, soit il ne vous remet les clés que si vous souscrivez une assurance complémentaire de 200 à 300 €, qui couvre les frais en cas d'incidents.

Comment éviter ces dépenses

Lisez bien le contrat de location. Souvent, l'obligation de la carte de crédit est écrite en petit. Si c'est le cas, n'hésitez pas à choisir un autre loueur qui accepte les cartes de débit.

Si vous avez déjà signé le contrat et que le véhicule ne vous est pas remis faute de carte de crédit, vous ne pouvez demander un remboursement des frais de location ou d'assurance que si l'obligation de cette carte n'était pas indiquée sur le contrat. « *Il faut alors envoyer par mail*

Bon à savoir



CARTE BANCAIRE À L'ÉTRANGER : GARE AUX MAUVAISES SURPRISES !

- Hors zone euro, des frais bancaires sont appliqués sur le retrait en distributeur ou le paiement par carte bancaire, ainsi que des frais de conversion dans la monnaie nationale.
- Attention, même en Europe, il peut y avoir des frais aux distributeurs non reliés à des banques. Si c'est le cas, c'est affiché sur l'écran ou à côté du distributeur.
- Privilégiez le paiement par CB plutôt que le retrait d'argent et ne changez pas votre monnaie avant de partir, c'est désavantageux. Pensez à prévenir votre banque car les retraits importants à l'étranger peuvent être pris pour des arnaques ou des vols et entraîner le blocage de votre CB.



Pour récupérer les clés d'une voiture de location, vous devrez parfois souscrire une assurance complémentaire !

tous les papiers justificatifs (FAQ, contrat de location ou conditions du contrat) et imposer un délai de remboursement au loueur », explique Romain Boguet, juriste au Centre européen des consommateurs France (CEC).

Certaines compagnies locales peu scrupuleuses n'affichent pas clairement l'obligation de détenir une carte de crédit afin de vous faire souscrire des assurances sur lesquelles elles touchent des commissions. Généralement, les loueurs plus chers et plus connus comme Sixt, Europcar ou Avis sont plus sûrs.

AMENDES À L'ITALIENNE DES MOIS APRÈS LE SÉJOUR

La dolce vita italienne laisse parfois un goût amer de retour en France. Nombreux sont les Français à recevoir des amendes après leur séjour en Italie. La raison ? À Rome, Pise ou Florence, ils ont roulé avec leur voiture dans une zone de trafic limité (ZTL). 300 villes italiennes en possèdent une, généralement située dans les centres historiques. Ces zones sont interdites pendant certains horaires aux véhicules qui ne sont pas enregistrés. Or aucune barrière ne matérialise leur contour : seul un panneau assez discret indique la zone limitée. Une erreur qui

peut vous coûter plus d'une centaine d'euros ! « Je reçois des plaintes toutes les semaines pour cette infraction », insiste Romain Boguet.

Comment éviter ces dépenses

Malheureusement, aucun site Internet ne recense toutes les ZTL des villes italiennes. Vous pouvez vous renseigner sur les sites des mairies pour chaque destination. Attention, même de petites villes ont des ZTL ! Le plus simple reste de garer sa voiture à l'extérieur du centre-ville et de continuer à pied ou en transports en commun. La police a un an pour vous envoyer l'amende en France. Si elle dépasse ce délai, vous n'êtes pas obligé de la payer. Enfin, si vous avez un motif de contestation (vous n'étiez pas en Italie, ce n'était pas votre voiture...), vous pouvez exercer un recours par courrier recommandé au préfet.

CROISIÈRE ALL INCLUSIVE... MAIS PAS VRAIMENT !

Après une baisse des activités liée au covid-19, les croisières reprennent de plus belle. Une formule de vacances qui séduit par ses nombreuses prestations. Mais à bord, plusieurs services se paient... parfois très cher ! Premier poste de dépenses supplémentaires : les boissons. Les forfaits les moins onéreux ne les incluent



Hors Europe, les données mobiles coûtent souvent très cher. Certains opérateurs proposent un forfait.

généralement pas. Comptez une trentaine d'euros minimum par jour pour l'accès à certaines boissons et plus de 100 € par jour pour les forfaits boissons premium. Les excursions sont également payantes. Costa facture entre 30 et 50 € par personne l'excursion en bus. L'avantage : en cas de soucis entraînant un retard sur l'horaire du départ du bateau, la compagnie de croisière vous attendra. Ce qui n'est pas le cas si vous choisissez de partir par vous-même une fois à quai.

D'autres activités comme le spa peuvent également être payantes à bord. « *Ce sont donc les conditions générales du contrat qui vont déterminer ce qui est compris dans le prix final à payer* », souligne Elphège Tignel, responsable de communication au CEC. Si ce n'est pas clairement exprimé, c'est que le service est payant.

Repères



BILLETS D'AVION, L'ÉTOURDERIE A UN PRIX

Avant l'émission de billets d'avion, vérifiez bien que l'orthographe de vos nom et prénom sur les billets est la même que sur votre passeport car les modifications sont parfois payantes. Ryanair, par exemple, permet à ses voyageurs de corriger gratuitement son nom dans la limite de 3 caractères et jusqu'à 48 heures avant le départ. Si ces conditions ne sont pas respectées, les modifications coûtent 115 € au minimum. Le mieux reste de prendre ses dispositions le plus tôt possible et de contacter les compagnies pour les modifications. Dans le cas où vous avez acheté votre billet via une agence de voyages, c'est elle qui gère ces changements.

Comment éviter ces dépenses

Lisez bien le contrat des croisières qui détaille généralement les coûts supplémentaires comme les frais de service hôtelier. Il vous indiquera ce qui est inclus ou non, et vous évitera les mauvaises surprises. Attention, certaines compagnies interdisent d'apporter à bord eau et boissons. Et mieux vaut choisir un forfait « boissons » avant le départ, sous peine de payer beaucoup plus cher à bord.

FACTURE TÉLÉPHONIQUE AU SOMMET

Envoyer une photo par SMS à ses amis, appeler un proche pour lui dire que l'on est arrivé... à l'étranger, notre facture téléphonique peut rapidement grimper, notamment hors Union européenne. Si l'on décide de partir en Europe, il n'y a pas de surcoût pour les appels, SMS et MMS jusqu'à un certain plafond selon les forfaits. Attention aux pays comme la Suisse et désormais le Royaume-Uni, pour qui cette règle peut ne pas s'appliquer.

« *Votre opérateur doit vous informer que vous consommez en itinérance dès lors que vous franchissez une frontière. C'est le fameux "SMS de bienvenue". Vous devez aussi recevoir une notification lorsque vous atteignez 80 % de votre quota de données mobiles consommées en itinérance* », explique Elphège Tignel. Lorsque la consommation de données mobiles dépasse 50 €, l'opérateur doit arrêter les services et vous avertir de votre consommation. Idem si vous faites une croisière et que votre téléphone se connecte à un réseau non terrestre.

Comment éviter ces dépenses

Connectez-vous autant que possible en wifi. À noter : assurez-vous que le réseau est sécurisé et évitez de réaliser des opérations bancaires. Pensez à télécharger des contenus (film, podcast) pour éviter le streaming et l'utilisation de données sur place. Pour les déplacements à l'étranger hors de la zone Europe, vérifiez votre contrat et, le cas échéant, étudiez les packs voyage des opérateurs (USA, Maghreb, Amériques...), qui permettent de maîtriser sa facture. Autre option économique : acheter sur place une carte SIM auprès d'un opérateur local, généralement bien meilleur marché. ■

LAURA HENDRIKX ET MARIE NIDIAU

ATTENTION AUX FAUSSES ANNONCES DE LOCATION DE VACANCES

À l'approche des congés, les escrocs multiplient les annonces bidon.

Pour éviter les déconvenues, quelques précautions s'imposent, en particulier rester sur les sites de location pour les transactions, vérifier les photos des lieux...

Une lectrice, qui avait réservé via Leboncoin une maison pour dix personnes, en a fait les frais. « *Nous avons effectué la totalité du paiement il y a quelques mois et reçu un contrat de location... Depuis, plus de nouvelles.* » Le préteudou loueur est, quant à lui, injoignable. Cet exemple n'est pas isolé. « *Nous observons un pic des déclarations de fausses annonces entre juin et septembre, avec les locations saisonnières des congés estivaux et les recherches de logements étudiants, puis un petit pic pendant les vacances d'hiver* », précise le major Marc Conraux, adjoint du chef de la plateforme These, sur laquelle on peut déposer plainte pour les escroqueries à la petite annonce. 12 % des plaintes et 19 % des signalements validés sont liés à la fausse location.

COMMUNIQUEZ VIA LES PLATEFORMES

Une villa de 300 m², face à la mer, pour 200 € par semaine ? Prudence... « *Méfiez-vous des annonces trop alléchantes. Quand c'est trop beau pour être vrai, en général, c'est qu'il y a un loup* », met en garde Jean-Jacques Latour, responsable expertise sécurité chez Cybermalveillance.gouv.fr. Mais pour rendre leur annonce réaliste, certains escrocs indiquent des prix à peine au-dessous de ceux du marché ou récupèrent le contenu de véritables annonces, et ne changent que l'adresse électronique et le téléphone. Pour s'en prémunir, glissez les photos de l'annonce dans la barre de recherche de Google Images : vous saurez alors si elles sont tirées d'un magazine de déco ou d'une autre annonce mise en ligne par quelqu'un d'autre... Effectuez autant que possible vos échanges avec le loueur via la plateforme de location, qui met « à disposition des particuliers une option de tiers de confiance, notamment sur les échanges de paiement », ajoute Marc Conraux. L'escroc va généralement essayer de persuader son interlocuteur de ne pas utiliser la plateforme, pour le faire sortir de cet



environnement sécurisé ». Leboncoin recommande de vérifier l'adresse mail de l'expéditeur : « *Nous envoyons des e-mails uniquement en utilisant les adresses @leboncoin.fr ou @news.leboncoin.fr ou @messagerie.leboncoin.fr. Toute autre adresse est suspecte.* » Par exemple, celles se terminant par @leboncoinfr.fr, @paiement-leboncoin.fr, @transaction-securite-leboncoin.com... Enfin, lisez les commentaires d'autres clients à propos de l'annonce qui vous intéresse. « *Nous avons mis en place un profil permettant d'en savoir plus sur l'annonceur, qui reprend la date de création de son compte, ses autres annonces et la notation de ses dernières transactions* », nous précise Leboncoin. En l'absence d'avis, et si l'annonce est très récente, la méfiance reste de mise.

VOUS VOUS ÊTES FAIT PIÉGER ?

La première chose à faire est de porter plainte. « *Dans le cas contraire, on n'a aucune chance de pouvoir faire interroger l'auteur des faits, et encore moins de récupérer une partie des sommes perdues* », prévient le major Marc Conraux. Quid des plateformes de location ? « *Il est très difficile de les contacter ou de signaler quoi que ce soit* », déplorent des lecteurs dont l'annonce a été exploitée par un escroc via le site.

DES ASSOCIATIONS POUR VOUS DÉFENDRE

15 associations de consommateurs, régies par la loi de 1901, sont officiellement agréées pour représenter les consommateurs et défendre leurs intérêts. La plupart de leurs structures locales tiennent des permanences pour aider à résoudre les problèmes de consommation. Pour le traitement de vos dossiers, une contribution à la vie de l'association pourra vous être demandée sous forme d'adhésion. Renseignez-vous au préalable. Pour connaître les coordonnées des associations les plus proches de chez vous, interrogez les mouvements nationaux ou le Centre technique régional de la consommation (CTRC) dont vous dépendez. Vous pouvez aussi consulter le site lncc-conso.fr, rubrique Associations de consommateurs et trouver la plus proche de chez vous.

Les associations nationales

Membres du Conseil national de la consommation

ADEIC (Association de défense, d'éducation et d'information du consommateur)
27, rue des Tanneries, 75013 Paris
TÉL.: 01 44 53 73 93
E-MAIL: contact@adeic.fr
INTERNET: www.adeic.fr

AFOC (Association Force ouvrière consommateurs)
141, avenue du Maine, 75014 Paris
TÉL.: 01 40 52 85 85
E-MAIL: afof@afoc.net
INTERNET: www.afof.net

ALLDC (Association Léo-Lagrange pour la défense des consommateurs)
150, rue des Poissonniers, 75883 Paris Cedex 18
TÉL.: 01 53 09 00 29
E-MAIL: consom@leolagrange.org
INTERNET: www.leolagrange-conso.org

CGL (Confédération générale du logement)
29, rue des Cascades, 75020 Paris
TÉL.: 01 40 54 60 80
E-MAIL: info@lacgl.fr
INTERNET: www.lacgl.fr

CLCV (Consommation, logement et cadre de vie)
59, boulevard Exelmans, 75016 Paris
TÉL.: 01 56 54 32 10
E-MAIL: clcv@clcv.org
INTERNET: www.clcv.org

CNAFAL (Conseil national des associations familiales laïques)
19, rue Robert-Schuman, 94270 Le Kremlin-Bicêtre
TÉL.: 09 71 16 59 05
E-MAIL: cnafal@cnafal.net
INTERNET: www.cnafal.org

CNAFC (Confédération nationale des associations familiales catholiques)
28, pl. Saint-Georges, 75009 Paris
TÉL.: 01 48 78 82 74
E-MAIL: cnafc-conso@afc-france.org
INTERNET: www.afc-france.org

CNL (Confédération nationale du logement)
8, rue Mériel, BP 119, 93104 Montreuil Cedex
TÉL.: 01 48 57 04 64
E-MAIL: cnl@acnl.com
INTERNET: www.lacnl.com

CSF (Confédération syndicale des familles)
53, rue Riquet, 75019 Paris
TÉL.: 01 44 89 86 80
E-MAIL: contact@la-csf.org
INTERNET: www.la-csf.org

Familles de France
28, pl. Saint-Georges, 75009 Paris
TÉL.: 01 44 53 45 90
E-MAIL: conso@familles-de-france.org
INTERNET: www.familles-de-france.org

Familles rurales
7, cité d'Antin, 75009 Paris
TÉL.: 01 44 91 88 88
E-MAIL: infos@famillesrurales.org
INTERNET: www.famillesrurales.org

FNAUT (Fédération nationale des associations d'usagers des transports)
32, rue Raymond-Losserand, 75014 Paris. TÉL.: 01 43 35 02 83
E-MAIL: contact@fnaut.fr
INTERNET: www.fnaut.fr

INDECOSA-CGT (Association pour l'information et la défense des consommateurs salariés-CGT)
Case 1-1, 263, rue de Paris, 93516 Montreuil Cedex.
TÉL.: 01 55 82 84 05
E-MAIL: indecosa@cgtr.fr
INTERNET: www.indecosa.cgt.fr

UFC-Que Choisir
(Union fédérale des consommateurs - Que Choisir)
233, bd Voltaire, 75011 Paris
TÉL.: 01 43 48 55 48
INTERNET: www.quechoisir.org

UNAF (Union nationale des associations familiales)
28, pl. Saint-Georges, 75009 Paris
TÉL.: 01 49 95 36 00
INTERNET: www.unaf.fr

Les centres techniques régionaux de la consommation

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

CTRC Auvergne
17, rue Richépin
63000 Clermont-Ferrand
TÉL.: 04 73 90 58 00
E-MAIL: u.r.o.c@wanadoo.fr

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Union des CTRC Bourgogne-Franche-Comté
2, rue des Corroyeurs
boîte NN7, 21000 Dijon
Dijon:
TÉL.: 03 80 74 42 02
E-MAIL: contact@ctrc-bourgogne.fr

BESANÇON:

TÉL.: 03 81 83 46 85
E-MAIL: ctrco.fc@wanadoo.fr

BRETAGNE

Maison de la consommation et de l'environnement
48, boulevard Magenta
35200 Rennes
TÉL.: 02 99 30 35 50
INTERNET: www.mce-info.org

CENTRE-VAL DE LOIRE

CTRC Centre Val de Loire
10, allée Jean-Amrouche
41000 Blois
TÉL.: 02 54 43 98 60
E-MAIL: ctrco.centre@wanadoo.fr

GRAND EST

Chambre de la consommation d'Alsace et du Grand Est
7, rue de la Brigade-Alsace-Lorraine
BP 6
67064 Strasbourg Cedex
TÉL.: 03 88 15 42 42
E-MAIL: contact@cca.asso.fr
INTERNET: www.cca.asso.fr

HAUTS-DE-FRANCE

CTRC Hauts-de-France
6 bis, rue Dormagen
59350 Saint-André-lez-Lille
TÉL.: 03 20 42 26 60.
E-MAIL: uroc-hautsdefrance@orange.fr
INTERNET: www.uroc-hautsdefrance.fr

NORMANDIE

CTRC Normandie
Maison des solidarités
51, quai de Juillet

14000 CAEN

TÉL.: 02 31 85 36 12
E-MAIL: ctrco.consonormandie.net
INTERNET: www.consonormandie.net

NOUVELLE AQUITAINE

Union des CTRC/ALPC en Nouvelle-Aquitaine
Antenne Limousin et siège social

1, rue Paul Gauguin
87100 Limoges
TÉL.: 05 55 77 42 70
E-MAIL: ctrco.alpc@outlook.com
INTERNET: www.unionctrclpc.com

Antenne Poitou-Charentes/Vendée

11, place des Templiers
86000 Poitiers
TÉL.: 05 49 45 50 01
E-MAIL: ctrco.poitoucharentes@wanadoo.fr

Antenne Aquitaine

Agora, 8, chemin de Lescan
33150 Cenon
TÉL.: 05 56 86 82 11
E-MAIL: alpc.aquitaine@outlook.com

Dax

TÉL.: 05 58 73 10 22
E-MAIL: alpc.sudaquitaine@outlook.com

OCCITANIE

CTRC Occitanie
31, allée Léon-Foucault
Résidence Galilée
34000 Montpellier
TÉL.: 04 67 65 04 59
E-MAIL: secretariat@ctrco-occitanie.fr
INTERNET: www.ctrco-occitanie.fr

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

CTRC Provence-Alpes-Côte d'Azur
23, rue du Coq
13001 Marseille
TÉL.: 04 91 50 27 94
E-MAIL: contact@ctrco-paca.org
INTERNET: www.ctrco-paca.org

Pour les départements d'outre-mer, référez-vous aux sites des associations nationales.



L'innovation au service des consommateurs

Depuis 50 ans, l'Institut national de la consommation est l'établissement public de référence pour tous les sujets liés à la consommation.



NOS ÉQUIPES

L'INC s'appuie sur **l'expertise d'ingénieurs, de juristes, d'économistes et de journalistes indépendants** pour vous aider à mieux consommer.

NOS MISSIONS

- 1 **Décrypter** les nouvelles réglementations
- 2 **Tester** des produits et des services
- 3 **Informier et protéger** les consommateurs
- 4 **Accompagner** les associations de consommateurs

NOS MÉDIAS



Le magazine
60 Millions de
consommateurs
www.60millions-mag.com



L'émission TV
de tous les
consommateurs

Ne manquez pas notre hors-série

The image shows the cover of a magazine. At the top left, it says 'HORS-SÉRIE >>> SPÉCIAL DENTS'. In the top right corner, there is a blue button with a white starburst icon and the text 'Achat en ligne' above it, and 'CLIQUEZ ICI' below it. The main title 'SPÉCIAL DENTS' is written in large red letters. Below it, in blue, is 'Prévenir et soigner'. The cover features a large image of a tooth being brushed. To the left of the tooth, the text '60 millions de consommateurs' is written in large blue numbers. To the right of the tooth, there is a list of topics: 'Centres dentaires', 'Risques et escroqueries', 'Mutuelles', and 'Comment payer moins'. At the bottom left, it says 'OCT-NOV. 2022 N°215'. At the bottom right, it says '6,90 € INSTITUT NATIONAL DE LA CONSOMMATION' and 'www.60millions-mag.com'.

En vente chez votre marchand de journaux
ou sur le site www.60millions-mag.com

